Délégations de Service Public

Exercice 2018
Évolutions 2019 - 2020

Décembre 2019

Direction des Finances et des Achats
Services des Concessions

DFA -2019-106

TABLE DES MATIERES

1.PREAMBULE ET CARTOGRAPHIE 4

2. ENERGIE 8

Présentation du secteur.....8

2.1 DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ELECTRICITE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE. 9

2.2 DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE..... 13

2.3 DISTRIBUTION DE GAZ 15

2.4 PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE FRIGORIFIQUE 18

3. LES EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS 20

Présentation du secteur..... 20

3.1 PARC FLORAL..... 21

3.2 TOUR EIFFEL 25

3.3 JARDIN D'ACCLIMATATION 28

3.4 CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE 31

3.5 PORTS DE PLAISANCE (PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DU BASSIN DE LA VILLETTE) 34

4. DEPLACEMENTS 37

Présentation du secteur..... .37

Analyse de l'exécution du service public..... 38

Évolutions du secteur 2018-2019 46

5. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS 49

Présentation du secteur..... 49

5.1 PALAIS OMNISPORTS DE PARIS BERCY..... 50

5.2 PISCINES SUZANNE BERLIOUX, PONTOISE, JOSEPHINE BAKER, ESPACE SPORTIF PAILLERON 52

6. EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS.....57

Présentation du secteur..... 57

6.1 THEATRE DU CHATELET 59

6.2 CARREAU DU TEMPLE 60
6.3 GAITE LYRIQUE..... 63
6.4 MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES 66
6.5 THEATRE DES TROIS BAUDETS 71
6.6 LE LOUXOR 72
7. JEUNESSE – FAMILLE – PETITE ENFANCE 74
Présentation du secteur..... 74
7.1 LES CENTRES PARIS ANIM' 75
7.2 ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE..... 80
7.3 PATRONAGE LAÏQUE..... 83
8. MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS.....85
Présentation du secteur..... 85
8.1 GESTION DES MARCHES COUVERTS LOT 1 86
8.2 GESTION DES MARCHES COUVERTS LOT 2 88
8.3 GESTION DES MARCHES COUVERTS LOT 3 91
8.4 GESTION DES MARCHES COUVERTS LOT 4 93
8.5 GESTION DU MARCHE DES ENFANTS ROUGES 95
8.6 MARCHES ALIMENTAIRES DECOUVERTS 97
8.7 MARCHES AUX PUCES DE LA PORTE DE CLIGNANCOURT ET RUE HENRY FABRE, DES PORTE DE VANVES ET DE MONTREUIL.....100
8.8 MARCHES DE LA CRÉATION 103
9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE..... 105
PEPINIERE/HOTEL D'ENTREPRISES PARIS SANTE COCHIN.....105
10. SERVICES FUNERAIRES 107
Présentation du secteur.....107
10.1 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES 108
10.2 CREMATORIUM DU PERE LACHAISE.....112
10.3 CHAMBRE FUNERAIRE DES BATIGNOLLES.....115
LISTE DES CONTRATS AU 31/12/2018..... 117

1. PREAMBULE ET CARTOGRAPHIE

Ce rapport présente l'activité des délégations de service public de la Ville de Paris pour l'année 2018.

Il répertorie l'ensemble des délégations de la Ville et contrats assimilés par secteurs d'activité en s'attachant, pour chacun d'entre eux, à rendre compte de l'exécution du service public.

Après une présentation de chaque secteur d'activité, chaque délégation de service public est présentée et fait apparaître les chiffres clés de l'activité gérée et les principaux indicateurs de suivi de service public, issus des rapports annuels de chaque délégataire[1] et des synthèses réalisées par les différentes directions gestionnaires.

Les rapports annuels transmis par les délégataires sont consultables à la Bibliothèque Administrative de l'Hôtel de Ville.

La Ville de Paris dispose, au 1er janvier 2018, de **192 contrats de Délégation de Service Public.** Au 31 décembre 2018, **190 DSP** pouvaient être dénombrées.

Ces contrats interviennent sur l'ensemble des domaines et services intéressant la vie des Parisien.ne.s : sport, culture, stationnement, services funéraires, marchés couverts…

Les délégations de service public constituent une des principales sources de redevances perçues par la Ville de Paris. Ainsi, en 2018, les délégataires ont versé **98,0 M€** à la Ville, à comparer aux 290 M€ de redevances perçues au titre de l'ensemble des conventions et titres d'occupation du domaine public.

Environ **47,1 M€ de participations publiques** sont versées aux délégataires par la Ville de Paris au titre de l'exercice de certaines activités de service public (jeunesse, sport, culture, secteur social).

En 2018, les délégations de service public les plus importantes en chiffre d'affaires étaient :

- la délégation relative à la **distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés** avec **un chiffre d'affaires de 550,0 M€ et une redevance de 30,9 M€;**
- la délégation relative à la **distribution et à la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude** avec **un chiffre d'affaires de 357,2 M€ et une redevance de 7,8 M€ ;**
- l'ensemble des délégations relatives aux **parcs de stationnement**, avec **un chiffre d'affaires** cumulé **de 170,7 M€ et des redevances de 40,1 M€ ;**
- la délégation relative à la **distribution de gaz** avec **un chiffre d'affaires de 133,4 M€ et une redevance de 831 k€;**
- la délégation relative à la **distribution d'énergie frigorifique** avec **un chiffre d'affaires de 90,2 M€ et une redevance de 1,3 M€;**
- la délégation relative à la Tour Eiffel, qui a généré **un chiffre d'affaires de 99,8 M€ et une redevance de 8,0 M€.**

[1] Tout délégataire de service public doit fournir annuellement au délégant un rapport d'activité (article L.1411-3 du CGCT, article 52 de l'ordonnance concessions du 29 janvier 2016 et article 33 du décret concessions du 1er février 2016). Le rapport est produit chaque année par le délégataire au plus tard le 1er juin et porte sur le dernier exercice comptable clos.

ENERGIE p 8

4 délégations de service public
1 130,8 M€ de chiffre d'affaires
40,8 M€ de redevances versées par les délégataires
538,7 k€ de participation Ville de Paris

Distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés p 9
Distribution et fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude p 13
Distribution de gaz p 15
Production, transport et distribution d'énergie frigorifique p 18

Liste des DSP p 117

EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS p 20

5 délégations de service public
137,4 M€ de chiffre d'affaires
10,5 M€ de redevances versées par les délégataires

Parc Floral p 21
Tour Eiffel p 25
Jardin d'Acclimatation p 28
Camping du Bois de Boulogne p 31
Ports de Plaisance (Port de l'Arsenal et Halte nautique du bassin de la Villette) p 34

Liste des DSP p 117

DEPLACEMENTS p 37

121 délégations de service public
146 ouvrages
9 délégataires
170,7 M€ de chiffre d'affaires
40,1 M€ de redevances versées par les délégataires

Liste des DSP p 117

EQUIPEMENTS SPORTIFS p 49

5 délégations de service public
46,8 M€ de chiffre d'affaires
2,7 M€ de redevances versées par les délégataires
4,5 M€ de participation Ville de Paris

AccorHotel Arena (Palais Omnisports de Paris Bercy) p 50
Piscines Suzanne Berlioux, Pontoise, Joséphine Baker, Espace sportif Pailleron p 52

Liste des DSP p 121

EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS p 57

6 délégations de service public
10,1 M€ de chiffre d'affaires
170 k€ de redevances versées par les délégataires
18,9 M€ de participation Ville de Paris

Théâtre du Chatelet p 59
Carreau du Temple p 60
Gaîté Lyrique p 63
Mise en valeur des fonds photographiques et iconographiques p 66
Théâtre des Trois Baudets p 68
Le Louxor p 71

Liste des DSP p 122

JEUNESSE – FAMILLE – PETITE ENFANCE p 73

33 délégations de service public
24,4 M€ de chiffre d'affaires
1 118,3 k€ de redevances versées par les délégataires
23,1 M€ de participation Ville de Paris

Centres Paris'Anim p 75
Etablissements d'accueil collectif de la petite enfance P 80
Patronage Laïque p 83

Liste des DSP p 122

MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS p 85

12 délégations de service public
16,3 M€ de chiffre d'affaires
1,7 M€ de redevances versées par les délégataires

Gestion des marchés couverts lot 1 (Saint-Germain) p 86
Gestion des marchés couverts lot 2 (Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre) p 88
Gestion des marchés couverts lot 3 (Batignolles et Ternes) p 91
Gestion des marchés couverts lot 3 (La Chapelle) p 93
Gestion du marché des Enfants Rouges p 95
Marches alimentaires découverts p 97
Marches aux puces de la porte de Clignancourt et rue Henry Fabre, des portes de Vanves et de Montreuil p 100
Marches de la Création p 103

Liste des DSP p 123

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE p 105

1 délégation de service public
1,3 M€ de chiffre d'affaires
10,2 k€ de redevances versées par les délégataires

Pépinière/Hôtel d'entreprises Paris Santé Cochin p 105

Liste des DSP p 124

SERVICES FUNERAIRES p 107

3 délégations de service public
16,7 M€ de chiffre d'affaires
775,9 k€ de redevances versées par les délégataires
56,0 k€ de participation Ville de Paris

Service extérieur des pompes funèbres p 108
Crématorium du Père Lachaise p 112
Chambre funéraire des Batignolles p 115

Liste des DSP p 124

2. ENERGIE

Présentation du secteur

Ce secteur regroupe **4 délégations** de service public. La première, détenue par **Enedis** (**ex-ERDF**) et **EDF,** porte sur la **distribution et la fourniture d'électricité aux Tarifs Réglementés de Vente** (TRV). La deuxième, confiée à la **Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU)**, concerne la **distribution et la fourniture de chaleur** par vapeur et eau chaude. La troisième, détenue par **GRDF,** concerne la **distribution de gaz**. La quatrième, confiée à **Climespace**, concerne la **production**, le **transport et la distribution d'énergie frigorifique**.

Grandes masses financières du secteur énergie

	2018	2017
Chiffre d'affaires	1 130,8 M€	1 120,4 M€
Redevance	40,8 M€	40,0 M€
Participation de la Ville de Paris	538,7 k€	614,3 k€

Répartition CA 2018

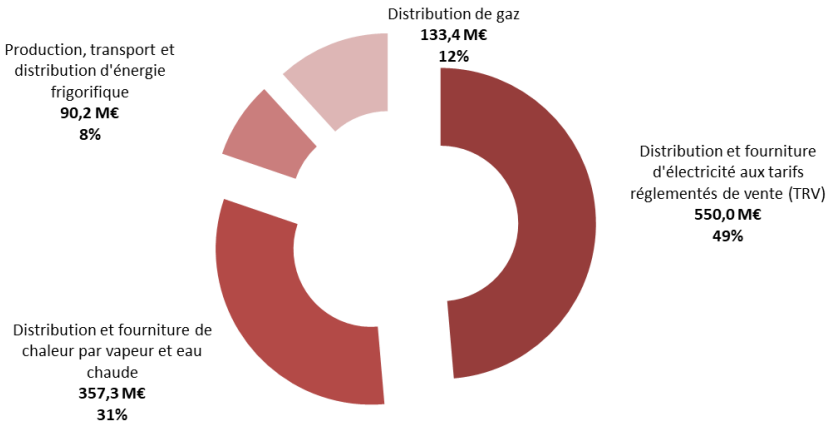

Répartition redevance 2018

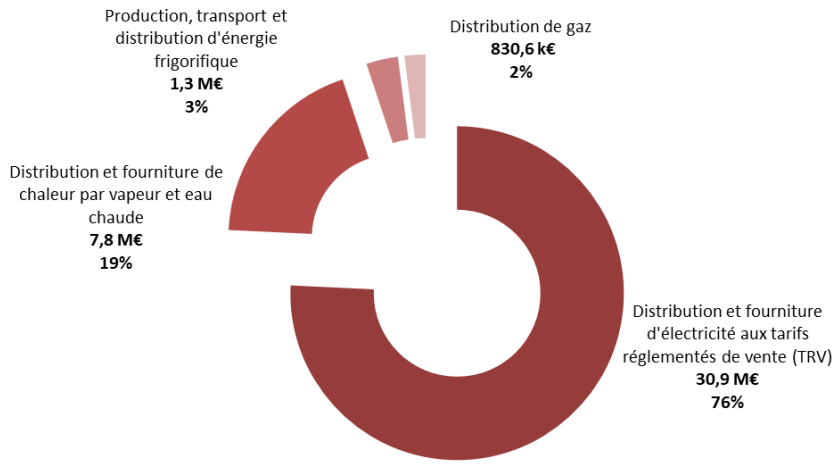

2.1 DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ELECTRICITE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 30 juillet 1955, la Ville de Paris a confié à **Enedis (ex-ERDF)** et **EDF respectivement** la distribution et la fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV). Le concessionnaire Enedis assure, pour le compte de l'ensemble des utilisateurs du réseau de distribution d'électricité, l'exploitation et le développement du réseau, l'acheminement de l'électricité ainsi que l'accès, dans des conditions non discriminatoires, des Parisiens aux réseaux publics de distribution. Le concessionnaire EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession ayant choisi de bénéficier des tarifs réglementés de vente (TRV).

En décembre 2009, a été conclu un sixième avenant au contrat de 1955, aux termes duquel la durée a été prolongée de 15 ans, jusqu'au 31 décembre 2024. Ont été définis le principe et les modalités d'un schéma directeur à long terme de développement et de modernisation des réseaux parisiens, décliné en programmes quadriennaux d'investissement.

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession notamment à travers la Mission de contrôle des concessions de distribution d'Energie et la commission supérieure de contrôle de la distribution d'électricité, composée de conseillers de Paris et d'un nombre égal de membres choisis es-qualités parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce, des associations de consommateurs et du concessionnaire.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2018, les **délégataires ont dégagé un chiffre d'affaires de 550 M€** dont :

- 523,2 M€ de recettes d'acheminement ;
- 14,7 M€ de recettes de raccordements et prestations ;
- 12,1 M€ d'autres recettes de services.

Les recettes d'acheminement s'établissent à 523,2 millions d'euros (+0,06 % par rapport à 2017). Cette évolution s'explique par une augmentation des volumes acheminés (+0,08%) ainsi que par l'augmentation du tarif d'acheminement (+2,71% au 1er août 2017), impactant le premier semestre de l'exercice. La baisse du tarif d'acheminement au 1er août 2018 (-0,21%) n'a pas rattrapé l'effet induit par l'augmentation lors du premier semestre 2018.

Les recettes de raccordement ont enregistré une forte baisse (-17%) malgré l'augmentation de cette activité en 2018. Cela s'explique par un montant de recettes en 2017 exceptionnel dû au raccordement de la ZAC Clichy Batignolles engendrant un résultat exceptionnel.

Le délégataire a versé une **redevance de 30,9 M€** au titre de l'année 2018, en augmentation de 1,4 % par rapport à 2017 (30,5 M€).

En application du dispositif voté par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (dite loi SRU), la Ville de Paris, en tant que collectivité chargée de l'urbanisme, doit verser une participation au délégataire correspondant à 60 % des coûts d'extension ou de renforcement du réseau lorsque ceux-ci font suite à une autorisation d'urbanisme. En 2018, la Ville a versé une participation de **538,7 k€.**

	2018	2017
Chiffre d'affaires (en M€) de l'activité de distribution	550,0 M€	550,7 M€
Redevances versées par le délégataire	30,9 M€	30,5 M€
Participation Ville de Paris	0,54 k€	0,61 M€
Résultat d'exploitation de la délégation	45,7 M€	50,2 M€

Le résultat d'exploitation est en baisse de 9%. Ceci s'explique par une augmentation de 10% des charges d'exploitation qui passent de 506,5 M€ en 2017 à 558,0 M€ 2018 hors contribution à l'équilibre. Cette augmentation se justifie notamment par une hausse de 8% des consommations de l'exercice en provenance de tiers[2] (253 M€ en 2017 pour 273 M€ en 2018) notamment due à des investissements dans du matériel (+6 M€) et par une hausse des dotations d'exploitation[3] (87 M€ en 2017 passant à 98 M€ en 2018).

b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau au 31 décembre 2018 :

Au 31 décembre 2018, le réseau comptabilisait 4 865 km de réseau haute tension (HTA), dont 98 km ont été renouvelés en 2018, 5075 km de réseau basse tension (BT), dont 36 km ont été renouvelés en 2018, et 5023 postes de distribution publique composés de 4998 tableaux HTA dont 58 renouvelés en 2018.

Politique d'investissement et schéma directeur :
Le schéma directeur des investissements adopté en 2009 a pour objectifs principaux de lutter contre les effets sur le réseau des crises estivales de chaleur, d'améliorer la résilience du réseau face aux phénomènes d'inondations (crue, orage violent) et de développer des Smarts Grids dans le réseau.

Le plan pluriannuel des investissements (PPI) 2018/2021 porte essentiellement sur la suppression :
- Des jonctions de transitions rubanées (JTRs) à hauteur de 500/an. Ces accessoires réagissent mal aux chaleurs estivales et sont majoritairement coupables des incidents non exceptionnels et coupures en été ;
- Des boites réseaux, potentiellement source d'électrocution de tiers à hauteur de 250/an.
- Des artères HTA les plus incidentogènes ;
- Renforcement du réseau basse tension et renouvellement des zones les plus incidentogènes à hauteur d'au moins 25 km/an ;
- Renforcement des postes de distribution publique face à l'aléa cru notamment via la pose de tableaux semi-étanches.

Clients et qualité du service :

Le nombre d'usagers du réseau est en légère augmentation (+0,1 %), passant de 1 613 704 en 2017 à 1 614 743 en 2018.

En 2018, 77,4 % des usagers de la concession parisienne sont aux tarifs réglementés de vente (monopole du fournisseur EDF). Ce pourcentage est en baisse continue depuis plusieurs années (84,9 % en 2016).

[2] *Charges engendrées par les biens et services achetés à des tiers externes à l'entreprise comme le rachat d'énergie faisant suite aux pertes réseau, l'accès au réseau RTE et les divers achats de services et matériels.*

[3] *Charges se rattachant au cycle d'exploitation.*

Continuité de la distribution :

Le temps de coupure moyen subi par l'abonné est passé de 13,8 minutes en 2017 à 22,8 minutes en 2018. Cette forte hausse ne respectant pas l'objectif fixé par l'avenant n°6 de 2009 (temps de coupure hors aléas climatiques inférieur à 15 minutes), s'explique par la forte hausse des incidents et des dysfonctionnements sur le réseau basse tension et haute tension en période de forte chaleur ainsi que par la mise en place d'une nouvelle méthodologie de saisie des incidents basse tension.

En 2018, une pénalité de 8 185€ pour les 217 heures entières de coupures cumulées sur les interruptions HTA de plus de 3 heures imputables à Enedis, a été facturée au concessionnaire. Pour la Basse Tension, ce montant est de 52 354€ pour les 1388 heures entières de coupures relatives aux coupures de plus de 3 heures imputables au concessionnaire.

Qualité des prestations de service aux usagers :

- Délais de raccordement :
Pour les puissances inférieures ou égales à 36 kVA, le délai moyen de réalisation d'un branchement simple augmente de 10 % : après être retombé à 26 jours en 2017, il a été ramené à 30 jours en 2018 mais respecte le délai imposé des 40 jours.

- Accueil pour le dépannage :
Le taux d'accessibilité (nombre d'appels traités sur nombre d'appels reçus) se dégrade légèrement (90 %) par rapport à 2017 (95 %).

c) Politique tarifaire

Le Code de l'Energie donne à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) la compétence pour fixer les Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) des gestionnaires de réseaux. Les tarifs « TURPE 5 » sont entrés en vigueur le 1er août 2018 et font l'objet d'un ajustement annuel selon une formule d'indexation prenant en compte l'inflation et l'évolution des produits et charges du distributeur par rapport aux prévisions (-0,21 % au 1er août 2018 après une évolution de +2,71 % au 1er août 2017).

Le TURPE représente 29 % de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel, la fourniture 35% et les diverses taxes (TVA, TCFE, CSPE, CTA) 36%.

La Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) a été remplacée au 1er janvier 2017 par la TICFE (elle-même renommée « nouvelle CSPE »). La nouvelle CSPE a baissé par rapport à l'exercice 2017 à 15,6 €/MWh, pour tous les consommateurs d'électricité, quel que soit leur fournisseur d'électricité.

Les prix hors taxes et contributions des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'EDF, ont baissé au 1er août 2018. Une baisse moyenne a ainsi été constatée grâce à la part importante des tarifs bleu résidentiels dans le parc client :

- -0,5 % en moyenne pour les Tarifs Bleus résidentiels ;
- +1,7 % en moyenne pour les Tarifs Bleus non résidentiels ;
- +0,8 % en moyenne pour les Tarifs Jaunes (en voie d'extinction, seulement 207 clients à Paris) ;
- +0,2 % en moyenne pour les Tarifs Verts (en voie d'extinction, seulement 13 clients à Paris).

d) Évènements marquants 2018

Le redressement des investissements dans le réseau se poursuit

Les investissements bruts (tous financeurs confondus) continuent à augmenter en 2018, avec une augmentation de 14,2 % par rapport à 2017. Depuis 2009, ce volume annuel d'investissement brut a plus que doublé pour se situer à 124,5 M€ en 2018.

Il est toutefois important de préciser que ce niveau d'investissement « brut » comprend des financements de tiers et des investissements réalisés à la demande de tiers. Ainsi, les

investissements à la demande de tiers s'élèvent à 32,7 M€ en 2018. Les apports externes nets (concédant et tiers) s'élèvent à 3,5 M€.

Les investissements réalisés au titre du schéma directeur s'élèvent à 42,5 M€ en 2018 contre 49,5 M€ en 2017.

Enedis a investi 19,0 M€ en 2018 (+2,1%) dans les postes sources.

Sur le Programme de Travaux Pluriannuel 2018-2021, le réalisé déclaré par Enedis dépasse le prévisionnel (+42 %). Toutefois, l'âge moyen des réseaux Haute Tension-Moyenne tension (HTA) et basse tension (BT) reste une préoccupation et continue d'augmenter (31,9 ans pour le réseau HTA et 30,9 ans pour le réseau BT) .

2.2 DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 10 décembre 1927, la Ville de Paris a confié à la **Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU)** la distribution de chaleur par la vapeur ou l'eau chaude. La fin du contrat est prévue le 31 décembre 2024. La CPCU, société au capital social de 27,6 M€, est détenue à 33,5 % par la Ville de Paris.

La CPCU assure la production, le transport et la distribution de chaleur sous forme de vapeur d'eau chaude, grâce à un réseau de distribution de 494 km et à 6 centrales de production. Elle utilise la totalité de la valorisation thermique des déchets urbains produite par les 3 usines du SYCTOM qui, selon les années, représente jusqu'à 45 % de l'énergie distribuée sous forme de vapeur par la CPCU.

L'objet de la délégation est limité à la distribution de chaleur sur le territoire parisien. Le patrimoine concédé se compose majoritairement d'une canalisation aller vapeur et d'une canalisation retour d'eau (condensats).

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2018, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires** (périmètre de la concession) de **357,3 M€,** soit -0,1 % par rapport à 2017 (357,5 M€). Il se répartit comme suit :

- 268,7 M€ correspondant à la consommation d'énergie (R1),
- 88,6 M€ correspondant aux abonnements (R2).

Cette stabilité du chiffre d'affaires s'explique principalement par des volumes vendus stable (4 154 GWh en 2017 et 4100 GWh en 2018) et un gel des tarifs (conformément à l'engagement du délégataire). Le nombre de clients augmente de 1,25% mais les puissances souscrites sont en baisse de 0,88 % sous l'effet d'ajustements des puissances au besoin des clients et de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Le **résultat net** de la délégation est de **0,8 M€** (en baisse de 93 % par rapport à 2017). La baisse du résultat est due principalement à l'effet ciseau entre la stabilité des tarifs de vente aux usagers et la hausse du prix d'achat de la chaleur à la production, indexé sur les prix de marché. A noter qu'une provision exceptionnelle de 10 M€ a été dotée compte tenu du risque lié au contentieux tarifaire. Le coût des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) augmente à nouveau de 4 M€ (+100% par rapport à 2017) en raison de la hausse du prix de marché des CEE.

Le concessionnaire a versé une **redevance de 7,8 M€** au titre de 2018, soit une hausse de 4,4 % par rapport à 2017 (7,5 M€). Cette redevance se compose d'une part forfaitaire due au titre de l'occupation du domaine public par les canalisations du réseau et d'une part variable assise sur le produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau par le Tarif Maximum Autorisé (TMA).

	2018	2017
Chiffre d'affaires (en M€)	357,3 M€	357,5 M€
Redevances versées par le délégataire	7,8 M€	7,5 M€
Résultat net de la délégation	0,8 M€	12,1 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau :

Au 31 décembre 2018, le réseau parisien compte 396 km (doublé aller-retour), soit 2 km de plus qu'en 2017.

La faiblesse du retour d'eau provoque des risques pour la sécurité des personnes et des biens et demeure très pénalisante au regard des performances énergétiques et économiques du réseau. Le taux de restitution des condensats baisse en 2018 pour s'établir à 40 % (44 % en 2017). Cette évolution est, d'après le concessionnaire, à mettre en lien avec les arrêts de réseau suite aux travaux de dévoiement lié au mur de verre autour de la Tour Eiffel et à l'accélération des travaux en vue de la trêve hivernale. Un nouveau plan a été présenté par la CPCU pour la période 2018-2021 qui prévoit la fiabilisation de 50,5 km de réseau pour atteindre un taux de retour d'eau de 56%.

Clients et qualité du service :

Le nombre de clients de la concession augmente (+1,25 %) : 5 601 en 2017 et 5 671 en 2018.

Les trois premiers types de consommateurs sont les habitations (42,6%), les bureaux (18,6%) et les hôpitaux (9 %).

La continuité de la fourniture est stable : le taux moyen d'interruption du service (tenant compte de la durée des interruptions et des puissances en jeu) affiche une hausse non significative (passant de 0,09 % en 2017 à 0,11 % en 2018) ; le nombre d'arrêts de réseau augmente de 24 %, sous l'effet d'entretiens programmés plus importants ; la durée moyenne des interruptions est en baisse (10h en 2017 contre 9h en 2018).

c) Politique tarifaire

La CPCU fixe les tarifs et est tenue de faire bénéficier des mêmes tarifs à tous les abonnés placés dans les mêmes conditions de puissance, d'horaires, d'utilisation, de consommation et de durées d'abonnement. Ils relèvent de la tarification dite « binôme », la facture d'énergie comprenant un terme « consommation » (R1) et un terme « abonnement » (R2). Les tarifs sont encadrés par la convention de concession qui fixe des tarifs maximum autorisés (TMA) pour les parts R1 et R2.

Le prix moyen de vente s'établit, en légère hausse, à 87,14 € HT/MWh (75% sur la part R1 et 25% sur la part R2) en 2018, malgré la stabilité des tarifs. Cette augmentation de 1,2 % est liée à la la baisse des consommations en 2018 du fait d'une rigueur climatique moins forte. Le prix moyen de vente est inférieur de 12,1 % au TMA moyen annuel.

d) Évènements marquants 2018 et évolutions

L'année 2018 est marquée par la stabilité tarifaire, garantie par le délégataire jusqu'en 2020, tout en assurant un taux d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) sur le réseau supérieur à 50 %, grâce notamment à la mise en service de la co-combustion bois-charbon, ayant ouvert la possibilité d'appliquer un taux réduit de TVA de 5,5 % aux clients.

Un plan quadriennal d'amélioration du taux de retour d'eau est appliqué mais peine à produire des effets malgré son accélération (40 % en 2018 contre 44 % en 2017).

En ce qui concerne le mix énergétique, le coût des énergies fossiles repart légèrement à la hausse, mais la situation reste pour l'instant maitrisé grâce à des achats à terme jusqu'en 2020. La situation après cette date pourrait se dégrader selon l'évolution des conditions de marché. L'introduction des granulés de bois, du biocombustible liquide et de la hausse du prix de la vapeur SYCTOM contribuent au renchérissement du mix énergétique (+2% par rapport à 2017).

2.3. DISTRIBUTION DE GAZ

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 14 décembre 1993, la Ville de Paris a confié à **GRDF** la distribution publique de gaz naturel jusqu'au 31/12/2019 (suite à une prolongation de 7 mois, par avenant du 14 décembre 2018 et une nouvelle de 6 mois par avenant du 10 juillet 2019). Les ouvrages de la concession sont constitués de l'ensemble des installations fixes qui concourent à la distribution du gaz (ouvrages techniques, ainsi que leurs emprises immobilières, canalisations, branchements, matériels, à l'exception des compteurs).

Les installations concourant à la production, au transport et au stockage du gaz ne font pas partie de la concession.

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle du gaz composée de conseillers de Paris et d'un nombre égal de membres choisis es-qualités parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce, des associations de consommateurs et du concessionnaire.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2018, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires de 133,4 M€** dont :

- 124,7 M€ de recettes d'acheminement du gaz livré aux clients ;
- 8,7 M€ de recettes hors acheminement, pour l'essentiel des services proposés dans le catalogue de prestations du distributeur facturées à l'acte.

Le chiffre d'affaires annuel est reconstitué à partir d'estimation de GRDF compte tenu de la relève biannuelle des compteurs. Les consommations brutes s'élèvent à 8 697 GWh en 2018, en baisse de 4,6 % par rapport à 2017 (9 916 GWh), cette réduction s'expliquant par une moindre rigueur climatique.

Le chiffre d'affaires est ainsi en hausse de 1,4 %, malgré l'effet de la diminution des quantités acheminées, en raison de l'augmentation tarifaire décidée par la Commission de Régulation de l'Energie en juillet 2018 (+1,5% en moyenne).

Le **résultat d'exploitation se dégrade de 3,57 M€ pour s'établir à -12,2 M€.** Il est estimé sur la base de charges d'exploitation dont le niveau de détail est encore incertain malgré la démarche « nouvelles données pour une nouvelle donne » récemment mise en place par GRDF. Ainsi, malgré les améliorations apportées, les éléments financiers fournis dans le compte rendu d'activité de concession (CRAC) 2018 ne constituent pas un compte de résultat à la maille de la concession qui refléterait les conditions réelles et spécifiques de l'activité strictement parisienne de GRDF.

Le concessionnaire a versé une redevance de 830,6 k€ (stable par rapport à 2017).
Le contrat de concession prévoit trois types de redevances :

- une part R1 dite « de fonctionnement » visant à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante dans le cadre du contrat (contrôle de l'exécution du contrat, conseil aux usagers, coordination des travaux du concessionnaire avec ceux de la collectivité, etc.) ;
- une part R2 dite « d'investissement », contrepartie des charges financières supportées par la collectivité au titre de ses installations intégrées dans la concession et de la participation de la collectivité à des actions conjointes avec le délégataire dans le cadre de la concession ;
- une redevance d'occupation du domaine public.

La Ville de Paris n'exerçant pas directement de maîtrise d'ouvrage sur le réseau public de distribution de gaz, elle ne perçoit pas actuellement de redevance R2.

	2018	2017
Chiffre d'affaires (en M€)	133,4 M€	131,5 M€
Redevances versées par les délégataires	830,6 k€	812,7 k€
Résultat d'exploitation de la délégation	-12,2 M€	-8,7 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Réseau au 31 décembre 2018 :

Le réseau parisien compte 1 929 km de canalisations avec une ancienneté moyenne qui s'établit à 26,2 ans (-0,8 an par rapport à 2017). La valeur nette réévaluée du taux de l'inflation du patrimoine concédé est de 604 M€.

Clients et qualité du service :

Le nombre d'abonnés a diminué, passant de 510 369 points de livraison fin 2017 à 498 671 au 31 décembre 2018 (-2,29%). L'érosion du nombre de clients est constante depuis plus de 15 ans, d'environ -10 000 clients par an.

Le nombre d'interruptions de livraison chez les abonnés atteint 10 183, en forte hausse de +36,3 % par rapport à 2017 suite au déploiement massif des compteurs communicants, mais s'établit au niveau moyen des 8 dernières années (moyenne 2010-2018 : 9 959).

En 2018, 5 250 réclamations ont été reçues à Paris (3 025 en 2017). La forte progression est t due au déploiement du compteur communicant Gazpar.

Le nombre total d'incidents s'élève à 6 669 en 2018, soit une hausse de 9,51 % par rapport à 2017 :
- 69 % des incidents concernent les conduites d'immeubles (CI), conduites montantes (CM) et branchements particuliers sur CM (en hausse de 12 %) ;
- 18 % des incidents se sont produits sur les branchements individuels et collectifs sur le réseau, surtout du fait de l'usure (en hausse de 10 % par rapport à 2017) ;
- 8 % des incidents se sont produits sur le réseau, en baisse de 13 %, et sont principalement dus à l'usure.

Investissements

Les dépenses d'investissement du concessionnaire diminuent (-9,5 % par rapport à 2017) et atteignent 39,9 millions d'euros en 2018.

Les dépenses de renouvellement constituent 93,8 % des investissements en 2018 (94,7 % en 2017), reflétant la stratégie de sécurisation des ouvrages existants menée par GRDF.

Ces dépenses concernent autant les canalisations (50 %) que les ouvrages intérieurs (48 %).

Au regard du rythme moyen de résorption actuel de 30 km par an et de la longueur résiduelle de 121 km à fin 2018 (comprenant parfois de très petits segments de réseaux qui entraîneront une multiplication des chantiers), la résorption du matériau tôle bitumée est envisagée vers 2023, en ligne avec le contrat de service public Etat - GRdF.

c) Politique tarifaire

Les tarifs se décomposent en quatre catégories :

- T1 : de 0 à 6 000 kWh/an ;
- T2 : 6 000 à 300 000 KWh/an (ex : chauffage, cuisine de particuliers et petits professionnels) ;
- T3 : 300 000 à 5 000 000 KWh/an (ex : PME, piscines, groupes scolaires) ;
- T4 : supérieur à 5 000 000 KWh/an (ex : hôpitaux, hypermarchés).

Le tarif d'acheminement fixé par voie réglementaire a connu une hausse de 2,01 % au 1er juillet 2018. Compte tenu de la part du tarif d'acheminement dans le prix final de vente du gaz naturel (33%), cette hausse correspond à une augmentation de 1,5 % du tarif de vente réglementé en distribution publique pour un client moyen. En complément de la part acheminement, la part fourniture représente 40% du tarif de vente réglementé et les taxes 27%.

2.4 PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE FRIGORIFIQUE

Présentation de la délégation de service public

Par convention du 28 janvier 1991, la Ville de Paris a confié à **Climespace**[4] la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie frigorifique par réseau d'eau glacée sur le territoire parisien pour une durée de 30 ans.

Pour les besoins du service, la Ville de Paris a conféré au concessionnaire le droit exclusif d'établir, de conserver et d'entretenir, dans le périmètre du service concédé, sur ou sous les voies publiques, les ouvrages, canalisations et toutes les installations accessoires nécessaires à la production, au stockage, au transport et à la distribution d'énergie frigorifique.

Le périmètre actuel de la DSP est limité au centre de Paris, à la zone Seine Rive Gauche, et à deux nouvelles zones (secteurs de Paris Nord-Est, de la Villette et de Montparnasse) suite à la signature de l'avenant n°6 du 21 décembre 2015. Il représente désormais 43 % du territoire parisien.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2018, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires** de **90,2 M€** dont :

- 81 M€ de recettes tarifaires R1, R2 et R'2 (R1 : consommation d'énergie primaire du réseau de froid ; R2 : abonnement proportionnel à la puissance souscrite ; R'2 : droits de raccordement exigibles à la mise en service) ;
- 8 M€ de droits de raccordement (DR) ;
- 0,8 M€ de fonds de concours (le concessionnaire peut demander à un abonné candidat de participer aux frais de renforcement et/ou d'extension des canalisations et ouvrages qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de sa demande de raccordement au réseau) ;
- 0,4 M€ d'autres recettes.

Par rapport à 2017 (80,61 M€), le chiffre d'affaires augmente sensiblement, en raison de la hausse des consommations et des raccordements.

Le volume acheminé en 2018 atteint 485 GWh d'énergie frigorifique livrée et 431 MW de puissances souscrites, niveau en nette hausse pour la quantité d'énergie frigorifique livrée, ainsi que pour la puissance souscrite par rapport à 2017 (452 GWh de froid livré et 425 MW de puissances souscrites).

Le **résultat net de 18,3 M€** est stable par rapport à 2017 (18,9 M€).

Le concessionnaire a versé des **redevances à hauteur de 1,25 M€** dont 1,13 M€ au titre de la part variable correspondant à 1,5 % du produit des ventes hors taxes d'énergie frigorifique de l'année (sur la base du R1 et R2).

	2018	2017
Chiffre d'affaires (en M€)	90,2 M€	80,6 M€
Redevances versées par le délégataire	1,25 M€	1,19 M€
Résultat net de la délégation	18,3 M€	18,9 M€

[4] La société Climespace est détenue à 78% par ENGIE Energie Services et 22% par CPCU.

b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau au 31 décembre 2018 :

Au 31 décembre 2018, le réseau comptait 78,7 km pour 431 MW de puissance souscrite, 10 sites de production et 3 sites de stockage d'énergie frigorifique. Il s'agit du premier réseau européen.

Les performances énergétiques se maintiennent à un niveau élevé :

Le coefficient de performance production (énergie frigorifique en sortie de centrale / énergie électrique consommée) passe de 4,27 en 2017 à 4,19 en 2018, malgré la baisse de la production en free-cooling[5] en raison de la crue de Seine (quasiment 2 mois) et des températures hivernales plus élevées, et une puissance de charge estivale forte. Après une baisse observée en 2017, le taux de fuite de fluides frigorigènes repart très légèrement à la hausse atteignant 0,28% (0,09 % en 2017). Enfin, les consommations d'eau sont en forte hausse (passant de 0,131 m^3 en 2017 à 354 m^3 en raison d'une fuite importante survenue le 25 janvier 2018 durant la période de crue dont la recherche et la réparation n'ont été possible qu'à la décrue, soit 5 semaines après).

Clients et qualité du service :

Le nombre de clients est en constante augmentation depuis 2008. Fin 2018, il était de 664 clients raccordés contre 638 en 2017, soit une hausse de 4 %.
Les trois premiers types de clients sont les « bureaux » qui représentent 52,2% des contrats et 42,5% des volumes vendus en 2018, puis les « commerces et bureaux » avec plus de 23,2% des contrats et 16,7% des volumes et les « hôtels » qui pèsent pour plus de 8,1% des contrats et 12,5% des volumes vendus en 2018.
Le taux d'interruption pondéré (tenant compte de la durée des coupures et des puissances en jeu) s'établit à 0,008 % en 2018, en baisse par rapport à 2017 (0,025 %).

c) Politique tarifaire

Les tarifs se décomposent en deux catégories :

- R1 pour les consommations de froid ; cette catégorie se décompose en R1-MWh (énergie consommée) et R1-m^3 (volume d'eau consommé),
- R2 pour les abonnements, proportionnels à la puissance souscrite.

Le concessionnaire a procédé à une hausse de ces tarifs de 0,9 % le 1er janvier 2018. Le prix moyen R1+R2 du MWh vendu sur le réseau de froid en 2018 était ainsi de 145,8€, soit un niveau bien inférieur aux tarifs maximum fixés par le contrat (induisant un prix moyen de 172€/MWh).

d) Évènements marquants 2018

Durant l'épisode de crue de la Seine en janvier et février puis de canicule, le service a été maintenu sans faille, avec un record de volume de production de 85GWh au mois de juillet.

[5] Le mode de production free-cooling permet d'optimiser la consommation électrique du réseau.

3. LES EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

Présentation du secteur

Ce secteur est composé de **5 délégations** portant sur des grands équipements accueillant des activités **d'agrément et de loisirs** : Parc Floral, Jardin d'Acclimatation, Camping du Bois de Boulogne, Tour Eiffel, Ports de plaisance.

Grandes masses financières du secteur tourisme et loisirs

	2018	2017
Chiffre d'affaires	137,4 M€	116,3 M€
Redevance	10,5 M€	13,3 M€

Répartition CA 2018

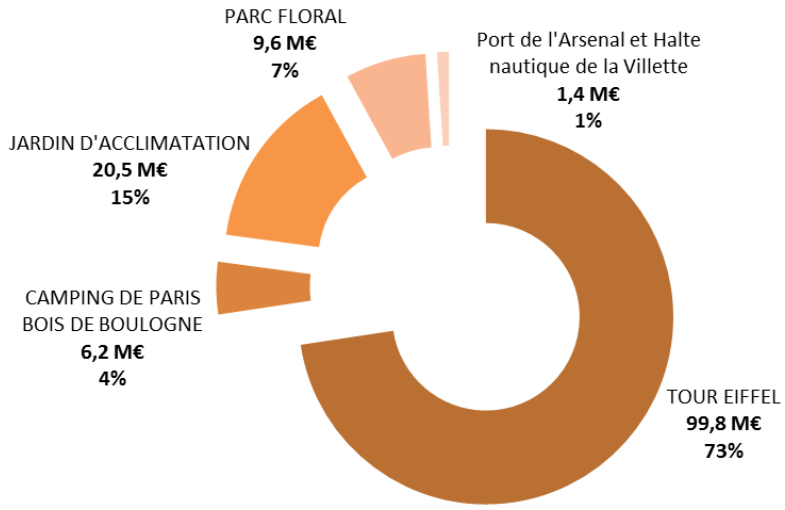

Répartition redevances 2018

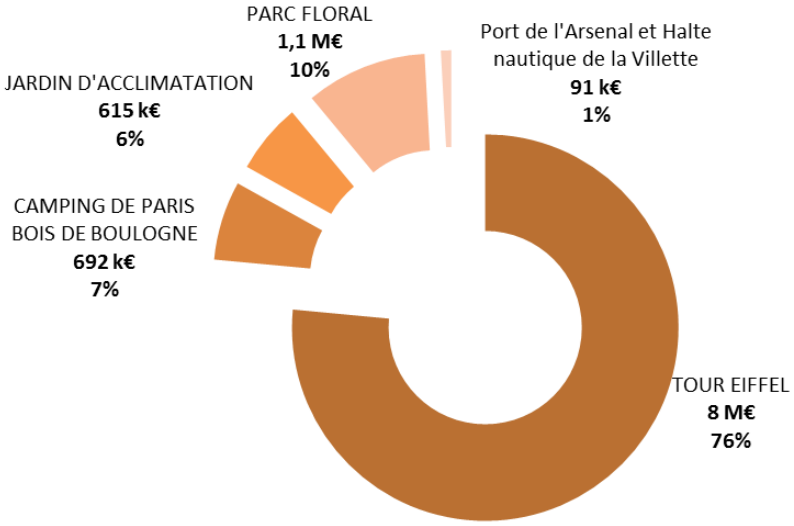

3.1 PARC FLORAL

Présentation de la délégation de service public

La délégation du Parc Floral a été confiée à partir du 1er septembre 2015 à la SEPE (Société d'Exploitation de Parcs d'Exposition), filiale de GL Events, pour une durée de 16 ans. Elle porte sur l'animation et la gestion de halls d'expositions et du lieu de réception au sein du Parc Floral, un espace de promenade paysager de 35 hectares, au cœur du bois de Vincennes. Le site est l'un des 4 sites du jardin botanique de la ville de Paris.

Le délégataire a pour mission principale l'exploitation et la gestion de bâtiments d'expositions et de salons de réceptions. Les principales concessions domaniales sont le hall d'expositions du Parc Floral dit « hall de la Pinède » et le lieu de réception « La Chesnaie du Roy ».

Le délégataire doit également gérer des activités ludiques et récréatives (notamment un parcours d'accrobranche et un mini-golf), la gestion d'un point de vente et d'information du public « la Maison du Jardin Botanique », promouvoir un service de navettes gratuites desservant le parc Floral depuis les transports en commun les jours de grands salons et assurer la gestion et la maintenance des sanitaires publics.

Le programme contractuel de travaux s'élève à 6,06 M€ HT, dont 3,75 M€ HT pour la rénovation de la Chesnaie du Roy. Ses objectifs sont l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, l'amélioration de l'insertion paysagère des bâtiments ainsi que le renforcement des services à l'usager.

Le réseau des sites français de GL Events Venues est certifié ISO 14001, système de management environnemental (énergie, eau et déchets). Le Parc Floral sera audité pour re-certification en 2019. GL Events vise par ailleurs à obtenir la certification ISO 20121, en plus de l'ISO 14001, d'ici à janvier 2020.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2018, le délégataire a dégagé un chiffre d'affaires stabilisé à 9,4 M€ HT, en augmentation de 1,43% par rapport à 2017. Il est principalement généré par l'Espace Evénements avec 7 985 k€ (+1,39%), puis par la Chesnaie du Roy avec 1 162 k€ (+0,31%) et enfin par l'Espace Jeux avec 218 k€ (+ 9 %).

La redevance versée au délégant comprend une part fixe dont le montant en 2018 s'élève à 1,032 M€, avec le passage à un nouveau palier de redevance prévu par le contrat (408 k€ de redevance fixe en 2017).

Cette part fixe est complétée par une redevance variable assise sur le chiffre d'affaires de la délégation, correspondant à 3% de la part des produits d'exploitation supérieure à 8 M€ HT. En 2018, cette redevance variable, assise sur le chiffre d'affaire 2017, s'est ainsi établie à un montant de 34,5 k€.

	2018	2017
Chiffre d'affaires	9,4 M€	9,23 M€
Redevances versées par les délégataires	1,07 M€	438 k€
Résultat net de la délégation	1,72 M€	1,97 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Sur le volet événementiel

En 2018, 97 événements ont été organisés dont 87 commercialisés et 10 gratuits ou en partenariats. 47 événements commercialisés (hors gratuits), dont une majorité de salons (39), se sont tenus dans « l'espace événement » et 48 événements, dont une majorité d'événements d'entreprises (31) se sont déroulés à la Chesnaie du Roy. Une majorité d'événements de « l'espace événements » sont reconduits chaque année (39).

Le pavillon 18 n'a accueilli qu'une seule manifestation organisée par la SEPE sur l'année 2018 (aucune en 2017). L'exploitation de ce pavillon reste fortement limitée par sa situation excentrée et ses contraintes d'exploitation.

Volet activités ludiques dans le Parc

L'espace jeux comprend 4 parcours acrobatiques, un service de location de 19 Rosalies, un mini-golf relatif aux Monuments de Paris de 18 trous, des tables de ping-pong et l'organisation de chasses au trésor. Pour 2018, le parcours acrobatique a été ouvert du 17 février au 25 novembre, et l'espace jeux du 14 avril au 30 septembre (125 jours contre 130 en 2017). La nouveauté de 2018 est l'implantation d'un Escape Game sur la « quête du Livre des Equilibres », géré dans le cadre d'une subdélégation avec le prestataire Nomade Escape (contrat du 01/09/18 au 04/11/18).

Nombre de visiteurs

538 850 visiteurs ont été recensés lors des 45 événements organisés dans l'espace événement (hors sessions d'examens et événements ne correspondant pas à des salons), contre 592 870 pour 54 évènements en 2017. 54 % de ces manifestations ont bénéficié du service de navettes.

15 900 personnes ont fréquenté le site de la Chesnaie du Roy lors des 48 évènements (contre 13 665 pour 58 évènements en 2017).

24 805 personnes ont fréquenté l'Espace Jeux et 28 081 personnes les Parcours acrobatiques dans les arbres.

Sanitaires publics

Les sanitaires publics font l'objet d'un nettoyage quotidien (via un prestataire extérieur) et d'une maintenance. Deux passages quotidiens sont mis en place durant la saison haute d'avril à septembre. Un responsable d'exploitation effectue des opérations de suivi et de contrôle à un rythme hebdomadaire (mise en place d'une procédure qualité, reporting et définition d'actions préventives et correctives pour offrir aux visiteurs des sanitaires propres et fonctionnels).

En 2018, en réponse à des incivilités constatées, le service a été renforcé par la présence d'un agent de permanence (entretien et réapprovisionnement des consommables) de juin à septembre les mercredis, samedis et dimanches de 11h à 19h.

Maison du jardin botanique, de la boutique et de l'espace City'Zen (espace d'un tiers-lieu multi-activité)

La Maison du jardin botanique, où se situent l'accueil et la boutique, a été créée en 2016. Elle est gérée dans le cadre d'une subdélégation par la société INSPIR. La boutique propose des produits biologiques, en lien avec la nature et est également un lieu d'expositions artistiques. En 2018, la fréquentation est restée irrégulière et soumise à une saisonnalité forte. Le chiffre d'affaires connaît toutefois une progression et permet un résultat bénéficiaire. Les clients ont fait de bons retours sur la boutique (dégustations, qualité des produits, possibilité d'achat de plantes du parc, aménagement du lieu apprécié, service d'emballage cadeaux…). Les ventes ont augmenté (+38%) à la suite d'un élargissement du catalogue et d'une diversification de l'offre de la librairie (création d'une librairie « jeunesse » basée sur la nature).

Le point d'accueil du Parc Floral, repris par la Maison du Jardin Botanique depuis mars 2016, est conforme aux normes Quali Paris (visites et contrôles effectués en 2018). Afin de rendre le personnel plus reconnaissable, des tenues ont été instaurées pour toute l'équipe.

L'espace City'Zen correspond à un usage de la Maison du jardin botanique pour des activités de bien-être et de ressourcement. Il a été ainsi organisé des cours, des stages/formations/ateliers, des séminaires zen. La communication de l'espace a bénéficié d'un investissement important de 20 k€ en 2018 dopant la croissance des ventes pour les cours (+37%) et soins (+24%), contrairement à la baisse de 50% pour les stages. Un « Paris Zen Festival » a été également inauguré.

c) Politique tarifaire

Les tarifs et l'indexation afférente sont prévus contractuellement.

Les tarifs de location du hall de la Pinède varient de 1,55 € à 5,20 € le m² en fonction des espaces concernés et du nombre de jours de location. En 2018, pour les pavillons, les tarifs varient de 3,92 € à 11,42 € le m², selon le pavillon concerné et la durée de la location.

Concernant la Chesnaie du Roy, il existe une tarification distincte selon le type d'événement. Pour des événements professionnels, deux tarifications sont appliquées selon la jauge de personnes, allant de 8 300 € à 12 530 € selon la durée. Les événements privés type mariage et autres sont facturés de 5 405 € à 15 661 € la journée. Des ventes « à la salle » en « last minute » durant la période creuse ont été inaugurées pour un tarif allant de 954 € à 4 451 €.

Le tarif des activités ludiques prend en compte l'âge et comporte un plein tarif, un tarif réduit et un tarif pour les centres de loisirs. Avec l'accord de la Ville, il n'y a pas eu d'augmentation de tarifs sur l'Espace Jeux en 2018.

La politique tarifaire du délégataire comprend un volet social, avec des tarifs préférentiels pour les demandeurs d'emploi, les centres aérés, les scolaires, les familles nombreuses et les groupes (minimum de 10 personnes) ainsi que pour les PMR et PSH mais uniquement sur les parcours acrobatiques pour ces derniers.

d) Événements marquants 2018

Passage en payant du Parc Floral

La mise en place en 2017 d'une tarification à l'entrée du Parc Floral, décidée par la Ville de Paris, a été maintenue en 2018. Les visiteurs des événements organisés par la SEPE ne sont pas concernés.

Création par le délégataire de la destination « Paris Venues by GL Events »

Le délégataire a inscrit le site du parc floral dans un dispositif commercial dénommé « Paris venues by GL events », incluant les différents sites dont il dispose en région parisienne, à l'image de la concession du palais Brongniart. L'objectif est notamment d'impulser une dynamique du marché parisien en matière d'événementiel, bénéficiant ainsi d'une visibilité médiatique.

Service de navette

Il est systématiquement proposé aux clients de la SEPE de mettre en place le service de navettes entre le métro/RER et les entrées du parc dans le respect de la réduction de l'empreinte environnementale. Ce service est proposé à partir de 8 000 visiteurs/jour sur les salons grand public et 1 000 visiteurs/jour sur les salons professionnels. En 2018, il a été utilisé par près de 60% des manifestations accueillies, soit 260 000 visiteurs (45%) et 4 000 (92%) exposants. Les prestataires ciblés sont engagés dans une démarche de respect de l'environnement et plusieurs partenariats nouveaux avec des prestataires de transport ont permis de développer le service de navettes.

Suivi du programme de travaux

<u>La Chesnaie du Roy</u>
Le permis d'aménager de la Chesnaie du Roy a été délivré le 10 octobre 2016. Les travaux débutés à l'été 2017 se sont poursuivis en 2018 avec notamment la création d'un élévateur PMR et la

poursuite de la mise en accessibilité, le remplacement des ouvrants du 1er étage, la création d'une nouvelle salle de réunion « Calypso », la création d'un sas en vue d'améliorer l'accueil et la performance énergétique (y compris mise en place d'une nouvelle signalétique outdoor/indoor), la rénovation de la façade du sas face au Parc Floral, le traitement et la création de l'éclairage de la zone de stationnement, de places handicapés avec restitution de la perméabilité des sols (evergreen).

L'Espace événement
En 2018, les travaux ont concerné le remplacement de l'éclairage intérieur et extérieur des quatre pavillons (hors PCI), la réfection des trottoirs et le remplacement de la sonorisation scénique du pavillon des Tilleuls.

Pavillons 6, 6bis et 7
En 2018, les travaux ont concerné le remplacement des éclairages et la démolition du préau de l'ancienne piscine à boules.

Divers Parc Floral
Les sanitaires publics ont été raccordés au réseau d'eau non potable dans le cadre d'une démarche de développement durable. Par ailleurs, des travaux ont été réalisés contre les mauvaises odeurs (barre anti-écoulement devant les urinoirs et mise en place de grille urinoirs). Le réseau de canalisation sous-terrain est également défectueux avec un engorgement régulier provoquant des inondations malgré des curages répétitifs. Des travaux seront effectués en 2019.

Une convention a été mise en place avec les éco-organismes Valdélia, Ecologic et Recylum pour la valorisation des déchets mobiliers, les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) et les luminaires.

Attractions ludiques
Deux nouvelles Rosalies doubles ont été acquises.

3.2 TOUR EIFFEL

Présentation de la délégation de service public

Le 1er novembre 2017, la Ville de Paris a confié à la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE) une nouvelle délégation de service public, d'une durée de 15 ans, qui a pour objet la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel. Par ce contrat, la Ville confie à la SETE des objectifs ambitieux : développer le rayonnement international de la Tour Eiffel, améliorer et moderniser l'expérience du visiteur, préserver le patrimoine et moderniser les installations. Afin d'assurer la pérennité du plus célèbre des monuments parisiens, un plan d'investissements sans précédent de 300 millions d'euros HT a été contractualisé, dont les chantiers les plus emblématiques seront ceux de sécurisation du site, de réaménagement des espaces d'accueil, de la 20ème campagne de peinture, de la modernisation de l'ascenseur Nord et la rénovation du scintillement.

Par avenant, en date du 26 décembre 2018, la Ville de Paris a modifié la convention de DSP dans le cadre du projet Grand Site Tour Eiffel. Cet avenant modifie le montant du Plan contractuel d'investissement (de 300 à 224,5 millions d'euros) et la durée de la DSP (de 15 à 13 ans et 2 mois).

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué des recettes de billetterie et des redevances versées par les sous-concessionnaires. Il s'est élevé à **99,8 M€** en 2018 contre 84€ en 2017, soit une hausse de 19 %. La hausse du chiffre d'affaires s'explique notamment par la refonte de la grille tarifaire.

Le chiffre d'affaires global généré par l'exploitation de la Tour Eiffel s'élève à 135,5 M€ en 2018. Il est constitué des recettes de billetterie (84,8 M€, + 25%), des recettes des restaurants (39,8 M€, en baisse de -9,6% par rapport à l'année 2017 en raison de la fermeture du restaurant «Le Jules Verne» programmée début septembre afin de permettre d'importants travaux de rénovation) et des recettes des boutiques (10,86 M€, en baisse de 1 % par rapport à 2017). Les produits d'exploitation des droits à l'image, des tournages et des produits dérivés s'élèvent en 2018 à un montant total de 0,56 M€, en baisse de -14,7 % par rapport à 2017. Cette diminution s'explique principalement par la présence de nombreux chantiers sur le site. Le résultat d'exploitation 2018 de la délégation est de 5,3 M€ : la hausse significative après le résultat déficitaire de 2017 s'explique par de meilleurs produits d'exploitation et en partie du fait d'une reprise de provision de l'ordre de 2 M€ à la suite du règlement d'un litige.

Le niveau de redevance est contractuellement fixé à 8 M€ (indexés) de 2018 à 2021 inclus.

	2018	2017
Chiffre d'affaires	99,8 M€	84 M€
Redevances versées par le délégataire	8 M€	11,5 M€
Résultat d'exploitation de la délégation	5,3 M€	- 1,5 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation

La fréquentation 2018 s'élève à 6 048 000 visiteurs, soit une baisse de 158 000 visiteurs par rapport à 2017 (-2,6%).

Ce résultat s'explique principalement par la conjonction des facteurs suivants :

- La fermeture du restaurant « Le Jules Verne » à partir du mois de septembre 2018 a engendré de manière mécanique une baisse de fréquentation de la Tour (-26 000 visiteurs).
- Le mouvement des gilets jaunes, qui a notamment entrainé la fermeture de la Tour à deux reprises en décembre 2018.
- Les mouvements de grève qui ont entrainé quatre jours de fermeture : les 13 et 14 avril puis les 1 et 2 juillet 2018.

Satisfaction des visiteurs

La note de satisfaction globale s'établit à 7,3/10 pour 2018. Elle était de 7,5/10 pour 2017. Les visiteurs sont particulièrement satisfaits de la propreté des espaces publics dans la tour Eiffel (90% d'avis satisfaisants) ainsi que de la sécurité lors de leur visite (95% d'avis favorables). Néanmoins, certains points pourraient être améliorés, comme le temps d'attente, source d'insatisfaction pour 28% des visiteurs.

Services aux clients

En 2018, la SETE a poursuivi la refonte de son système digital initié en 2017, avec le lancement du projet de modernisation de son système de billetterie, et notamment des sites de vente en ligne de billets destinés aux particuliers et aux professionnels, pour une mise en place en 2019.

Depuis le 2 juillet 2018, la SETE propose 50 % de ses billets en vente digitale. Sur l'année, 26% des préventes se sont faites sur internet, en nette augmentation par rapport à 2017.

Les locations d'espaces

Le Salon Gustave-Eiffel est commercialisé uniquement pour l'organisation de manifestations professionnelles : congrès, séminaires, opérations de relations publiques, présentations de produits, conférences de presse, événements culturels, etc.

L'activité commerciale du salon a été très proche de celle constatée en 2017 puisque le chiffre d'affaires réalisé s'est élevé à 1,31 M€, contre 1,32 M€ un an auparavant.

c) Politique tarifaire

Le ticket moyen s'est élevé à 15,4 € en 2018, contre 11,15€ en 2017. Cette hausse de 38,1 % est le résultat de l'effet en année pleine de l'augmentation des tarifs intervenue au 1er novembre 2017.

Pour une plus grande lisibilité, la grille tarifaire a en effet été simplifiée conformément aux dispositions du nouveau contrat de délégation de service public. Elle a été réévaluée avec une hausse contenue, qui maintient des tarifs modérés par rapport à la concurrence internationale. La tarification retenue comporte les tarifs suivants : 10 € pour le tarif 2ème étage escalier (7 € en 2016), 16 € pour le tarif 2ème étage ascenseur (11 € en 2016), 19 € pour le tarif sommet escalier plus ascenseur (13 € en 2016) et 25 € pour le tarif sommet ascenseur uniquement (17 € en 2016).

La grille tarifaire vise également à préserver l'accès à tous avec des taux de réduction uniques et significatifs pour les enfants et personnes handicapées (-75 % soit 6,3 € pour le sommet par ascenseur), les jeunes de 12 à 24 ans (-50 %) et l'accès gratuit aux bénéficiaires du RSA.

La grille tarifaire a fait l'objet d'une première indexation le 14 janvier 2019 conformément à l'article 8.3 du Contrat de DSP

d) Évènements marquants 2018

- Avenant à la DSP

L'année 2018 a été marquée par la signature, le 26 décembre 2018 d'un avenant n°1 à la délégation de service public. Son principal effet a été la révision à la baisse du plan d'investissement contractuel, dont le montant est passé de 300 M€ à 224,5 M€, et une adaptation de la durée en conséquence.

Ainsi, il a été jugé pertinent, compte tenu des enjeux, que le projet de maîtrise d'ouvrage du nouvel Accueil soit repris par la Ville de Paris dans le cadre du projet global « Grand Site » et non plus traité directement par la SETE.

- Les travaux et la finalisation du projet de sécurisation

Le point marquant de 2018 a été la finalisation du projet de sécurisation : les travaux de mise en place d'une enceinte sécurisée autour du monument ont été réalisés en 2018 : mise en place de parois vitrées pare-balles, grilles d'ornement, sas sécurisés, bornes anti-bélier, équipements de surveillance et de détection et refonte générale des espaces paysagers au pied du monument.

Ces travaux ont été validés par la Préfecture de police en décembre 2018. Les accès publics ont été modifiés dans le cadre de ce projet et se situent désormais dans les jardins latéraux.

Concernant la réalisation des investissements prévus au contrat, le budget prévoyait un montant total d'investissements cumulé de 46,7 M€ à fin 2018. Le montant des investissements PCI réalisés a été plus faible que prévu puisqu'il a été de 39,1 M€. Cet écart s'explique principalement par la modification du phasage de plusieurs projets.

Les principaux investissements réalisés à fin 2018 sont les suivants :

- ✓ la construction de l'enceinte sécurité : 29,0 M€
- ✓ le démarrage des travaux de rénovation de l'ascenseur Nord : 1,8 M€
- ✓ la rénovation du deuxième étage inférieur : 1,7 M€
- ✓ la rénovation du système de vidéo protection et la création du PC sûreté : 1,3 M€
- ✓ la mise en place du réseau fibre optique et Wifi : 1,2 M€
- ✓ la rénovation de la façade du Jules Verne : 800 k€

- Développement de la vente en ligne

En 2018, la Tour Eiffel a augmenté la part de ses ventes de billets sur internet de manière significative. Cette orientation est particulièrement importante pour les visiteurs étrangers qui représentent plus de 80% des clients et peuvent ainsi mieux organiser leur visite à Paris, la visite du monument s'inscrivant dans un parcours de visite de Paris organisé à l'avance.

- Renouvellement de la concession restauration et préparation du renouvellement de la concession boutiques

La concession des restaurants et de la vente à emporter a fait l'objet d'une remise en concurrence dès la fin de l'année 2017, la procédure s'étant clôturée au cours de l'année 2018, avec une date de prise d'effet de la nouvelle concession au 1er octobre 2018. Ainsin l'activité de l'année 2018 a été partagée entre deux opérateurs.

Le restaurant Jules Verne a été fermé pour travaux avec une première phase courant sur 2018 sous la responsabilité de la SETE pour des travaux de clos et couverts (changement de vitrage et étanchéité du toit), permettant une seconde phase de travaux pour le renouveau du restaurant en 2019 sous maitrise d'ouvrage concessionnaire.

2018 est la dernière année d'activité du concessionnaire des boutiques : un audit complet a donc été réalisé et la procédure de renouvellement a été menée pour un changement de concessionnaire au début de l'année 2019.

3.3 JARDIN D'ACCLIMATATION

Présentation de la délégation de service public

La convention de délégation de service public a été signée avec la SA Jardin d'Acclimatation (intégration au capital de la Compagnie des Alpes à hauteur de 20%), pour une durée de 25 ans, à compter du 10 octobre 2016.

Dans le cadre de ce contrat, la SA Jardin d'Acclimatation s'est engagée à réaliser un programme de travaux pluriannuel estimé à **49,3 M€** sur la durée totale de la convention (programme de réhabilitation, de démolition, de construction et d'installation de nouvelles attractions et ateliers accompagné d'un vaste programme paysager plus fidèle aux tracés d'origine du Jardin). Ce programme contractuel d'investissements (PCI) vise à renouveler en profondeur l'offre d'activités tout en conservant l'esprit du lieu et ses activités emblématiques (attractions historiques, ferme, petit train) et de service public, avec l'ambition d'augmenter le rayonnement du Jardin en s'ouvrant davantage aux scolaires, aux catégories les moins aisées et aux franciliens, ainsi qu'à un nouveau public touristique, tout en fidélisant ses visiteurs habituels.
Le délégataire indique qu'afin de garantir la qualité des prestations réalisées et le respect du caractère patrimonial du Jardin, **le montant des investissements à réaliser se porte à hauteur de 60 M€.**

La **SA Jardin d'Acclimatation** exploite un parc d'attractions situé dans le Bois de Boulogne, ouvert 365 jours par an et d'une superficie de 18 hectares. Le Jardin propose une large gamme d'activités, gratuites ou payantes, axées autour de quatre thématiques :

- la biodiversité, la nature et l'éducation au développement durable ;
- la culture et l'ouverture sur l'art ;
- la culture scientifique, l'innovation et les nouvelles technologies ;
- le développement de l'apprentissage sportif.

Des services complémentaires sont proposés par des sous-concessionnaires :

- Restaurant « La Terrasse du Jardin » ;
- Ballades à dos de dromadaires (« Le Clos des Dromadaires ») ;
- Activités nature « Paris concept ».

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le premier semestre 2018 a été marqué par la réalisation des travaux de rénovation du jardin, qui ont entrainé une baisse d'activité. Le nouveau Jardin d'Acclimatation a été inauguré le 1er juin 2018.

Le **chiffre d'affaires net de la délégation** s'élève à **20,48 M€** (16,96 M€ en 2017), soit une hausse de 13%. Malgré la gratuité du parc sur 3 mois, le chiffre d'affaires de la billetterie progresse, du fait de la nouvelle tarification des entrées (plein tarif dorénavant à 5 €).

Le résultat net de la délégation est de -7,4 M€, en dégradation de 7,8 M€ par rapport à 2017. Cela s'explique par la baisse d'activité des 5 premiers mois de l'année, associée à un maintien de certains coûts de fonctionnement. Les principaux postes à l'origine de la croissance des charges sont :

- ✓ Salaires et charges patronales : + 3,4 M€ (nouvelle organisation du Jardin et des personnels);
- ✓ Personnel extérieur et détaché : + 655 k€, en raison des animations spécifiques du Jardin en 2018 ;
- ✓ Publicité et communication : +2,3 M€ (refonte du site internet et communication autour de la réouverture).

De manière générale, le poids de la masse salariale est important en raison de l'ouverture du Parc 365 jours par an et de la diversité et la qualité de service de l'offre proposée.

Dans le cadre de la DSP, le délégataire doit s'acquitter d'une redevance minimale garantie de 615 k€ HT sur les années 2017 et 2018.

	2018	2017
Chiffre d'affaires net	20,48 M€	16,96 M€
Redevances versées par le délégataire	615 k€	615 k€
Résultat net de la délégation	-7, 352 M€	0, 459 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

L'année 2018 a enregistré une fréquentation de **1 632 080 visiteurs** (1 558 425 en 2017), dont 866 245 ayant acheté un ticket d'entrée, 476 507 visiteurs de la Fondation et 289 328 visiteurs ayant bénéficié d'une entrée gratuite.
Du fait des travaux et de conditions météorologiques très mauvaises, du 1er janvier au 31 mai 2018, le Jardin a connu une fréquentation inférieure de 52% à celle de l'an passé (212 000 visiteurs contre 439 000 visiteurs en 2017). En revanche, depuis le lancement du Nouveau Jardin, le parc a régulièrement battu des records de fréquentations et réalisé en 7 mois une performance équivalente à celle réalisée durant les 12 mois de 2016.

c) Politique tarifaire

L'évolution des tarifs est soumise à une commission de surveillance prévue par le contrat.
Les tarifs des entrées ont été revalorisés à l'ouverture du nouveau jardin, selon la tarification après rénovation des attractions prévue en annexe C du contrat de DSP en vigueur :

- Le plein tarif est fixé à 5 € TTC
- Le tarif réduit varie : 2,50 € TTC pour les familles nombreuses et les seniors ; 2 € pour les groupes scolaires (école, crèches et centres de loisirs); 3,5 € pour les tours opérateurs et revendeurs et 1,5 € pour les visiteurs de la Fondation Louis Vuitton.
- La gratuité est élargie et bénéficie aux enfants de moins de 3 ans, aux personnes handicapées/PMR et leur accompagnant, ainsi que les bénéficiaires du RSA et demandeur d'emploi.
- Des packs « découvertes » et « illimité » sont proposés à 11 et 29€.

En 2018, en raison de l'impact des travaux sur les visiteurs malgré la création d'une offre de loisirs éphémères, le tarif réduit a été fixé jusqu'au 5 mars à 2€. Entre le démontage de l'offre éphémère et le 1er juin 2018, l'entrée du Jardin a été gratuite.

En 2018, 24 % des visiteurs du Jardin ont bénéficié d'une entrée gratuite et 18 % d'un tarif réduit.

d) Événements marquants 2018

Le principal évènement fut la réalisation des travaux de rénovation et modernisation du Parc prévus au contrats, qui ont finalement été réévalués à plus de 60 M€ (vs 49,3 M€ initialement prévus). Les attractions emblématiques du Jardin ont été renouvelées et 17 manèges neufs ont été installés.

Le nouveau jardin a été inauguré le 1er juin 2018, avec un mois de retard par rapport au planning initial, retard dû à la fois à des conditions climatiques particulièrement difficiles et à la complexité des chantiers à mener.

Par ailleurs, l'année a été marquée par la fermeture du centre équestre, liée à la nécessité de traiter les grandes écuries en raison de la présence de mérule (champignon qui infeste et altère les structures boisées en provoquant leur pourrissement).

Concernant la programmation évènementielle, plusieurs évènements ont marqué le 2nd semestre de l'année avec notamment :

- Les « Journées particulières » du groupe LVMH : ouverture gratuite du parc les 12, 13 et 14 octobre et très nombreuses animations pour les 60 000 visiteurs qui sont venus lors de ces 3 jours ;
- Accueil d'une partie de la programmation de Japonisme 2018 : ainsi l'évènement Grand Matsuri a présenté des manifestions populaires venus des 7 régions du Japon et a attiré 60 000 visiteurs ;
- Installation d'une patinoire à Noel et développement d'une thématisation globale du parc autour d'un conte de Noël inédit.

Le Jardin poursuivra en 2019 la modernisation de ses aires de jeux gratuites en donnant la priorité aux jeux d'eau ainsi qu'à l'espace situé entre l'avenu des Sablons et l'ancien bâtiment de Direction.

En 2018, le délégataire a poursuivi la refonte de son organisation interne afin de faire face à l'accroissement du volume d'activité et de répondre à l'ambition du nouveau projet.

3.4 CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE

Présentation de la délégation de service public

La délégation, conclue en 2011 pour une durée de 10 ans avec la **SARL Camping Indigo Paris**, porte sur l'exploitation du camping du bois de Boulogne.

Le camping offre 410 emplacements, sur une surface d'emprise de 6,9 ha :

- 335 emplacements dont 192 emplacements « grand confort » (prise électrique 10 ampères, robinets de puisage, évacuation des eaux usées), 97 emplacements avec électricité 4 ampères, 46 emplacements simples ;
- 75 résidences mobiles dont 36 mobil-homes, 17 roulottes bois et 22 cottages bois.

Le service d'accueil est ouvert tous les jours de l'année, de 7h à 21h (23 h en juillet et en août).

L'établissement comporte également une épicerie ouverte tous les jours, ainsi qu'un restaurant ouvert toute l'année.

Les services aux campeurs comprennent une laverie, la location de vélos (dont des vélos électriques depuis 2018), une billetterie, ainsi qu'un service proposé toute l'année de navette vers la Porte Maillot.

Depuis 2017, le délégataire a installé des ruches et vend le miel produit dans l'épicerie.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** est en hausse de plus 22 % par rapport à l'exercice précédent (**6,2 M€** en 2018 contre **5,1 M€** en 2017). Cette hausse est significative, notamment concernant l'hébergement en camping en augmentation de près de 18 % par rapport à 2017, poursuivant la hausse de près de 20 % l'année précédente. Le chiffre d'affaires du locatif est également en augmentation de plus de 18 % par rapport à 2017, poursuivant la hausse de près de 20 % l'année précédente.

L'activité restauration a continué sa progression avec une augmentation de 17% du chiffre d'affaires. L'épicerie, est en hausse de 39 %, en lien avec la progression globale de l'activité. Cette augmentation du chiffre d'affaires du restaurant et de l'épicerie est liée à l'augmentation de l'amplitude horaire.

Le **résultat net** de la délégation est de **479,1 k€**, en hausse de 21% par rapport à 2017 (395,8 k€).

Le chiffre d'affaires 2018 est remonté jusqu'à rattraper niveau de celui de 2015, avec un impact positif sur le résultat. Ce redressement est concomitant à une augmentation des charges de personnel liée à l'augmentation du volume d'activité et à l'élargissement de l'amplitude horaire de l'épicerie et du restaurant.

La Ville de Paris perçoit une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires, à un taux différencié selon la nature des activités (activités principales ou annexes) et assortie d'un minimum garanti.

En 2018, la Ville de Paris a perçu une **redevance de 691,8 k€** en hausse de 20,3 % par rapport à l'année 2017.

	2018	2017
Chiffre d'affaires	6,2 M€	5,1 M€
Redevance versée par le délégataire	691,8 k€	679,9 k€
Résultat net de la délégation	479,1 k€	395,8 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2018, le camping a comptabilisé 239 209 nuitées (+17 % par rapport à 2017) dont 79 130 nuitées en locatif (+ 12,2 %).

La progression des nuitées sur le Camping, tant sur les emplacements de camping qu'en locatif, confirme la relance de l'activité constatée depuis mars 2017.. La fréquentation étrangère, qui représente 70 % de la clientèle (allemands : 22%, hollandais : 11%, italiens : 7%, anglais et espagnols : 6% chacun), a été marquée par une forte croissance des clientèles italiennes (+ 65% de nuitées), allemande (+34 %) et espagnole (+31 %). La clientèle issue de nationalités extra-européennes est en progression, dont les clientèles chinoise et coréenne. La part de clientèle française reste stable et représente 30 %.

L'émergence des plateformes type AirBnb notamment, ayant également comme clientèle cible une famille faisant un séjour de 3 ou 4 jours, représente une forte concurrence pour le Camping.

La durée moyenne du séjour est stable et s'établit à 3 jours.

Dans le cadre de la certification ISO 14001 l'ensemble du système de management environnemental du camping est régulièrement audité, et le délégataire sensibilise à ce titre l'ensemble de son personnel, y compris saisonnier, aux enjeux de préservation de l'environnement.

Des audits internes sont réalisés par des personnels du siège de l'entreprise. Les questionnaires de satisfaction révèlent les points de satisfaction suivants : qualité de l'accueil et processus de réservation, qualité des aménagements (valorisation des espaces naturels avec les espaces piétonniers sans voiture, qualité des emplacements de camping, végétalisation de l'espace à l'entrée du camping), propreté et équipements des sanitaires, service de navette électrique.

Le point à améliorer concerne, comme l'année précédente, les problèmes de connexion WIFI en période de haute fréquentation.

Le principal point d'insatisfaction est, comme en 2017, le bruit émanant du domaine de Longchamp le week-end des printemps et été.

En termes de sécurité pour faire face aux problèmes d'intrusion, le délégataire a ajouté un agent de sécurité supplémentaire et cette mesure s'est révélée efficace.

L'établissement dispose d'un site internet dédié traduit en 5 langues, entièrement refondu en 2018, associé à un service de réservation en ligne.

c) Politique tarifaire

Elle prend en compte le type d'emplacement ou de location, la saison (haute/moyenne/basse) et le nombre de personnes accueillies. L'électricité est facturée en supplément.

Le forfait pour un emplacement de camping coûte entre 27,10 € et 39,40 € par nuit. Un emplacement piéton (sans véhicule) coûte entre 14 € et 22,10 € par nuit. Le forfait électricité coûte 6 € puis 6,10 € par nuit.

En ce qui concerne les locations, les roulottes coûtent entre 95 € et 136 € par nuit et les cottages bois entre 101 € et 150 € par nuit.

d) Événements marquants 2018

- **Inondations de la Seine en janvier et février 2018**

L'épisode de crue de fin janvier – début février 2018 de la Seine a entraîné une fermeture du camping pendant 2 semaines. Les principaux équipements (mobile homes notamment) ayant été surélevés, les dégâts matériels ont été relativement réduits. Seul le bâtiment du restaurant a dû faire l'objet de travaux de remise en état. Le remboursement des clients au titre des annulations de réservations se monte à 25,7 k€.

- **Poursuite de la reprise de l'activité économique entamée en 2017**

Les attentats de 2015 avaient engendré une forte diminution de la fréquentation des centres touristiques à Paris et fortement impacté le chiffre d'affaires 2016 du Camping. Grâce à des efforts de promotion, la fréquentation du camping a augmenté en 2017 et en 2018, si bien que le taux de fréquentation a retrouvé son niveau antérieur à la période des attentats.

- **Campagne de communication conduite en 2018 :**

En plus de la poursuite des partenariats déjà existants (tournoi de tennis Roland Garros, festival Solidays..) le délégataire a noué un partenariat avec le Raid Amazones dont la première édition a eu lieu en 2018, certaines épreuves se sont d'ailleurs déroulés dans l'enceinte du camping.

Le camping a fait l'objet d'une campagne de communication via l'impression de 12 700 dépliants publicitaires diffusés auprès de l'Office du tourisme et des congrès de Paris, la Comité régional de tourisme et l'ensemble des partenaires régionaux.

- **Programme de travaux de maintenance des installations du Camping en 2018 :**

Les travaux décrits ci-après ont été menés tout au long de la saison sans aucune interruption de l'exploitation du Camping :

- Remise en état des installations à la suite des inondations de janvier-février 2018 ;
- Re-délimitation et stabilisation d'une dizaine d'emplacements de camping ;
- Abattage d'un arbre et élagage de 73 autres ;
- Renouvellement du parc de vélos de location.

Ces travaux ont représenté un montant de 144 615 € HT.

3.5 PORTS DE PLAISANCE (PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DU BASSIN DE LA VILLETTE)

Présentation de la délégation de service public

Entrée en vigueur en 2008 pour une durée de 15 ans, la délégation de service public a pour objet la modernisation du port de l'Arsenal, la création de la halte nautique de la Villette et la gestion et l'exploitation des deux ports. Le délégataire est **Fayolle Marine**.

Situé à Paris dans les 4ème et 12ème arrondissements, le port de l'Arsenal a une capacité de 170 places de bateaux.

Des contrats journaliers sont dédiés aux bateaux de passage, intrinsèquement liés à la plaisance. Ces derniers font escale au cœur de Paris durant leur séjour, principalement durant la période estivale. Des contrats mensuels sont également proposés aux bateaux désireux de rester sur le port de plaisance pour une durée supérieure à 1 mois. Conformément aux dispositions de la délégation, aucun contrat mensuel n'est établi sur les mois de juin, juillet et août, ceci afin de libérer des emplacements pour l'accueil de bateaux de passages.

Ces deux types de contrats se retrouvent sur la halte nautique de la Villette, située dans le 19ème arrondissement, sur une partie du plan d'eau du bassin de la Villette (130 m de long sur 20 m de large sur le quai de Seine). La halte nautique comprend également un bâtiment, « la maison Guillemette », au 41 quai de la Loire. Cette halte comprend 24 places pour des bateaux d'une longueur inférieure à 15 m.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

En 2018, le délégataire a dégagé un **chiffre d'affaires de 1,4 M€** dont 1,3 M€ de produits d'amarrage; et 0,13 M€ de produits d'activités annexes (laverie, bouteilles de gaz, redevance d'usage eau…).

Le **résultat net** de la délégation est de 116,5 k€, en légère augmentation par rapport à 2017.

Le délégataire a versé une redevance de 90,9 k€ contre 101,2 k€ en 2017.

	2018	2017
Chiffre d'affaires	1,4 M€	1,4 M€
Redevances versées par le délégataire	90,9 k€	101,2 k€
Résultat net de la délégation	116,5 k€	113,9 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation :

Tous contrats confondus, l'Arsenal et la halte nautique de la Villette ont accueilli 1 550 bateaux en 2018, contre 1 287 en 2017, soit une hausse de 18 %.

Le nombre total de nuitées enregistrées est de 69 324 contre 66 799 en 2017 (+3,8%).

Les bateaux en contrat journalier passent en moyenne 13,8 nuitées par séjour (chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes).

	Nuitée max/ an	Nuitée 2018	Taux d'occupation
Port de l'Arsenal	61 200	59 702	98%
Halte nautique de la Villette	10 080	9 622	95%
Total	**71 280**	**69 324**	**97%**

Le taux d'occupation du Port de l'Arsenal atteint 98 %, soit 5 points de plus par rapport à l'année 2017. La fréquentation des bateaux en contrat journalier a augmenté de 25 % (contrats à la semaine ou à la nuitée), celle des bateaux en contrat mensuel a augmenté de 5 % et le nombre de bateaux en contrat annuel se stabilise avec 73 anneaux occupés sur 170. Au cours de l'année 2018, 2 nouveaux bateaux exerçant une activité professionnelle liée à la plaisance ont rejoint les 7 déjà en place sur le port (soit 9 bateaux au total sur un nombre maximum de 15 bateaux autorisé par le contrat de délégation de service public en cours). Les activités actuellement développées dans le cadre de ces contrats sont des activités de bateaux école et de bateaux promenades. Avec l'arrivée de ces 2 nouveaux bateaux, ces contrats professionnels sont en augmentation de 13%.

Le nombre des bateaux à passagers est en diminution en 2018, avec 25 contrats enregistrés pour 30 en 2017. À noter que la majorité des bateaux passagers ayant fait escale au port de l'Arsenal en 2018 étaient de nationalité néerlandaise.

Le taux d'occupation de la halte nautique de la Villette enregistre un taux de 95 % avec une capacité d'accueil supplémentaire de 4 emplacements. Ce succès s'explique par une bonne gestion des réservations, et la mise en place de tarifs attractifs à la semaine. La fréquentation des contrats journaliers est en forte augmentation (+41%). Les contrats mensuels sont stables par rapport à l'année 2017.

Qualité – services disponibles aux usagers :

Les services sont maintenus dans leur intégralité avec notamment un service d'information afin de prévenir les plaisanciers de la réception de leurs colis ou le service de livraison de bouteilles de Gaz qui est un véritable confort pour les plaisanciers. En 2018, afin de répondre à une demande croissante des plaisanciers, Fayolle Marine a établi un partenariat avec un fournisseur d'équipements de bateau pour créer une boutique d'accastillage au sein de la Capitainerie.

Satisfaction :

Dans le cadre de la démarche qualité, et soucieux de l'avis des plaisanciers, l'indicateur de qualité mesuré par le biais de questionnaires de satisfaction des plaisanciers est suivi annuellement. En 2018, Fayolle Marine a décidé d'orienter ses questionnaires sur 5 sujets majeurs :

- La gestion des crues avec pour référence celle de 2018,
- La mise en place de la fibre optique sous les pontons,
- Le faucardage des algues du bassin,
- La gestion du service de courrier/colis,
- La mise en place d'une boutique d'accastillage en capitainerie.

Concernant la gestion de la crue de 2018, les retours de satisfaction sont les suivants : 74% des plaisanciers sont très satisfaits, 8% satisfaits, et 18% sans avis/non concernés.

Le second thème abordé concerne l'offre fibre optique. 30% des plaisanciers ont souscrit à l'offre, 22% se disent très satisfaits, 6% satisfaits, 2% pas satisfaits.

Concernant le faucardage, 32% des plaisanciers sont très satisfaits, 46% satisfaits, 18% moyennement satisfaits et 4% ne se sentent pas concernés.

Pour la gestion des courriers et colis en capitainerie, la répartition est la suivante : 72% des plaisanciers sont très satisfaits, 12% satisfaits, 2% moyennement satisfaits et 14% non concernés.

Enfin, 60% des plaisanciers ont déjà eu recours à la boutique d'accastillage gérée par la capitainerie avec un retour très satisfaisant pour l'ensemble des utilisateurs.

Incidents :

Aucun incident majeur n'est survenu sur le site, mis à part la crue survenue en 2018.

c) Politique tarifaire

Le délégataire perçoit des redevances auprès des usagers pour les différents contrats (journaliers, mensuels ou annuels) selon la dimension des bateaux et le mois de l'année ainsi que des prestations annexes (jetons de machine à laver, sèche-linge, internet, photocopie…).

Pour un bateau inférieur à 6 m de longueur et ayant séjourné entre janvier et mars, le tarif était de 8,70 € HT la nuitée. Pour ce même bateau en location mensuelle, le tarif était de 151,79 € HT et de 2008,48 € HT pour un contrat annuel.

d) Événements marquants 2018

Sécurité :

Un évènement majeur a affecté l'exploitation du Port en 2018 : la crue de la seine qui s'est étendue entre le 3 janvier et le 23 février 2018. Durant cette période la navigation a été interrompue, avec une hauteur d'eau qui a atteint 1,60m au-dessus du quai.

Qualité :

La requalification des sanitaires du Port a été terminée. La fibre optique a été installée sur les pontons, et une offre d'accastillage en capitainerie a vu le jour.

Environnement :

100% des nouvelles conventions annuelles ont été attribuées à des bateaux possédant un équipement environnemental. Les économies d'énergie et les réductions de consommation se sont poursuivies grâce à une stabilisation de la consommation électrique et à l'installation d'éléments adaptés à l'économie d'eau.
7 récupérateurs de déchets flottants (Sea-bin) ont été installés sur le port de l'Arsenal et la Halte Nautique de la Villette permettant d'améliorer la qualité de l'eau du bassin.

4. DEPLACEMENTS

Présentation du secteur

La Ville est propriétaire de 146 ouvrages de parkings, dont 127 en souterrain et 19 en surface, tous gérés via des contrats de délégation de service public. Au 31 décembre 2018, la Ville comptabilisait ainsi 121 DSP. Ces ouvrages offrent 67 909 places de stationnement réservées aux véhicules légers, 3 589 places aux 2 roues (motos, vélos et deux roues électriques) et 80 places aux autocars.

Les 121 DSP se répartissent entre **9 délégataires** :

Délégataires	Nombre de contrats
INDIGO	58
SAEMES	44
SPIE AUTOCITE	8
SAGS	4
Q-PARK	3
INTERPARKING	1
REAL PARK	1
ACCOR	1
SNC Lyon-Diderot (*)	1
Total	**121**

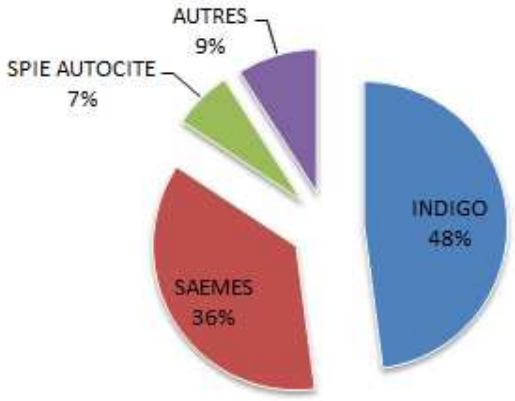

(*) Le parc Lyon Diderot est exploité par une société en nom collectif ad hoc qui a confié l'exploitation opérationnelle à EFFIA et la gestion financière à la SAEMES.

6 DSP ont été renouvelées au cours de l'année 2018 (parcs Haussmann Berri, Lutèce, Mairie du 15ème-Lecourbe, Malesherbes-Anjou et Villiers, parc George V), avec pour certaine une légère refonte des périmètres :

- la DSP du parc Mairie du 15ème-Lecourbe, qui est entrée en vigueur le 01/02/2018, a intégré celle du parc Mairie du 14ème au sein d'un même contrat.
- la DSP du parc Villiers, qui est entrée en vigueur le 01/06/2018, a intégré la DSP du parc Ampère au sein d'un même contrat.

Nota sur le décompte des contrats :

- En 2017, les parcs Mairie du 14ème et Mairie du 15ème-Lecourbe comptaient chacun pour un parc et une DSP. En revanche en 2018, ils comptent chacun pour un parc mais ne valent ensemble qu'un seul contrat de DSP. La nouvelle DSP commune est entrée en vigueur le 19/03/2017 pour le parc Mairie du 14ème et le 01/02/2018 pour le parc Mairie du 15ème-Lecourbe.
- En 2017, les parcs Ampère et Villiers comptaient chacun pour un parc et une DSP. En revanche, en 2018, ils comptent chacun pour un parc mais ne valent ensemble qu'un seul contrat de DSP. La nouvelle DSP commune est entrée en vigueur le 11/07/2017 pour le parc Ampère et le 01/06/2018 pour le parc Villiers.

Ainsi, entre 2017 et 2018, le nombre global de DSP d'INDIGO passe de 62 à 58, celui de la SAEMES de 43 à 45 et celui de la SAGS de 3 à 4 du fait du changement de délégataire pour les DSP des parcs Mairie du 15ème-Lecourbe, Malesherbes-Anjou et Haussmann Berri.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

	2018	2017
Chiffre d'affaires	170,74 M€	171,5 M€
Redevances versées par les délégataires	40,12 M€	35,55 M€
Résultat net des délégations	31,3 M€	36,9 M€

NB : le montant 2017 (+60 k€) a été modifié pour intégrer les frais d'études (intégré à 2018).

Le **chiffre d'affaires global est de 170,74 M€**, en baisse de 0,44 % par rapport à 2017. Il se répartit comme suit : 58,6 % est réalisé par le groupe INDIGO, 24,5 % par la SAEMES, 8,6 % par SPIE AUTOCITÉ, et 8,3 % par les 6 autres délégataires.

Cette évolution est le résultat d'un double effet : une baisse liée à une diminution des recettes horaires (-3,03 %), des recettes de publicité (-52 %) et du montant des cessions et remboursements de charges des amodiations (-6,1 %), compensée par une augmentation du nombre d'abonnés, la hausse du ticket moyen (+3,55 %), la reprise économique qui permet le développement d'autres sources de recettes (activités annexes et locations de surfaces commerciales), la forte augmentation de l'activité Autocar à Bercy Autocar et le transfert de la gestion des stations-services des parcs de stationnement Malesherbes Anjou et Hausmann Berri.

La redevance totale versée à la Ville est de 40,12 M€, en augmentation de 12,9% par rapport à 2017. Les redevances versées proviennent à 53,3 % d'INDIGO (21,39 M€), à 24,1 % de la SAEMES (9,69 M€), à 10,5 % de SPIE AUTOCITE (4,21 M€) et à 12,1 % des 6 autres délégataires (4,84 M€).

Cette évolution résulte principalement :

- De l'augmentation des coefficients de révision pour les forfaits appliqués dans les DSP récentes,
- Des renouvellements de contrats (DSP Hausmann Berri (+1 537 k€ en 2018), George V (+ 1 140 k€), Malesherbes Anjou (+ 892 k€), intégration de Mairie du XV (+100 k€) et Villiers (+164 k€) dans les DSP Mairie du XIV et Ampère),
- De L'indemnisation de la SNCF touchée par Indigo à Porte Maillot qui maintient les recettes (+211 k€ sur la redevance),
- De la fin de travaux en surface et d'une forte augmentation des recettes horaires (+28%) sur le parking du Louvre Samaritaine (+ 162k€ sur la redevance)

Délégataires	Nombre de contrats	%	CA 2018	%	Redevances au titre de 2018	%
INDIGO y compris Indigo Nord Est (Marigny Château)	58	47,9	100 M€	58,6	21,39 M€	53,3
SAEMES	44	36,4	41,91 M€	24,5	9,68 M€	24,1
SPIE AUTOCITE	8	6,6	14,65 M€	8,6	4,21 M€	10,5
Autres	11	9,1	14,18 M€	8,3	4,84 M€	12,1
Total	**121**	**100**	**170,74 M€**	**100**	**40,12 M€**	**100**

Indicateurs de suivi du service public

Répartition des places au 31 décembre 2018 :

Nb de places	VL "standard"	Places amodiées	Box	Véhicules électriques	Auto-partage	PMR	Petit gabarit	Ex-Autolib'	activités annexes	TOTAL
2017	51 477	13 726	366	206	148	1 041	450	188	621	68 223
2018	53 190	11 635	406	270	207	1 025	458	92	623	67 909
Évolution	3,3%	-15,2%	10,9%	31,1%	39,9%	-1,5%	1,8%	-51,1%	0,3%	-0,5%

Le nombre total des places VL (Véhicule Leger) des parcs concédés continue de diminuer entre 2017 et 2018 (-314 places). Les principales causes sont les suivantes :

- A l'occasion des travaux de rénovation, une partie des places VL standards est remplacée par des emplacements dédiés à des usages alternatifs (2 roues motorisés, petits gabarits ou recharge de véhicules électriques), au stationnement PMR ou des places dites « famille » ou « confort », qui sont plus larges qu'une place de véhicule standard.
- De plus, pendant les travaux de rénovation (prévus au contrat), certaines zones de parcs peuvent être neutralisées de manière temporaire (notamment en 2018 : parc Pyramides).
- Enfin, en 2018, 2 091 amodiations sont arrivées à échéance : leurs places ont été intégrées dans la partie publique des parcs mais leur intégration est l'occasion d'aménager les places différemment (élargissement, motos, vélos, etc.).

Entre 2017 et 2018, on note une baisse de 16 places pour les PMR (essentiellement concentrée sur deux parcs de la ZAC Rive Gauche.

Le nombre de places proposées aux deux roues progresse de 1,1 % (+30) pour les motos et de 7,9 % (+52) pour les vélos et de 214,3 % (+15) pour les deux roues électriques.

À fin décembre 2018, il reste encore 98 places ex Autolib' à transformer (soit en places standards, soit en places dédiées aux véhicules électriques).

Fréquentation et abonnements :

En 2018, le nombre de sorties horaires (véhicules légers) s'est élevé à 8 782 955 contre 9 373 111 en 2017 (-6,30 %). Cette baisse (qui se poursuit depuis plusieurs années) peut s'expliquer par plusieurs facteurs concomitants et parallèles :

- réduction du parc d'automobiles détenues par les entreprises et les particuliers parisiens,
- repositionnement de l'offre de stationnement en ouvrage sur une offre plus qualitative mais moins abordable,
- développement des offres de déplacement en commun ou alternatives à l'automobile individuelle (dont les dispositifs de covoiturage ou de voitures de grande remise proposés sur les plates-formes électroniques),
- concurrence accrue des capacités de stationnement privé, notamment celles des particuliers valorisées sur des plates-formes électroniques collaboratives,
- dynamisme de certains points d'intérêt ou types d'activité économique positionnés en banlieue (quartiers d'affaire, commerce de détail en centre commercial, etc.), déplaçant la circulation et le stationnement automobile en-dehors du territoire parisien,
- application des restrictions de circulation à partir du 01/07/2017 aux véhicules ayant la vignette Crit'Air 5,

- Les intempéries de fin janvier et début février 2018 (crue de la Seine), la neige début février 2018 et mi-mars 2018, rendant difficile la circulation autour des zones touchées,
- Le déménagement du tribunal de grande instance de Paris au début avril 2018 : impact négatif sur les parcs centraux,
- Le mouvement des Gilets jaunes, 2 samedis en novembre et 4 en décembre, période habituellement dans le peloton de tête de la fréquentation horaire, avec l'influence des fêtes de fin d'année, a conduit à une forte baisse de la fréquentation sur ces deux mois.

Le nombre d'abonnements standards VL s'établit à 31 523 (+2,4 % par rapport à 2017). Cette hausse, observée pour la première fois depuis quelques années, résulte de plusieurs phénomènes :

- L'arrivée de flottes de loueurs de véhicules, comme dans le parc Méditerranée,
- La fin de travaux de rénovation dans certains parcs ont permis d'accepter de nouveaux abonnés, comme à François 1er et Marigny Château par exemple,
- Certains amodiataires qui ont vu leur contrat arriver à échéance en 2018 ont pris des abonnements. Le taux de conversion est particulièrement bon dans le parc Péreire : environ 60 %, et plutôt faible dans des parcs comme Haussmann Berri (environ 6 %) ou Malesherbes Anjou (un peu plus de 10 %).

Certains parcs continuent néanmoins de perdre des abonnés, mais de façon nettement moins marquée qu'en 2017 À noter également que si les abonnements « non-résidents » sont en augmentation, le nombre d'abonnés résidents et résidents petits rouleurs subit une baisse de 2,84 % en 2018 (certains parcs proposant ce type d'abonnement n'ont actuellement aucun abonné). À fin 2018, le nombre d'abonnés « parc relais » était de 3 dans 2 parcs sur 10. Enfin, les abonnements deux roues motorisés augmentent légèrement (18 abonnements supplémentaires soit + 1,24 %).

Réclamations :

En 2018, 135 parcs (contre 130 parcs en 2017) sur 146 ont enregistré au moins une réclamation, pour un total de 6 181 (contre 4 295 en 2017). INDIGO et SAEMES représentent la presque totalité du nombre de réclamations de l'ensemble des délégataires (98,85 %). La SAEMES prend désormais systématiquement en compte les réclamations par téléphone.
Les réclamations pour l'ensemble des délégataires se répartissent comme suit :

Type de problème rencontré	Part des réclamations
Dysfonctionnement technique des équipements (caisses automatiques, ascenseurs ou éclairage)	9% *(21 % en 2017)*
Politique commerciale des délégataires ou niveau des tarifs	51% *(41 % en 2017)*
Relation à l'usager (présentation insatisfaisante des tarifs, refus d'accès aux abonnements préférentiels, décompte inexact du temps de stationnement)	26% *(23 % en 2017)*
Insécurité des installations, vols et vandalismes	10% *(9 % en 2017)*
Manque de propreté	3% *(5 % en 2017)*

Il manque 1 % dû aux arrondis.

b) Politique tarifaire

Les tarifs publics du stationnement sont fixés dans le cadre des contrats. Lors des renouvellements, les tarifs sont en général négociés à la baisse. Des augmentations tarifaires peuvent cependant avoir lieu en cours de contrat et d'année.

Tarifs horaires des véhicules légers :

Zone (arrondissements concernés)	Prix de la 1ère heure en surface	Tarif de la 1ère heure VL des parcs intra-muros					Nombre de places standards VL	Nombre de parcs de stationnement
		Année	Prix mini		Prix maxi		52 607 places intra-muros (44 945 en 2017)	85,5 ouvrages intra-muros
			Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	1 h : 4 € 6 h : 50 €	2017	3,60 €	Lutèce	4,80 €	Bourse, Vendôme	6 415	15
		2018	**4,00 €**	**Les Halles-St Eustache, Lutèce, Notre-Dame, Pyramides**	**4,80 €**	**Bourse, Vendôme**	**6 442**	
			11%		**0%**		**0%**	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	1 h : 4 € 6 h : 50 €	2017	3,60 €	Lagrange Maubert	5,00 €	La Tour Maubourg Orsay	16 102	30,5
		2018	**3,75 €**	**Anvers, Meyerbeer (Opéra)**	**5,05 €**	**La Tour Maubourg Orsay**	**19 677**	
			4%		**1%**		**22%**	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	1 h : 2,40 € 6 h : 35 €	2017	2,80 €	Porte de Clignancourt, Porte de Saint Ouen	5,00 €	Marceau Étoile	21 999	40
		2018	**3,00 €**	**Picpus Nation**	**5,20 €**	**Marceau Étoile**	**26 488**	
			7%		**4%**		**20%**	

Le parc Marigny Château pratique un tarif horaire de 1,65 € (1,40 € en 2017), du fait de son emplacement (Vincennes). Dans les 11ème, 19ème et 20ème arrondissements, il n'y a pas de parc accueillant une clientèle horaire.

Tarifs des abonnements VL légers :

Sur les 146 parcs, un tarif annuel de l'abonnement VL de base est proposé dans 136 parcs (il n'est proposé ni dans les 8 parcs ne comportant que des amodiataires ni dans le parc Bercy Autocars et hors Grenier Saint Lazare).

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel VL des parcs intra-muros					Nombre de places standards VL	Nombre de parcs de stationnement
	Année	Prix mini		Prix maxi		52 607 places intra-muros (44 945 en 2017)	85,5 ouvrages intra-muros
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2017	2 448,00 €	Sébastopol	3 921,00 €	Croix des Petits Champs	6 415	15
	2018	**2 448,00 €**	**Sébastopol**	**3 921,00 €**	**Croix des Petits Champs**	**6 442**	
		0%		**0%**		**0%**	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2017	1 093,00 €	Roquette	4 139,00 €	Bac Montalembert	16 102	30,5
	2018	**1 093,00 €**	**Roquette**	**4 139,00 €**	**Bac Montalembert**	**19 677**	
		0%		**0%**		**22%**	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2017	895,00 €	Watt	3 775,00 €	Passy	21 999	40
	2018	**895,00 €**	**Watt**	**3 775,00 €**	**Passy**	**26 488**	
		0%		**0%**		**20%**	
Banlieue (parc Marigny Château)	2017	920,00 €	Marigny Château	920,00 €	Marigny Château	583	1
	2018	**1 050,00 €**	**Marigny Château**	**1 050,00 €**	**Marigny Château**	**583**	
		14%		**14%**		**0%**	

L'augmentation importante des tarifs dans le parc Marigny Château résulte de l'application des tarifs contractuels après travaux. Pour rappel, les travaux de rénovation du parc ont été réceptionnés fin 2017.

Dans les 19 parcs de surface parisiens traversant les septième, treizième, quinzième, seizième et dix-septième arrondissements, le tarif de base varie de 1 052 € à 1 415 € (de 1 036 à 1 394 € en 2017).

À partir du 1er décembre 2018, 970 places relais dans 10 parcs de stationnement gérés par la Ville de Paris ont été mis à disposition des Franciliens à un tarif mensuel préférentiel (75 €) sous conditions de disposer un pass Navigo chargé et de poursuivre leur trajet en transport en commun. Les 10 parcs sont : Bibliothèque François Mitterrand, Marigny Château, Porte de Champerret, Université Diderot, Bercy Seine VL, Charlety Coubertin, Porte d'Orléans, Foch, Porte de Saint Cloud et Porte de Saint Ouen.

Tarifs horaires des deux roues motorisés :

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de la 1ère heure 2RM des parcs intra-muros					Nombre de places 2RM	Nombre de parcs de stationnement
	Année	Prix mini		Prix maxi		2 824 places intra-muros (2 505 en 2017)	62,5 ouvrages intra-muros (58,5 en 2017)
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2017	1,00 €	Notre-Dame	1,60 €	Croix des Petits Champs, Lobau, Vendôme	619	10
	2018	**1,00 €**	**Notre-Dame**	**1,60 €**	**Croix des Petits Champs, Lobau, Vendôme**	**595**	**10**
		0%		**0%**		**-4%**	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2017	1,20 €	Alban Satragne-Magenta, Concorde, Euronord Lariboisière, Lagrange Maubert, Soufflot	1,60 €	Bac Montalembert, Champs-Élysées Pierre Charron, Invalides, Joffre, Madeleine-Tronchet, Rond-Point des Champs Élysées [la partie non garage du parc, ce qui explique la décimale du nombre de parcs concernés], Saint Michel	947	19,5
	2018	**1,20 €**	**Concorde, Soufflot**	**1,60 €**	**Alban Satragne-Magenta, Bac Montalembert, Champs-Élysées Pierre Charron, Euronord Lariboisière, Invalides, Joffre, Madeleine-Tronchet, Rond-Point des Champs Élysées [la partie non garage du parc, ce qui explique la décimale du nombre de parcs concernés], Saint Michel**	**958**	**22,5**
		0%		**0%**		**1%**	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2017	0,80 €	Citroën-Cévennes, Picpus Nation et Université Diderot (Rive Gauche)	2,00 €	Lyon-Diderot	1 240	29
	2018	**0,80 €**	**Citroën-Cévennes, Picpus Nation et Université Diderot (Rive Gauche)**	**2,00 €**	**Lyon-Diderot**	**1 271**	**30**
		0%		**0%**		**2%**	

À Marigny Château, l'heure de stationnement était facturée 0,55 € à la fin de l'année 2018 (0,45 € en 2017). Le parc Porte de Versailles propose un tarif horaire de 0,75 € pendant la période estivale (0,70 € en 2017).

Tarifs des abonnements des deux roues motorisés :

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel 2RM des parcs intra-muros					Nombre de places 2RM	Nombre de parcs de stationnement
	Année	Prix mini		Prix maxi		2 824 places intra-muros (2 505 en 2017)	62,5 ouvrages intra-muros (58,5 en 2017)
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2017	728,00 €	Sébastopol	1 326,00 €	Saint Martin	619	10
	2018	**728,00 €**	**Sébastopol**	**1 326,00 €**	**Saint Martin**	**595**	**10**
		0%		**0%**		**-4%**	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2017	437,00 €	Roquette	2 340,00 €	Saint Placide	947	19,5
	2018	**437,00 €**	**Roquette**	**2 340,00 €**	**Saint Placide**	**958**	**22,5**
		0%		**0%**		**1%**	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2017	310,00 €	Watt	1 398,00 €	Faubourg Saint Antoine	1 240	29
	2018	**310,00 €**	**Watt**	**1 398,00 €**	**Faubourg Saint Antoine**	**1 271**	**30**
		0%		**0%**		**2%**	

Tarifs des abonnements PMR :

Pour les personnes à mobilité réduite, le tarif horaire, quand il existe, est de :

- 1,50 € à 2,40 € la première heure dans Paris intra-muros (il variait de 1,40 € à 2,40 € en 2017),
- 0,80 € à Marigny Château.

Le tarif des abonnements est de :

- 448 € à 2 069,50 € par an dans Paris intra-muros,
- 525 € à Marigny Château.

Tarifs des résidents et résidents petits rouleurs :

Au 31 décembre 2018, le tarif dit « résidents », caractérisé par une réduction unique de 30 % sur l'abonnement de base du parc, est appliqué dans 21,5 parcs (23,5 parcs en 2017).

La différence s'explique par les faits suivants : à l'occasion du renouvellement des DSP, les parcs de stationnement George V et Haussmann Berri sont passés de résidents à résidents petits rouleurs.

La formule « résidents petits rouleurs » qui fait évoluer le coût de l'abonnement en fonction du nombre de sorties (généralement de -20 % à -40 % du tarif maximal) a été appliquée dans 66,5 parcs (61,5 parcs en 2017). Les renouvellements des DSP pour les parcs de stationnement Mairie du XV-Lecourbe, Malesherbes-Anjou, Villiers, George V et Haussmann Berri en sont la cause.

Événements marquants 2018

Avenants et protocoles :

- **MARCADET :** avenant pour la prise en charge des travaux supplémentaires non prévus à la concession, présenté au Conseil de Paris des 5, 6 et 7 février 2018.

- **PONT DE GRENELLE - MAISON DE LA RADIO :** avenant n°1 au contrat d'affermage du 10 mars 2014 pour l'exploitation et l'entretien du parc qui a pour objet de proroger de 12 mois, soit jusqu'au 5 avril 2019, l'affermage du parc de stationnement et d'adapter les modalités financières du contrat présenté au Conseil de Paris des 20, 21 et 22 mars 2018.
  Dans le cadre de l'appel à projets « Axe Seine », il est prévu le réaménagement urbain de la zone du 16ème arrondissement comprise entre l'avenue du Président Kennedy et la voie sur berge Georges Pompidou, devant la Maison de la Radio. Pour ne pas entraver le calendrier de mise en œuvre du projet retenu en avril 2016, il n'a pas été lancé de nouvelle consultation pour le renouvellement de la délégation du parc. Il ressort des études environnementales et de l'état de pollution des sols effectuées par le bureau d'études, que la pollution des sols est plus importante que prévue et nécessite un traitement d'au moins deux ans. Cette contrainte entraine un retard dans le calendrier de l'opération et reporte la restitution du site initialement prévue fin 2018.

- **GOUTTE D'OR :** avenant n° 4 à la convention de concession du 18 janvier 1989, conclu avec la SAEMES, qui a pour objet de définir les conditions financières de prise en charge par la Ville des travaux supplémentaires visant à modifier un des accès et à renforcer la sécurité dans le parc de stationnement Goutte d'Or à Paris 18ème, présenté au Conseil de Paris de 14, 15, 16 et 19 novembre 2018.

- **PORTE MAILLOT :** avenant n°3 à la convention de concession du 16 juin 1970, présenté au Conseil de Paris de 10, 11, 12 et 13 décembre 2018, qui a pour objet :
  - de proroger de dix mois, échéance portée au 31 octobre 2019 ; la concession du parc public de stationnement Porte Maillot à Paris 17ème avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Paris Île-de-France, venant aux droits de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ;
  - et de conclure une seconde convention relative aux travaux préparatoires (convention travaux préparatoires phase 2) à la construction d'une gare ferroviaire sous la Porte Maillot avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Paris Île-de-France, venant aux droits de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, les sociétés Parking Maillot (la « SAPM » du groupe Indigo) et SNCF Réseau.

- **PROTOCOLE PARCS RELAIS :** protocole d'accord avec le STIF pour intégration de certains parcs de porte au système parcs relais – signature d'une convention de financement pour la mise en œuvre de 1000 places Parcs Relais aux Portes de Paris. Présenté au conseil de Paris : 24, 25 et 26 septembre 2018

- **PORTE MAILLOT** : autorisation à consentir au dépôt par la SNCF Réseau d'une demande de permis de construire pour la réalisation des travaux de la gare EOLE de la Porte Maillot, présenté au Conseil de Paris des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018.

Attributions :

- **HAUSSMANN BERRI :** concession pour la modernisation et l'exploitation du parc à compter du 1er juin 2018 pour une durée de 12 ans. Délibération de principe présentée au Conseil de Paris les 7, 8 et 9 novembre 2016. Consultation lancée en novembre 2016. Attribution au conseil de Paris visée : 20, 21 et 22 mars 2018 - Attributaire : SAEMES

- **GEORGE V :** affermage pour l'entretien et l'exploitation du parc à compter du 1er juin 2018 pour une durée de 5 ans 2 mois et 1 jour. Les parcs Georges V et Champs Élysées étant liés par une entrée commune, il est envisagé de les regrouper dans une même délégation de service public à la fin de la convention de concession du parc Champs Élysées ; date d'échéance : 1er août 2023. Délibération de principe présentée au Conseil de Paris les 7, 8

et 9 novembre 2016. Consultation lancée en novembre 2016. Attribution au conseil de Paris : 20, 21 et 22 mars 2018 - Attributaire : INDIGO INFRA

- **LUTECE :** concession pour l'exploitation et la modernisation du parc à compter du 20 décembre 2018 pour une durée de 18 ans 11 mois et 12 jours. Délibération de principe présenté au Conseil de Paris les 3, 4 et 5 juillet 2017. Consultation lancée en juillet 2017. Attribution au Conseil de Paris : 24, 25 et 26 septembre 2018 - Attributaire : INDIGO INFRA

- **STATION-SERVICE GEORGE V :** Renouvellement du contrat d'occupation pour l'exploitation de la station-*service* de distribution de carburants située dans le parc de stationnement pour une durée de 8 ans. Consultation lancée en mars 2017. Attribution au conseil de Paris : 20, 21 et 22 mars 2018 - Attributaire : TOTAL MARKETING France.

Évolution du secteur 2018-2019

Procédures de renouvellement des DSP lancées en 2018 :

- **ALBAN SATRAGNE MAGENTA** : concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris : mars 2018.

- **Garage SAINT SULPICE** : concession pour l'entretien et l'exploitation de la partie garage du parc de stationnement. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris : mars 2018.

- **PARCS PORTE D'AUTEUIL – JEAN BOUIN** : concession pour l'exploitation et la modernisation des deux parcs de stationnement. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris : juillet 2018.

- **MADELEINE** : concession pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris : juillet 2018.

- **LOBAU** : concession pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement, pour une durée de 10 ans ou 14 ans et 8 mois. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris : juillet 2018.

- **PORTE MAILLOT :** concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement, durée maximale 20 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris : septembre 2018.

- **BASTILLE** : concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement, durée maximale 18 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris : novembre 2018.

- **BERGSON** : concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris : novembre 2018.

Travaux :

Réalisés en 2018

- **FRANCOIS IER** : travaux de modernisation débutés en juillet 2015 et réceptionnés en janvier 2018 avec réserves.

- **MEYERBEER :** travaux d'aménagement débutés en septembre 2016 et réceptionnés avec réserves en décembre 2018.

- **PARIS RIVE GAUCHE** : travaux d'aménagement débutés en janvier 2016 et achevés le 12 avril 2019, levée des réserves le 29 juin 2019.

- **GARAGE SAINT GERMAIN DES PRES :** travaux d'aménagement débutés en mai 2017 ; réceptionnés avec réserves le 10 octobre 2017. Les réserves ont été levées le 27 juin 2018.

- **SEVRES BABYLONE** : Travaux de modernisation débutés en 2016 réceptionnés avec réserves le 5 juillet 2017. Les réserves ont été levées le 9 juillet 2019.

- **PARCS MAIRIE DU XIV ET MAIRIE DU XV :** travaux de modernisation des parcs de stationnement débutés en juin 2018 et réceptionnés avec réserves le 2 juillet 2019.

- **PYRAMIDES** : travaux et aménagement débutés en septembre 2018 et réceptionnés avec réserves le 31 juillet 2019.

- **HÔTEL DE VILLE :** travaux de modernisation débutés en janvier 2016 et achevés en janvier 2017. Levée des réserves le 27 juin 2018.

5. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Présentation du secteur

Ce secteur porte sur **5 délégations de service public** dont 3 piscines (Suzanne Berlioux, Pontoise, Joséphine Baker), un espace sportif comportant une piscine et une patinoire (Pailleron) et le Palais Omnisport de Paris-Bercy dénommé ACCORHOTELS ARENA – POPB depuis 2015.

Grandes masses financières du secteur des équipements sportifs

	2017/2018	2016/2017
Chiffre d'affaires	46,8 M€	47,9 M€
Redevances **(uniquement ACCORHOTELS ARENA – POPB)**	2,7 M€	2,9 M€
Participations Ville de Paris	4,5 M€	4,7 M€

Répartition CA 2018

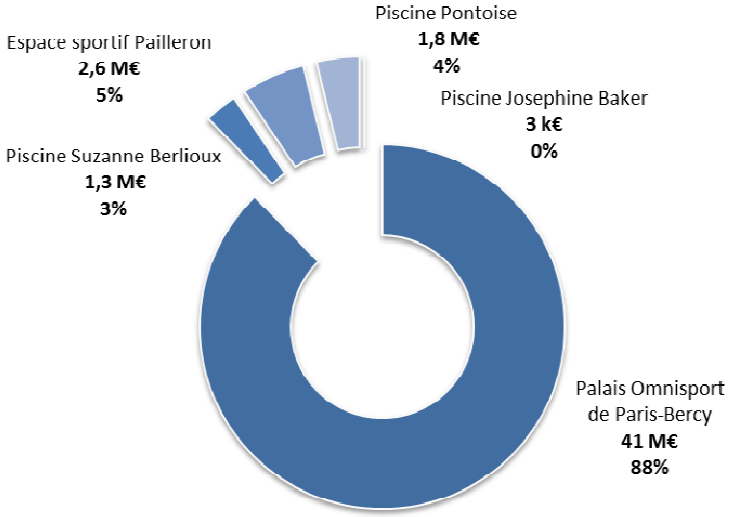

Répartition participation 2018

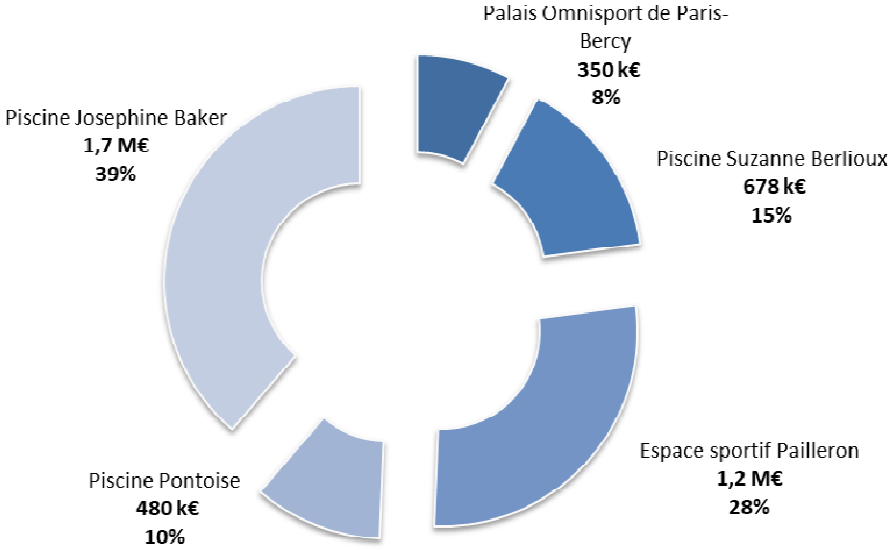
Palais Omnisport de Paris-Bercy
350 k€
8%
Piscine Suzanne Berlioux
678 k€
15%
Espace sportif Pailleron
1,2 M€
28%
Piscine Pontoise
480 k€
10%
Piscine Josephine Baker
1,7 M€
39%

5.1 ACCORHOTELS ARENA (AHA) - POPB

Présentation de la délégation de service public

La délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (dénommé ACCORHOTELS ARENA – POPB depuis 2015) du 29 septembre 2011, **modifiée par avenant du 5 octobre 2017** (s'agissant de la grille tarifaire de la patinoire Sonja-Henie), a pour objet de déléguer à la **SAEPOPB** (Société Anonyme d'Économie Mixte d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy), pour une durée de 35 ans à compter du 1er octobre 2011 :

- la rénovation du POPB dans les termes et conditions définis par les dispositions de la convention de délégation ;
- l'exploitation de l'équipement qui recouvre des activités de service public (accueil des manifestations sportives et exploitation de la patinoire), des activités complémentaires et annexes (accueil de spectacles culturels et de divertissement, et d'évènements publics ou privés à grande audience) et le développement des partenariats de sponsoring, dont celui de « naming ».

Concernant les activités de service public, le délégataire doit consacrer 35 journées de programmation des salles du POPB à des compétitions sportives organisées par des fédérations délégataires de service public.

Le projet de rénovation évalué à 110,6 M€ à la signature du contrat prévoit que :

- la jauge maximale de la grande salle de Bercy atteigne 20 920 places (au lieu de 17 000) avec 10 configurations différentes adaptées à tous les sports de salle ;
- la patinoire Sonja-Henie bénéficie d'un accès autonome du reste du POPB ;
- la salle Marcel-Cerdan soit réaménagée afin d'accueillir des manifestations à l'audience plus réduite (jusqu'à 2 000 places) ;
- le nombre de loges soit augmenté de 18 à 52 et que 3 000 m² d'espaces de réception desservant 1 000 sièges dits « à prestations » soient créés ;
- que la consommation en énergie du bâtiment soit divisée par plus de trois afin que l'exploitation soit conforme aux prescriptions du Plan Climat de la Ville de Paris.

Le projet de modernisation et d'exploitation du POPB a pour objectifs généraux de :

- faire du POPB un site plus fonctionnel, plus accueillant, plus durable et plus rentable, dans le respect des obligations de service public dévolues au délégataire ;
- mettre dès 2015 le POPB aux standards des grandes salles mondiales ;
- contribuer ainsi à l'attractivité internationale de Paris.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** pour l'année 2017/2018 s'élève à **41,1 M€**, contre 42,1 M€ en 2016/2017.
Le **résultat net** de la délégation pour 2017/2018 est de **+ 0,44 M€** contre – 0,05 M€ en 2016/2017.
Le taux de marge brute (calculé en déduisant du montant des recettes générées par la totalité des ventes le montant des charges d'exploitation directement liées à la réalisation de ces ventes) est de 71% contre 69,5% sur la saison précédente.

La **redevance totale due** au titre de l'exercice 2017/2018 est de **2,7 M€** contre 2,9 M€ sur l'exercice précédent.

Après un exercice 2016/2017 très déficitaire, la société retrouve l'équilibre. Cette bonne performance est due principalement à la maîtrise des coûts fixes et variables.

	2017/2018	2016/2017
Chiffre d'affaires	41,1 M€	42,1 M€
Redevance due au titre de l'exercice	2,7 M€	2,9 M€
Résultat net de la délégation	0,44 M€	-0,05 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Au titre de la saison 2017/2018, l'obligation par le délégataire de consacrer 35 journées de programmation des salles de l'ACCORHOTELS ARENA-POPB à des compétitions sportives organisées par des fédérations délégataires de service public a été remplie.

La fréquentation totale de l'AHA est de **1 392 519 entrées, soit une baisse de plus de 6% par rapport à l'exercice précédent**, dont **1 231 156 entrées payantes pour un total de 129 jours de représentations (via notamment 55 concerts ou spectacles musicaux et 12 compétions sportives fédérales)**, en légère baisse par rapport à l'année précédente (172 jours de représentations).

De son côté, la patinoire Sonja-Henie, à travers **188 séances publiques**, a généré la vente de **48 275 entrées** (contre 42 199 entrées en 2016/2017 sur 172 séances). La décomposition des entrées payantes est la suivante : 23 077 au tarif plein, 21 027 à tarifs réduits, 1 834 dans le cadre des centres de loisirs de la Ville de Paris et 1 350 au titre des abonnements. Le club des Français Volants a, quant à lui, bénéficié de la patinoire durant 3 008 heures sur la saison. Le taux moyen de fréquentation est de 256 entrées par séance contre 245 en 2016-2017. La patinoire a généré un chiffre d'affaires de 372 727 € contre 236 439 € en 2016/2017.

c) Politique tarifaire

Au titre de l'exercice 2017-2018 les tarifs de la salle Marcel Cerdan et de la Grande Salle étaient les suivants :

- Pour la **salle Marcel Cerdan**, 2 775 € pour une séance unique hebdomadaire et 1 385 € pour les séances supplémentaires le même jour.
- Pour la **location de la grande salle**, 30 630 € pour une séance unique hebdomadaire et 15 315 € pour les séances supplémentaires.

Les tarifs fixés dans la convention de délégation pour l'accès à la patinoire Sonja Henie sont de 4 € à 7 €, selon la saison et l'heure et entre 2,5 € et 6 € pour le tarif réduit.

d) Événements marquants de l'exercice 2017/2018

L'exercice 2017/2018 a été principalement marqué par un changement de stratégie voulu par les actionnaires de la SEM pour redynamiser l'activité. Une direction par intérim a été mise en place fin septembre 2017 et un nouveau Directeur Général (M. Nicolas DUPEUX) a pris ses fonctions le 8 janvier 2018 et a présenté son plan stratégique aux actionnaires en juin 2018.

Au cours de cette saison 2017/2018, l'activité de la grande salle et ses annexes est restée soutenue avec **129** séances et **186** jours d'occupation. Au total, près de 1,4 millions de spectateurs incluant les clients VIP ont été accueillis. Côté sports, cette saison a été marquée également par l'accueil des « Longines FEI World Cup » finale de la coupe du monde de Jumping et dressage. Au premier semestre 2018, l'AHA a été récompensée d'une 4ème place au classement mondial des Arénas les plus attractives (Classement PollStar).

5.2 PISCINES SUZANNE BERLIOUX, PONTOISE, JOSEPHINE BAKER, ESPACE SPORTIF PAILLERON

Présentation des délégations de service public

Le parc aquatique de la Ville de Paris compte aujourd'hui 40 piscines municipales. Trente piscines sont gérées en régie directe et dix sont externalisées soit via des marchés de prestation de services soit, pour quatre d'entre elles, sous la forme de délégations de service public (pour l'espace sportif Pailleron, l'espace sportif Pontoise, la piscine Suzanne Berlioux et la piscine Joséphine Baker).

Piscine Suzanne Berlioux

La piscine Suzanne Berlioux est un équipement situé en plein cœur de Paris dans le Forum des Halles. Elle est exploitée via un contrat de délégation de service public qui a été attribué à la société S-PASS. Le contrat a pris effet le 1er mai 2014 pour une durée de 6 ans. Les activités confiées au délégataire consistent en l'exploitation de la piscine en y favorisant le développement de la natation, en tant que pratique sportive de loisir et de détente.

Cette piscine est l'un des équipements sportifs les plus fréquentés de France avec plus de 300 000 visiteurs par an.

Piscine Pontoise, Le Quartier Sport

L'espace sportif Pontoise se compose de six espaces de pratiques distinctes : un bassin de six lignes d'eau, un espace fitness, un espace squash, un espace cardio, une salle de musculation et deux saunas. Le délégataire, S-PASS, a pour mission d'assurer l'accueil des scolaires, du grand public et du monde associatif, et de proposer des animations à travers le pôle aquatique et les autres espaces mis à sa disposition (terrains de squash, espace de remise en forme) avec une qualité constante de prestation.

La délégation de service public arrivera à échéance au 30 novembre 2019.

Espace sportif Pailleron

L'établissement est composé d'un bassin sportif, d'un bassin massant, d'une pataugeoire, d'un spa, de deux solariums, d'une patinoire, d'un espace forme avec deux saunas et d'un espace de petite restauration.

L'espace sportif Pailleron propose une activité sportive à destination d'un large public : les usagers individuels (soit en pratique libre, soit en pratique encadrée) et les groupes scolaires.
La Ville de Paris a confié l'animation et la gestion de l'équipement pour une durée de 6 ans. Cette délégation a pris effet au 1er janvier 2016.

Le délégataire (LSU 19, filiale de l'UCPA) a pour mission d'assurer l'animation et la gestion des espaces sportifs dans le but de favoriser le développement de la pratique sportive, de loisir et de détente de la natation, du patinage sur glace, de la remise en forme. Il doit également fournir une offre diversifiée d'activités sportives et ludiques.

Piscine Joséphine Baker

La piscine Joséphine Baker est située sur la Seine, elle se compose d'un bassin de 25 mètres, d'une pataugeoire, d'un solarium, d'une salle de fitness et d'une salle de musculation, ainsi que d'un espace bien-être. Le délégataire a pour mission d'assurer l'accueil du public et de proposer des activités variées, évolutives, avec une qualité constante de prestation pour cet équipement d'exception.

L'exploitant de la piscine Joséphine Baker, S-PASS, a pour mission l'accueil des scolaires, du grand public, ainsi que l'animation à travers le pôle aquatique et les autres espaces mis à sa disposition (bien-être et espace de remise en forme).

La délégation de service public a pris effet le 8 juillet 2015 pour une durée de 6 ans.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Piscine Suzanne Berlioux

L'exercice 2018 fait apparaitre un **chiffre d'affaire** de **1 349 k€** et une **subvention compensatrice au délégataire** au titre des contraintes de service public de **678 k€** (contre 646 k€ en 2016).

	2018	2017
Chiffre d'affaires	1 349 k€	1 300 k€
Subvention de la Ville de Paris	678 k€	646 k€
Résultat de la délégation	0	7 k€

Piscine Pontoise, le Quartier Sport

Le **chiffre d'affaires** de la délégation de service en 2018 s'élève à **1 781 k€** en 2018 contre **2 028 k€** en 2017.

Les recettes de l'Espace sportif Pontoise sont constituées principalement des « entrées à l'espace fitness » (590 k€ en 2018 contre 603 k€ en 2017), ainsi que des recettes « entrées Piscine », 552 k€ en 2017 contre 685 k€ en 2017.

La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice** au délégataire. En 2018, le montant total de la participation de la Ville de Paris (scolaires au forfait et subvention) est de **480 k€** tout comme en 2017.

	2018	2017
Chiffre d'affaires	1 781 k€	2 028 k€
Subvention de la Ville de Paris	480 k€	480 k€
Résultat de la délégation	-66 k€	82 k€

Espace sportif Pailleron

Le **chiffre d'affaires** sur l'exercice est de **2 641 k€** en 2018 contre 2 215 k€ en 2017.

La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice au délégataire**. En 2018, le montant total de la participation de la Ville de Paris (scolaires, au forfait et subvention) est de **1 349 k€**.

Pour l'année 2018, le résultat reste déficitaire. Le maintien du déficit s'explique par les effets conjugués d'une fréquentation modérée liée à une concurrence accrue dans le quartier (nouvelle salles de sports low cost) et à une augmentation importante des charges relatives aux reprises des installations techniques.

	2018	2017
Chiffre d'affaires	2 641 k€	2 215 k€
Subvention de la Ville de Paris	1 349 k€	1 424 k€
Résultat de la délégation	- 156 k€	- 152 k€

Piscine Joséphine Baker

Le **chiffre d'affaires** de l'année 2018, subvention incluse, et autres produits inclus, a été de **1 740 k€** contre 2 053 k€ en 2017.

La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice au délégataire**. Sur cet exercice, le montant total de la participation de la Ville de Paris (scolaires, au forfait et subvention) est de **1 725 k€**.

Ainsi le chiffre d'affaire, net de subvention, est de 3 k€ sur cet exercice. Cela s'explique par le fait que l'équipement n'a été ouvert que 15 jours en 2018. L'équipement a été fermé sur de longues périodes pour réaliser des opérations de maintenance technique ou de carénage qui ont engendrées une baisse des charges d'exploitation.

Les 14 k€ de résultat de cette délégation en régie intéressée sont intégralement reversés à la Ville de Paris.

	2018	2017
Chiffre d'affaires	3 k€	270 k€
Subvention de la Ville de Paris	1 725 k€	1 783 k€
Résultat de la délégation	14 k€	305 k€

Synthèse :

Au total, les équipements gérés en délégation de service public ont généré un chiffre d'affaires de 5,8 M€ en 2018, identique à celui de 2017.

b) Indicateurs de suivi du service public

Piscine Suzanne Berlioux

Fréquentation

La piscine Suzanne Berlioux conserve son image de marque des années précédentes du fait de la qualité des cours dispensés, de l'amplitude des horaires d'ouverture au public, de la mise à disposition de plusieurs lignes d'eau pour tous les types de nageurs et de sa situation géographique.

En 2018, 312 000 usagers individuels sont venus à la piscine Berlioux, contre 309 000 usagers en 2017 (+1%). Cette fréquentation encore très importante démontre l'attrait de cet équipement au cœur de Paris.

Qualité de service

L'équipement a conservé son label QualiParis en décembre 2018.

Animations

13 créneaux de gymnastique aquatique sont proposés par les éducateurs sportifs de la piscine. Diverses activités sont proposées telles que le « jogging aquatique », le « fitness palmes » et « Entrainement », ainsi que l'aquabiking.

Piscine Pontoise, le Quartier Sport

Fréquentation

En 2018, la fréquentation était de 286 000 personnes (usagers individuels), en baisse de 10% par rapport à 2017 (317 000 personnes).

Activités

Le taux de remplissage et de renouvellement des cours est très élevé (proche de 90 %).

Qualité de service

L'équipement a conservé son label QualiParis en décembre 2018.

Espace sportif Pailleron

Fréquentation

Le nombre d'entrées en 2018 s'élève à 525 000, en hausse de 6% par rapport à 2017 sur l'ensemble du site. Les entrées se répartissent comme suit :

- 359 000 sur l'espace « Aquatique » (68%),
- 88 000 sur l'espace « Glisse » (17%),
- 78 000 sur l'espace « Forme » (15%).

Activités

En 2016, l'espace forme a été agrandi en créant notamment une salle de cross fit.

Qualité de service

Le label Quali Paris confirme la bonne tenue de l'établissement.

Piscine Baker

Fréquentation

Le nombre d'entrées n'a pas pu être comptabilisé étant donné que l'ouverture sur 2018 n'a commencé que le 17 décembre. On peut l'estimer à 10 000 entrées environ sur la base de références de fréquentation.

En 2017, il y avait eu 76 000 entrées.

Carénage et travaux:

Une période de carénage de 4 mois a nécessité la fermeture de l'équipement.

Par ailleurs différents problèmes techniques ont nécessité la fermeture de l'équipement pendant la quasi-totalité de l'année 2018, avec une réouverture le 17 décembre.

Ces opérations de carénages seront reproduites quasiment tous les ans sur des périodes de 3 ou 4 mois environ, afin de respecter la règlementation d'un équipement flottant recevant du public.

c) Politiques tarifaires

Piscine Suzanne Berlioux
En 2018, l'entrée plein tarif est à 5 € par séance, l'accès en tarif réduit est à 4€ (des changements tarifaires sont intervenus au 1er mai 2018 conformément au contrat).

Piscine Pontoise, le Quartier Sport
L'entrée unitaire à l'espace Aquatique est de 4,80 € par séance, tandis que l'accès à l'espace remise en forme est à 20 € et celui aux terrains de squash est à 30 €.

Espace sportif Pailleron
L'entrée unitaire pour l'espace aquatique est à 3,80 €, à 10€ pour l'espace forme et à 4,30€ pour l'espace glisse.

Piscine Baker
L'entrée unitaire à l'espace Aquatique est de 4 € en basse saison et de 6.50 € en haute saison, l'accès à l'espace remise en forme est à 16 €.

La gratuité est accordée dans les quatre piscines aux scolaires, aux porteurs de la carte Navigo Émeraude-Améthyste délivrée par le CASVP, aux guides d'aveugles et guides d'invalides de guerre détenteurs de la carte blanche de pensionné à 100%, aux pensionnés militaires d'invalidité, aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA domiciliés à Paris et aux bénéficiaires de l'allocation temporaire d'attente.

d) Événements marquants 2018

Piscine Suzanne Berlioux
L'exploitation de la piscine Berlioux donne entière satisfaction à la Ville de Paris.

Piscine Pontoise, le Quartier Sport
L'exploitation de l'espace sportif Pontoise donne entière satisfaction à la Ville de Paris. Il est à noter que le squash représente une activité particulièrement dynamique. La piscine a été fermée en décembre 2018 afin de procéder à des travaux sur la toiture.

Espace sportif Pailleron
Au cours de l'année 2018, de nombreux évènements ont eu lieu ainsi que des privatisations de l'équipement pour des séminaires ou soirées d'entreprise.

Piscine Baker
La piscine Baker a fait l'objet d'un carénage sur 8 flotteurs durant trois mois environ et a été fermée jusqu'au 17 décembre pour réaliser des gros travaux sur le site.

6. EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

Présentation du secteur

Ce secteur a regroupé en 2018 **6 délégations** de service public portant sur les spectacles vivants (musique, opéra, danse, théâtre …), la mise en valeur des musiques actuelles et des arts numériques, la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris, l'exploitation d'un établissement cinématographique ou encore l'exploitation du Carreau du Temple.

Grandes masses financières du secteur culturel

	2018	2017
Chiffre d'affaires	10,1 M€	19,3 M€
Redevances	170 k€	167 k€
Participations de la Ville de Paris	18,9 M€	19,0 M€

***Répartition CA* 2018**

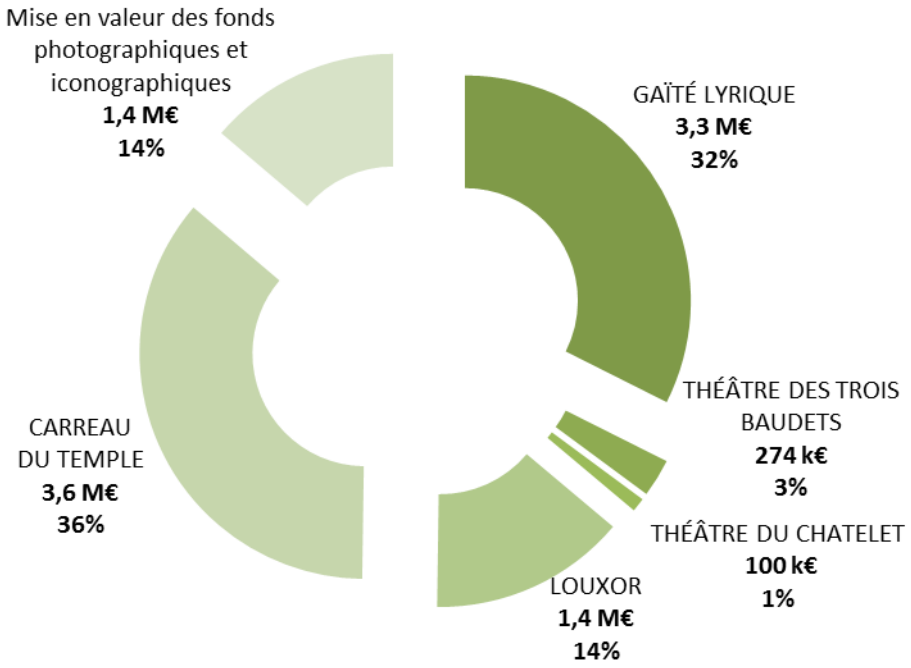

Répartition Redevance 2018

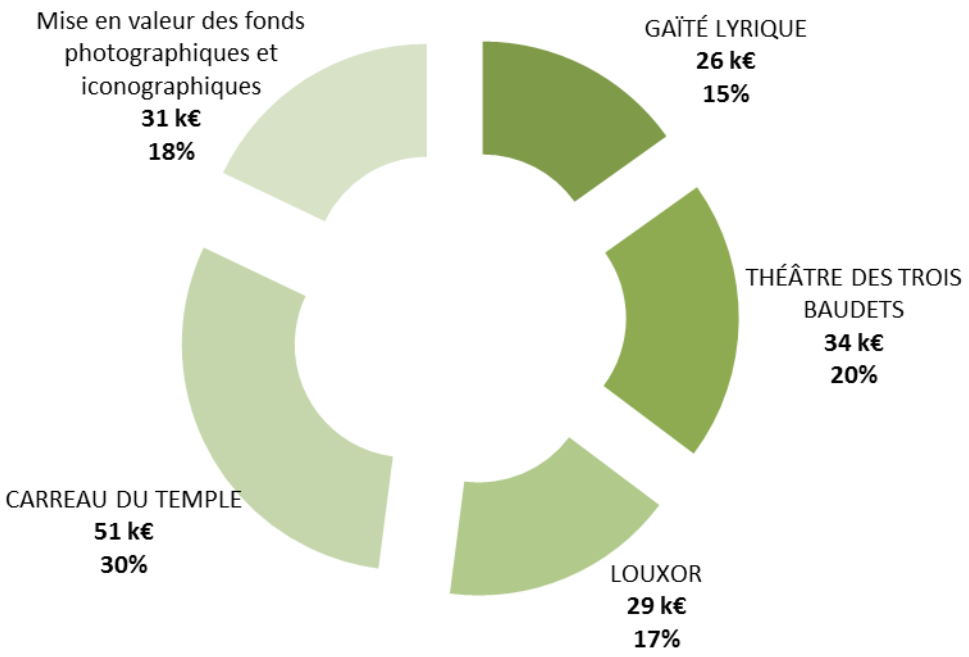

Répartition participation 2018

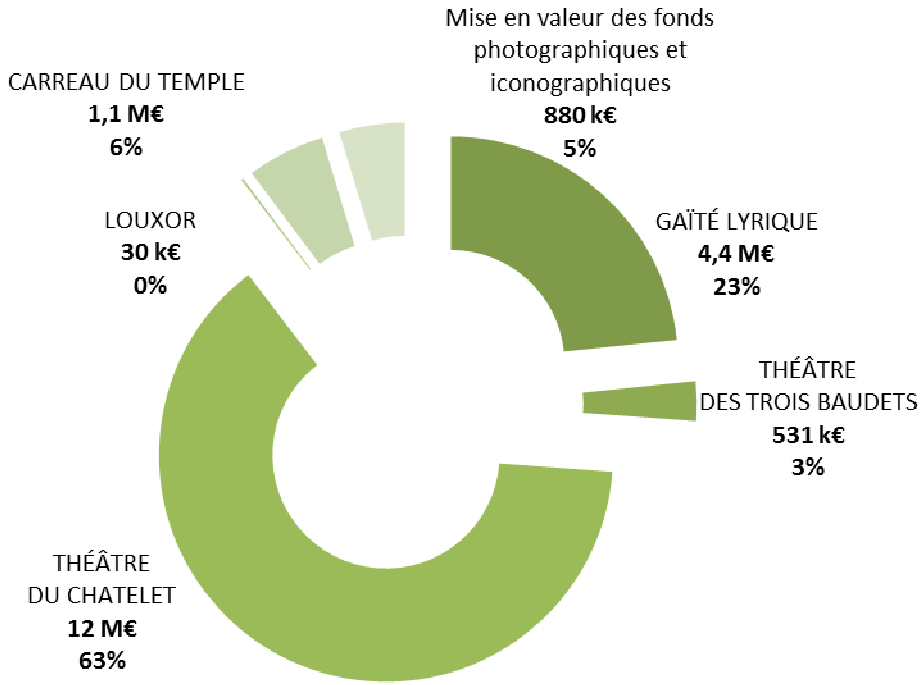

6.1 THEATRE DU CHATELET

Présentation de la convention

La construction du Théâtre du Châtelet fut achevée en 1862. Depuis 1979, l'association « **Théâtre Musical de Paris** » en assure l'exploitation.

Dans le cadre d'une convention passée en 1979, l'association a pour objectif de produire ou coproduire des manifestations et des spectacles de haute qualité dans le domaine de l'art lyrique, de la musique symphonique et instrumentale et de l'art chorégraphique, tout en favorisant leur accès au public le plus large.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué des recettes de billetterie des spectacles auxquelles s'ajoutent les recettes tirées du mécénat et de la location d'espaces. A ces recettes propres s'ajoute une subvention versée par la Ville dont le montant est approuvé chaque année par le Conseil de Paris. Son montant était de 12 M€ en 2018.

L'activité de l'équipement a été très limitée en 2018, compte tenu de la fermeture de l'équipement pour travaux. Des collaborations ponctuelles ont néanmoins pu être mises en œuvre avec des théâtres et événements (Théâtre de la Ville, Festival d'automne, Le Monfort, Musée d'Orsay, Paris-Plage, etc).

Les bilans et comptes de résultat 2018 n'ont pas été communiqués, à la suite d'une modification du calendrier comptable de l'occupant, passant de l'année civile à la saison (sept-août).

Les années 2018 et 2019 sont donc des années de transition avec un exercice comptable de 20 mois qui devra être clôturé le 31/08/2019. Le budget actualisé sur la période du 01/01/2018 au 31/08/2019 indique cependant un résultat déficitaire de – 64 827 €.

	2018-2019 (prévisionnel)	2017
Chiffre d'affaires net	env. 100 k€	9,0 M€
Subvention TTC de la Ville de Paris	12 M€	12 M€
Redevance Ville de Paris	0 €	0 €
Résultat net	- 65 k€	-0,5 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Le théâtre était en travaux en 2018, avec une réouverture effectuée en septembre 2019. Il n'y a donc pas eu de programmation en 2018.

c) Politique tarifaire

La grille tarifaire a été redéfinie pour la nouvelle saison 2019-2020 avec des tarifs variables de plus ou moins 20 % par rapport à un prix de référence « tarif pivot ». En comparaison avec des établissements culturels proches, les « tarifs pivots » des spectacles lyriques par le Théâtre du Châtelet apparaissent cohérents. La progressivité des tarifs de la 6^{e} à la 1ère catégorie est conforme aux usages.

6.2 CARREAU DU TEMPLE

Présentation de la délégation de service public

Le Carreau du Temple, ancien marché de vêtements construit sous le Second Empire et situé au 4, rue Eugène Spuller dans le 3ème arrondissement de Paris, a fait l'objet, de l'été 2009 à février 2014, d'une réhabilitation initiée par la Ville de Paris, afin de réaliser un équipement à usage mixte offrant des espaces à caractère sportif, culturel et évènementiel.

Le volume existant des halles a été réhabilité et augmenté de deux nouveaux niveaux de sous-sols et de deux étages. Au terme de cette rénovation, le bâtiment dispose notamment d'un auditorium de 250 places, d'un espace de 1 800 m² modulable pour des activités sportives ou évènementielles, ainsi que d'un espace bar/petite restauration et de plusieurs salles destinées aux pratiques sportives et musicales amateurs.

Le contrat de DSP, entré en vigueur le 26 décembre 2012, a été confié en gré à gré à la **Société publique locale (SPL) Carreau du Temple** pour une durée de 5 ans. Il prévoit que le Carreau du Temple propose ces espaces aux publics scolaires, aux associations, aux institutions et aux particuliers souhaitant participer aux différentes activités organisées au sein de l'équipement. Le délégataire doit également concevoir une programmation sportive, culturelle et événementielle.

En 2017, le contrat de DSP a fait l'objet d'un avenant n°3 relatif à la prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2018 pour permettre à la Ville de prendre en compte, dans le renouvellement du contrat, l'évolution statutaire de la collectivité parisienne (la loi du n° 2017-257 du 28 février 2017 – cf. *infra*).

Le contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2018 et a été renouvelé. Un nouveau contrat de DSP « in house » pour l'exploitation du Carreau du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024 a été approuvé le Conseil d'administration de la SPL, lors de sa session du 18 octobre 2018, et par le Conseil de Paris en décembre 2018.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires, constitué des recettes de mise à disposition des espaces et des recettes des manifestations organisées par le délégataire, s'élève à **3 627 891 €**. Il est stable (+ 1 %) par rapport à 2017. A ces recettes propres s'ajoute la compensation annuelle de service public versée par la Ville : **1 050 013 €** en 2018. Ainsi, le modèle économique repose à 20 % sur une subvention de compensation pour missions de service public, et à 80 % sur la levée de ressources propres issues en majorité de la location de ses espaces pour des évènements.

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires. En 2018, la **redevance** s'est élevée **à 51 152 €.**

Les charges d'exploitation de l'exercice 2018 s'élèvent à un total de **5 294 545 €,** en augmentation de 513 320 € par rapport à 2017. Cette augmentation est liée essentiellement à l'augmentation des provisions pour anticiper le renouvellement des équipements au cours du prochain contrat de DSP.

Le **résultat d'exploitation** est excédentaire en 2018, il se porte à **30 090 €,** et le **résultat net** à **56 239 €, soit – 78 % par rapport à 2017.**

L'exercice 2018 confirme la trajectoire 2015-2017 et un retour à l'équilibre financier pour la SPL.

	2018	2017
Chiffre d'affaires (hors participation Ville)	3,6 M€	3,6 M€
Redevance versée par le délégataire	51,1 k€	51,7 k€
Participation de la Ville de Paris	1,1 M€	1,0 M€
Résultat net	+ 56,2 k€	+ 254,4 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2018, le Carreau du Temple a attiré 277 918 visiteurs, usagers et spectateurs soit une fréquentation en diminution (- 80 000 visiteurs) par rapport à 2017 pour un niveau d'activité équivalent. Cette baisse de fréquentation n'est pas expliquée par le délégataire mais peut trouver son origine dans le fait que l'équipe de développement des publics a concentré ses efforts sur le développement d'un public de spectateurs diversifiés moins nombreux que les visiteurs de salons.

Concernant la programmation, le Carreau du Temple a connu **308 jours d'activités** et a accueilli **147 manifestations** en 2018.
En 2018, le Carreau du Temple a accueilli 102 créneaux de cours réguliers délivrés chaque semaine par 51 associations ainsi que 56 classes accueillies chaque semaine pour des cours d'EPS et des Temps d'activités périscolaires.
Enfin, le délégant a bénéficié de 9 mises à disposition de la Halle et de 6 mises à disposition de l'auditorium.

c) Politique tarifaire

La grille tarifaire est établie au regard de la nature de la manifestation, de son équilibre économique et de ses objectifs de fréquentation.

Les grilles tarifaires ayant été révisées dans le cadre du nouveau contrat de DSP 2019-2024, les nouveaux tarifs ainsi définis ont commencé à être appliqués en septembre 2018 pour respecter la saisonnalité de la programmation artistique et des activités de pratique amateur.

Tarification de la programmation artistique

L'annexe 9 de la DSP 2012-2018 prévoyait des tarifs s'échelonnant de 6 € à 30 € avec des tarifs réduits (entre 6 et 19 €) proposés aux groupes, aux personnes en situation de handicap, aux bénéficiaires de minima sociaux, aux demandeurs d'emplois ainsi qu'aux seniors et aux jeunes. Une formule d'abonnement était également proposée.

Dans le cadre du nouveau contrat 2019-2024, les tarifs ont été révisés et appliqués dès septembre 2018. La grille des tarifs présente désormais 3 types de tarifs (A, B, C) en fonction du coût de la manifestation et s'échelonne entre 5 et 20 € pour les spectacles et prévoit la gratuité pour certaines catégories de visiteurs souhaitant assister à une séance de cinéma ou un atelier. Les tarifs réduits et demi-tarif sont proposés aux catégories suivantes : plus de 65 ans ; adhérents ; demandeurs d'emploi ; minima sociaux ; personnes en situation de handicap ; moins de 30 ans.

Tarifs de location des espaces du sous-sol pour l'organisation des activités de service public par les associations sportives et culturelles

Les tarifs de location dépendent des salles et des activités concernées. Alors qu'ils s'échelonnaient entre 6 € à 30 € pour la DSP 2012-2018, ces tarifs ont également été révisés dans le cadre du contrat 2019-2024. Ils s'échelonnent désormais entre 6 et 12 € par heure en fonction du tarif/horaire pratiqués par l'association à l'usager et s'élève à 50 € par heure pour les structures du secteur marchand ayant une activité économique (assujetties aux impôts commerciaux et/ou à la TVA).

Tarifs de location des espaces pour des activités complémentaires (hors service public)

Enfin, le Carreau du Temple a également mis en place une grille tarifaire pour la location de ses espaces pour des manifestations privées et non ouvertes au grand public, dans un but d'optimisation de ses ressources propres et de soutenabilité de son modèle économique. Les tarifs s'échelonnent entre 2 k€ et 25 k€ par jour en fonction des espaces et du type de manifestations.

d) Événements marquants en 2018

Deux faits marquants sont intervenus en 2018 : l'évolution du capital de la SPL donnant lieu à des modifications statutaires d'une part, et la fin du premier contrat de délégation de service public, d'autre part.

La loi du n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain prévoyait notamment la fusion Ville et Département de Paris à partir du 1er janvier 2019 avec pour conséquence la fin du double actionnariat de la SPL CARREAU DU TEMPLE. Pour maintenir son existence juridique, la SPL devait trouver un nouvel actionnaire. La commune de La Courneuve a ainsi fait valoir sa volonté de devenir actionnaire de la SPL Carreau du Temple. Un protocole de cession de 5 parts du capital de la SPL a ainsi été conclu entre la Ville de Paris et la Commune de la Courneuve le 12 juillet 2018. L'entrée de la Ville de La Courneuve au capital de la SPL a eu pour corollaire la nomination de M. Gilles POUX, Maire de la Courneuve, comme administrateur à compter du 25 juillet 2018.

Par ailleurs, lors de sa session du 18 octobre 2018, le Conseil d'administration de la SPL a approuvé, avant présentation en Conseil de Paris, le projet de convention de délégation de service public accordée par la Ville de Paris pour l'exploitation du Carreau du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024.

6.3 GAITE LYRIQUE

Présentation de la délégation de service public

La délégation de service public pour l'exploitation du théâtre de la Gaîté Lyrique, situé au 3 bis rue Papin (3e) a été conclue pour 6 ans à compter du 1er août 2016. Le délégataire est la Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique (SEGL).

Dans la continuité de la précédente DSP, les activités de service public consistent en la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel dédié à l'exécution des objectifs principaux suivants :

- la participation à la **création d'œuvres de spectacle vivant** par la production, la production déléguée, la coproduction ou l'accueil en résidence, en explorant notamment les relations entre art et technologie ;
- la **diffusion d'œuvres de spectacle vivant et notamment de concerts de musiques actuelles** en y intégrant les esthétiques électroniques, improvisées, rares et expérimentales ;
- l'organisation de **rencontres, conférences, ateliers** ou toute activité dédiée au grand public et centrée sur les différents aspects de la création et de la diffusion à l'ère du numérique ;
- la conduite d'une politique **d'action culturelle** qui sera au cœur du projet afin de permettre à un large public de découvrir et de se familiariser avec ces nouvelles formes artistiques. Le délégataire doit notamment travailler en étroite collaboration avec le monde enseignant et les acteurs sociaux, de quartier, notamment dans le cadre de la Métropole du Grand Paris.

Dans le respect de cette mission de service public, le délégataire est autorisé à exploiter les activités annexes qui consistent notamment en :

- la **gestion et la valorisation des espaces commerciaux** dédiés (bar, boutique, librairie) et plus généralement les espaces privatisables du bâtiment afin d'en retirer un bénéfice de location ;
- la **location des espaces** (grand foyer, auditorium, plateau média, etc.) pour des manifestations privées et réaliser des prestations de services associées à ces locations ;
- la **vente de boissons et denrées alimentaires** pendant les heures d'ouverture du bâtiment au public ;
- la production et l'accueil **d'expositions** en lien avec le programme artistique et la mission de création et de diffusion du lieu.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la DSP est constitué des recettes de billetterie des spectacles, concerts, expositions, projections, ateliers, formations, ainsi que des recettes générées par le bar, la privatisation des espaces et les partenariats avec des entreprises privées. A ces recettes propres s'ajoute la **compensation annuelle de service public** versée par la Ville de **4,416 M€ en 2018**.

Pour l'année 2018, le chiffre d'affaires net de la DSP s'élève à **3,266 M€** HT (hors compensation financière de la Ville), en légère baisse par rapport à 2017 (3,352 M€).

Le résultat de l'exercice est positif : **118,4 k€** (249,5 k€ en 2017) à l'issue de la deuxième année pleine d'exploitation.

En 2018, le délégataire a versé à la Ville une redevance s'élevant à 25,8 k€, entièrement fixe, la part variable de 3 % du CA (hors compensation annuelle de la Ville) n'étant déclenchée qu'à partir d'un seuil de 4 M€.

	2018	2017
Chiffre d'affaires net	3,3 M€	3,4 M€
Redevance versée par le délégataire	25,8 k€	25,2 k€
Participations de la Ville de Paris (TTC)	4,4 M€	4,7 M€
Résultat net de la délégation	118,4 k€	249,5 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

La tendance est à la baisse de la fréquentation globale (visiteurs + spectateurs) depuis 2014 :

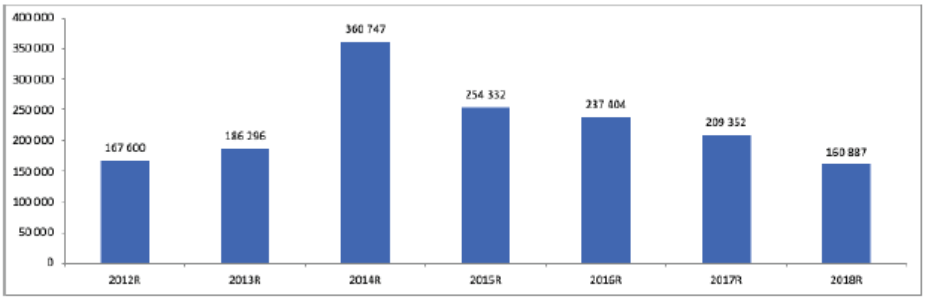

La répartition de la fréquentation 2018 étant la suivante :

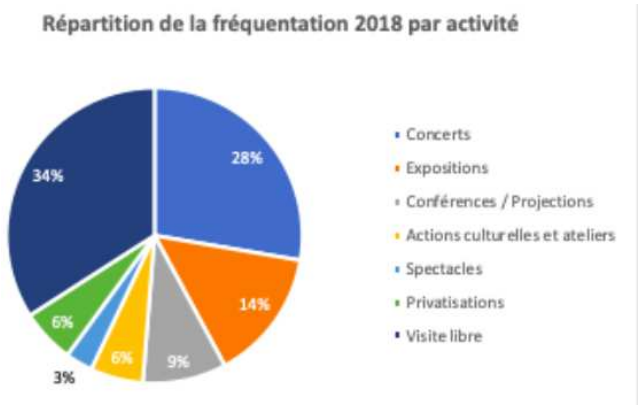

Bilan de programmation et de la fréquentation 2018 :

- 248 jours d'ouverture au public en accès libre, soit 37 jours de plus que prévu contractuellement ;
- une fréquentation totale de **160 887 usagers**, toutes activités confondues, en baisse par rapport à 2017 (209.352 personnes), dont 69 766 spectateurs munis d'un billet payant, 7 511 pour les actions culturelles ;
- 71 concerts de musiques actuelles ont été programmés par rapport à un objectif minimum de 70 selon la DSP ;
- 17 résidences ;
- 42 spectacles vivants ;
- 283 rencontres, conférences projections et ateliers.

c) Politique tarifaire

Les tarifs de service public sont fixés contractuellement. Ils s'échelonnent initialement de la gratuité à 22 € pour les concerts dans la grande salle. Des tarifs intermédiaires sont prévus selon la nature de l'activité (concert, spectacle vivant, atelier, etc) et des publics (famille, scolaires, etc). Ces tarifs sont actualisés annuellement.

Les indices d'actualisation ayant augmenté de façon spectaculaire, il a été décidé par le délégataire de ne pas procéder à la révision des tarifs en 2018 afin de maintenir l'accès à un large public. Les tarifs moyens, après indexation, sont les suivants :

- concert grande salle : 24,91 € (32,16€ selon la DSP), pas de tarif réduit, 2 €-10 € groupe scolaire-association ;
- spectacle : 14 €, 10,33 € tarif réduit moyen ;
- conférence : 6 € (8,77 € selon la DSP), 4 € tarif réduit, gratuit pour la presse ;
- projection : 6 € (8,77 € selon la DSP), 4 € tarif réduit, gratuit pour la presse ;
- ateliers : 10,25 € pour les ateliers payants mais beaucoup d'ateliers gratuits.

Les tarifs pour les activités annexes (expositions, bar, restaurant, locations et privatisations, produits dérivés) sont fixés librement par le délégataire.

d) Événement marquant en 2018

En 2018, le délégataire a rencontré des changements de gouvernance à la suite de la démission du directeur artistique et général, désigné en début de DSP, en février 2018. L'intérim a été assuré par un associé jusqu'à l'arrivée, en octobre 2018, d'une nouvelle directrice générale et d'une nouvelle administratrice (l'ancien directeur artistique n'ayant plus de participation dans la SAS à la suite de son départ).

6.4 MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES

Présentation de la délégation de service public

La Ville de Paris possède un patrimoine iconographique riche de plusieurs millions de documents (photographies, dessins, gravures, cartes, affiches) d'une grande valeur artistique, documentaire et patrimoniale. Elle est notamment propriétaire des collections photographiques Roger-Viollet, qui lui ont été léguées en 1985 et regroupent environ six millions de clichés. Parmi les autres fonds patrimoniaux photographiques figurent notamment ceux du Musée Carnavalet (150 000 clichés), de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (environ 500 000 clichés) et de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville (250 000 clichés). La Ville de Paris détient également le fonds France Soir (acquis par don en 1987 et complété par achat en 2012), qui comprend environ 5 millions de clichés.

La Ville de Paris a souhaité permettre la diffusion de ce patrimoine, d'un intérêt culturel, patrimonial et historique, et en ouvrir l'accès au plus grand nombre. C'est pourquoi elle a décidé, en 2005, de créer un service public local de préservation et de mise en valeur des fonds.

L'objet de la délégation est d'assurer la reproduction numérique des fonds, la préservation des originaux et d'en assurer la diffusion par l'exploitation commerciale des droits de reproduction et l'alimentation d'un site Internet accessible au grand public. Jusqu'au 31 août 2015, terme de la précédente DSP, le titulaire du contrat a été la SAEML Parisienne de Photographie. À compter du 1er septembre 2015, la SEM a été transformée en SPL, la SPL Parisienne de Photographie est le titulaire du nouveau contrat de DSP conclu pour la période du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2019.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la DSP est constitué des recettes tirées de l'exploitation des fonds photographiques par le délégataire, auxquelles vient s'ajouter la participation aux charges de service public versée par la Ville de Paris au titre de la numérisation, de la diffusion et de la conservation des fonds.

Pour l'année 2018, le **chiffre d'affaires réalisé sur l'exploitation des fonds (droits de reproduction)** par le délégataire s'élève à **1,38 M€**, soit une baisse de 2,9 % par rapport à 2017.

La participation versée par la Ville au titre de la compensation des contraintes de service public s'élève à **880 k€ HT,** soit une baisse de 8,7 %. En effet, à la suite de la signature d'un avenant à la DSP, en date du 31/12/2017, les missions de conservation des fonds et de gestion des réserves nitrates ont été reprises par la Ville de Paris. Le périmètre des contraintes de service public est donc différent en 2018 et le montant de la compensation de service public en 2018 tient compte de ces évolutions.

Le résultat d'exploitation 2018 affiche un bénéfice de 87,2 K€, en forte hausse par rapport à 2017 : + 597,8 k€. **Le résultat net de la délégation représente une perte de -170,6 k€ (- 938,7 k€ en 2017).** Le résultat en 2017 avait été marqué par des charges exceptionnelles liées aux indemnités de départ de salariés.

La redevance forfaitaire unique globale, portant sur la mise à disposition des fonds et des locaux, s'élève à 30,55 k€. Il s'agit d'une redevance fixe annuelle d'occupation pour les locaux mis à disposition, la part variable étant supprimée depuis 2016.[6]

	2018	2017
Chiffre d'affaires net	1,38 M€	1,42 M€
Redevances versées par le délégataire	30,5 k€	30,5 k€
Participations de la Ville de Paris	880 k€	964,4 k€
Résultat net de la délégation	-170,6 k€	-938,7 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Production d'images numérisées

La délégation prévoit un objectif de 95 000 numérisations en 2018 dont 5 000 prises de vues 3D. En 2018, la production s'est élevée à 178 045 vues, dont 4 807 vues 3D.
La répartition par fonds et institution des images numérisées est la suivante :

- 37 975 vues pour les musées ;
- 147 532 vues pour les bibliothèques, dont 140 484 négatifs du fonds France Soir ;
- 3 613 vues pour le Fonds Roger-Viollet ;
- 10 522 numérisations pour les autres établissements de la DAC.

Conservation du fonds Roger-Viollet : mission reprise en régie par la Ville de Paris en 2018.

Commercialisation des droits de reproduction

La commercialisation des images numérisées s'effectue auprès de trois principaux types de clients : le secteur culturel, l'édition et la presse. Le chiffre d'affaires a diminué de 2,7 % en 2018, et atteint 1 387 379 €. L'édition, la presse et les ventes à l'étranger poursuivent leur recul tandis que le secteur audiovisuel et le secteur culturel progressent respectivement de 22 % et de 35 %.

Diffusion culturelle et grand public des collections

La diffusion culturelle des fonds s'effectue par la mise à disposition des fonds aux services et institutions de la Ville de Paris pour des expositions, publications ou une utilisation sur les sites des institutions municipales. La fréquentation du site grand public Paris en Images reste basse en 2018, après une baisse déjà enregistrée en 2017.

c) Politique tarifaire

Les grilles tarifaires figurent en annexe de la convention. Elles s'appliquent essentiellement pour les nouveaux clients, avec lesquels sont conclus des accords annuels ou pluri-annuels selon les prix du marché et leur potentiel d'achat d'images. Il y a de plus en plus de renégociation à la baisse surtout dans l'édition..

La gratuité des droits de reproduction est accordée à la Ville de Paris et à certains de ses partenaires dans le cadre de l'utilisation non commerciale des images. Des tarifs préférentiels sont accordés aux étudiants, aux chercheurs et aux publications scientifiques (réduction de 50 %). Des dérogations peuvent être également consenties en fonction du nombre d'images commandées par le même utilisateur, dans le cadre d'accords spécifiques proposant un prix forfaitaire à l'image.

d) Événements marquants 2018

6 Depuis la nouvelle convention de délégation de service public, le délégataire est exonéré de redevances d'occupation à compter du 1er septembre 2015 pour les locaux de la rue des Arquebusiers. Les redevances liées aux locaux -sauf ceux de l'agence Roger-Viollet toujours soumis à loyer- et à l'exploitation des fonds ont été remplacées par une redevance forfaitaire unique.

L'année 2018 a été marquée par la commémoration des 50 ans des événements de mai 1968, avec plusieurs expositions et la publication d'un livre sur ce thème. Le secteur culturel a également réalisé des expositions réussies avec spécialement l'exposition « Foujita, peindre dans les années folles » au musée Maillol avec des images provenant de fonds de la Parisienne de photographie.

6.5 THEATRE DES TROIS BAUDETS

Présentation de la délégation de service public

L'ancien théâtre des Trois Baudets, situé 2, rue Coustou dans le 18e arrondissement, est considéré comme un haut lieu de mémoire de la chanson française, où se sont révélés de nombreux artistes tels que Georges Brassens, Jacques Brel ou Pierre Perret.

Créé par Jacques Canetti en 1947 dans les volumes d'un ancien cabaret, le théâtre a fermé ses portes en 1967. La Ville de Paris a racheté la totalité de l'immeuble en 1994. Le théâtre a été réhabilité dans l'objectif d'y développer un espace de présentation et de promotion de la création contemporaine dans le domaine de la chanson francophone, en accord avec le passé prestigieux du lieu. L'équipement comporte désormais une salle de spectacle d'environ 200 places, un espace de restauration et des locaux annexes.

La présente délégation portant sur la gestion et l'exploitation du théâtre des Trois Baudets est entrée en vigueur le 1er janvier 2013. Elle a été conclue avec la Société 3 Anes Prod pour une durée de 6 ans. Une procédure de renouvellement a été lancée, dans le cadre d'une CODP prenant effet au 1er janvier 2019.

Le délégataire doit mettre en œuvre une politique de promotion de la création émergente et accompagner la découverte de nouveaux talents en organisant chaque année un minimum de 172 concerts. La programmation mise en œuvre par le délégataire doit mettre l'accent sur l'accompagnement des artistes et permettre à la plupart d'entre eux de se produire régulièrement dans la salle de spectacle des Trois Baudets.

La Société 3 Anes Prod doit également proposer un programme d'accompagnement des équipes artistiques (en direction principalement des artistes amateurs ou en voie de professionnalisation) et un programme d'actions culturelles. Ceux-ci comprennent notamment l'organisation de 4 rencontres autour d'un artiste (master classes) ouvertes aux abonnés et à un large public, d'un festival pour le jeune public, de 4 concerts « hors les murs » et d'ateliers musicaux pour le jeune public.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la DSP est constitué des recettes de billetterie des concerts, de la vente des abonnements, des recettes des activités annexes (bar, restaurant, location de locaux et de matériels), de soutiens financiers de partenaires privés, de droits d'auteurs et de reproduction, de reprises sur provisions et transferts de charges, ainsi que de subventions de sociétés privées et d'organismes publics.

A ces recettes propres s'ajoute la **compensation annuelle de service public versée** par la Ville (**520,1 k€ HT** en 2018). Le montant de la compensation 2018 (531 k€ TTC) représente 63,87 % des produits d'exploitation.

En 2018, sixième et dernière année d'exploitation, le compte de résultat fait apparaitre un **chiffre d'affaires net** (hors compensation financière) de 274,2 k€, en baisse de 8,98 % par rapport à 2017 et le plus bas depuis le début de la délégation. En 2018, le délégataire a défendu une ligne artistique qui s'est traduite par une programmation rencontrant moins de succès auprès du public.

La baisse de fréquentation des concerts a notamment impacté les recettes de billetterie des spectacles et du bar restaurant de l'établissement.

L'exercice enregistre une perte de 6 952 € qui résulte d'une diminution des produits (- 7,74%) supérieure à la diminution des charges (- 3,02 %).

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part forfaitaire (25 k€/an) indexée et d'une part variable calculée sur le chiffre d'affaires de la délégation hors subventions et compensation financière versée par la Ville.

Au titre de l'année 2018, la **redevance globale s'est élevée 34,2 k€.**

	2018	2017
Chiffre d'affaires	274,2 k€	301,3 k€
Redevance versée par le délégataire	34,2 k€	34,5 k€
Participation de la Ville de Paris	520,1 k€ HT	512,4 k€ HT
Résultat net de la délégation	- 6,9 k€	+ 36,8 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Au total, la salle de spectacle a accueilli 127 représentations, dont 116 totalement produites par le délégataire, 9 spectacles dans le cadre d'un contrat de location de la salle ou de coproductions de spectacles et 2 dans le cadre des servitudes de la Ville de Paris. Le délégataire n'a pas atteint l'objectif d'organiser au minimum 172 représentations annuelles et de produire 132 soirées.

La fréquentation totale des concerts aux Trois Baudets est de 12 726 spectateurs (16 597 en 2017) dont 7 963 spectateurs payants (11 472 en 2017).

Cette fréquentation, la plus basse des 6 ans de la délégation, correspond à un taux de remplissage de la salle de 50 % (base 200 places). La salle enregistre une baisse de 23 % de sa fréquentation par rapport à l'année 2017. La fréquentation de l'année 2018 représente 42 % de l'objectif annuel (30 540 spectateurs) fixé dans le contrat de délégation. Le contrat de délégation de service public ne prévoit pas des sanctions pécuniaires sur les objectifs de fréquentation fixés par le délégataire.

Le nombre d'artistes émergents et repérés, programmés en 2018 dans ce cadre des soirées Trois Baudets dépasse nettement l'objectif (259 artistes programmés au total, l'objectif étant de 100), dont 224 artistes émergents contre 256 en 2017, et dont 21 ont ainsi pu trouver un véritable entourage professionnel par la suite. Dans le courant du premier semestre, des master classes ont été proposées gratuitement aux artistes.

Enfin, afin de répondre aux objectifs concernant la mise en œuvre d'une stratégie d'action culturelle, le délégataire a développé des concerts pour des enfants hospitalisés à l'hôpital Necker-Enfants malades, organisé des séances de création et d'écriture dans le cadre de l'opération la Fabrique à chansons initiée par la Sacem, développé des ateliers d'écriture avec l'association les Enfants de la Goutte D'Or.

c) Politique tarifaire

Les tarifs appliqués sont ceux figurant en annexe de la convention de DSP. Un abonnement annuel (le Pass) de 30 €, pour un accès illimité, est proposé. Le prix des concerts courts est de 5 € et 10 € pour les « Soirées Trois Baudets » qui présentent deux ou trois plateaux différents à chaque fois. Un système de réduction pour certains publics est mis en place (jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi). La gratuité est prévue pour les enfants de moins de 12 ans.

Il est à noter que le programme de fidélisation proposé par le Pass annuel ne rencontre pas le succès escompté. La vente de Pass pour les particuliers (213 pass en 2018) est loin de l'objectif annuel (1 000) fixé dans la convention tout comme le nombre de Pass remis gratuitement aux professionnels (42 en 2018 pour un objectif de 250).

d) Évènements marquants 2018

Le délégataire a proposé aux artistes et aux professionnels des rencontres, des formations et des débats sur différents sujets liés aux métiers de la musique et à l'actualité musicale. Dans ce cadre, le délégataire a organisé trois master-classes sur des thématiques différentes dont les différents contrats que les artistes sont amenés à signer avec leur entourage professionnel (édition musicale, manager, tourneur, producteur…).

Le délégataire a reconduit ses partenariats avec des établissements culturels parisiens, des festivals et des médias.

En lien avec l'établissement Petit Bain, il a également poursuivi sa participation à des projets portés par le Centre FGO-Barbara afin d'obtenir une labellisation SMAC (Scènes en musiques actuelles) par l'État.

6.6 LE LOUXOR

Présentation de la délégation de service public

Le Conseil de Paris des 11 et 12 décembre 2012 a autorisé le Maire de Paris à signer avec la Société **CINELOUXOR** une convention de délégation de service public d'une durée de 7 ans à compter du 1er janvier 2013 pour l'exploitation d'un établissement cinématographique. Le cinéma a ouvert ses portes au public le 18 avril 2013. Le délégataire est chargé de proposer une programmation cinématographique de type Art et Essai, de films de 1ère et 2ème exclusivité, ainsi que des films en version originale sous-titrée. Il doit construire une programmation diversifiée, de qualité et ouverte sur les cinématographies du Sud. Il doit, en outre, développer un volet d'éducation artistique, d'animation et de médiation culturelle liée de manière prépondérante à l'activité cinématographique, et veiller à la dimension d'animation locale et d'ouverture sur le quartier.

Le bâtiment a été remis au délégataire en l'état neuf et équipé de l'essentiel des équipements nécessaires à l'exploitation. Le délégataire a eu à sa charge de petits investissements initiaux (matériels, mobiliers, informatique, caisse, etc.) et des frais importants liés à la maintenance du bâtiment.

La Ville de Paris n'accorde aucune participation financière pour l'exploitation de ce service délégué. Toutefois, le délégataire bénéficie de l'aide financière octroyée par la Ville de Paris au titre de sa politique de soutien aux salles de cinéma indépendantes et classées Art et Essai, dans les mêmes conditions que tous les exploitants concernés par ces mesures.

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires du Louxor est composé de recettes de billetterie salle, des recettes du bar, et d'activités commerciales. S'ajoute à ce chiffre d'affaires la perception de subventions d'exploitation. En 2018, cinquième année pleine d'activité du Louxor, le chiffre d'affaires progresse légèrement de 0,6 % par rapport à 2017, principalement en raison de la hausse de la fréquentation (+ 0,9 %). Est à noter en 2018 la perception exceptionnelle d'une subvention d'exploitation du fonds de soutien du CNC (SFEIC) liée au remboursement des programmes imprimés sur l'ensemble de la période d'exploitation.

La participation de la Ville de Paris au titre du soutien aux salles indépendantes et Art et Essai est de 30 k€.

Le résultat est excédentaire (64 k€) du fait de cette recette exceptionnelle et d'une maîtrise continue des dépenses.

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires. En 2018, la redevance s'est élevée à 28 634,65 €.

	2018	2017
Chiffre d'affaires	1,4 M€	1,4 M€
Redevance versée par le délégataire	28,6 k€	24,9 k€
Participation de la Ville de Paris	30,0 k€	30,0 k€
Résultat net de la délégation	64,2 k€	23,0 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2018, le Louxor a su rester sur la tendance observée depuis le début de l'exploitation ; après un léger repli des entrées en 2017 (- 3,8 %), la fréquentation en 2018 repart à la hausse pour atteindre 241 000 entrées, contre 239 000 en 2017, soit + 0,9 %, contrairement au marché parisien fortement en baisse (- 7 %).

Concernant la programmation, le Louxor a rempli les objectifs de la convention de DSP :

- Le classement Art et Essai est assuré avec 89,1 % de films recommandés programmés en 2018. Il convient de noter que le cinéma conserve ses trois labels Art et Essai : Jeune Public, Recherche et Développement, et Patrimoine et Répertoire.
- L'attention aux cinématographies du Sud a été respectée, à travers notamment la programmation en sortie nationale de Une affaire de famille, Burning, El Presidente, Trois Visages, Le poirier sauvage, The cakemaker et Les bonnes manières. À noter également l'accueil du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient, du festival Le Maghreb des films et le festival du cinéma de Turquie de Paris.
- Les projections à destination des groupes « Jeune public » ont connu un très fort succès : 38 668 (soit + 4 % par rapport à 2017) dont 28 584 entrées en temps scolaire et 10 084 hors temps scolaire.
- L'insertion de l'équipement dans son quartier s'est poursuivie grâce à un important travail avec les acteurs locaux, les structures associatives et de nombreuses animations (ciné-club, ciné-concerts, l'usage du monde, université populaire, expositions mais aussi ciné-quizz et concerts).

c) Politique Tarifaire

La politique tarifaire mise en place par le cinéma correspond à celle pratiquée par la plupart des salles de cinéma indépendantes.

Au cours de l'exercice, le délégataire a appliqué les tarifs visés dans la convention de délégation avec un plein tarif à 9,70 € et de nombreux tarifs réduits notamment à destination des familles nombreuses, des étudiants, des seniors ou des chômeurs. Le tarif spécifique pour les scolaires et les centres de loisirs a été reconduit (3,60 €).

Le tarif moyen s'établit à 5,79 €, plus bas que la moyenne nationale (6,64 €).

d) Événements marquants 2018

De nombreuses séances spéciales et en avant-premières sont proposées au public.

Le Louxor a proposé tout au long de l'année un ciné-club, organisé en courts cycles de films de patrimoine. Il a accueilli « Mon Premier Festival » qui est un festival jeune public initié par la Ville de Paris, et a participé au « Pass Jeunes », dispositif mis en place par la Ville de Paris.

À noter en 2018 qu'un effort particulier a été réalisé sur le court métrage avec la création, en partenariat avec l'Agence du court métrage, d'un rendez-vous dédié à ce format intitulé « Courts au Louxor ! ».

7. JEUNESSE – FAMILLE – PETITE ENFANCE

Présentation du secteur

Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux centres d'animation et aux établissements d'accueil collectif de la petite enfance.

En 2018, il compte **16 délégations** pour les centres d'animation concernant **40 équipements** proposant un programme spécifique d'activités de loisirs à l'intention des jeunes Parisiens de 12 à 25 ans, **1 délégation** pour un établissement proposant un programme d'animation spécifique dédié à la laïcité et **16 délégations** concernant l'accueil des enfants en bas âge.

Grandes masses financières du secteur Solidarité – Famille – Petite enfance

	2017/2018	2016/2017
Chiffre d'affaires	24,4 M€	24,0 M€
Redevances	1 118,3 k€	1 048,6 k€
Participation de la Ville de Paris	23,1 M€	22,6 M€

Répartition CA 2018

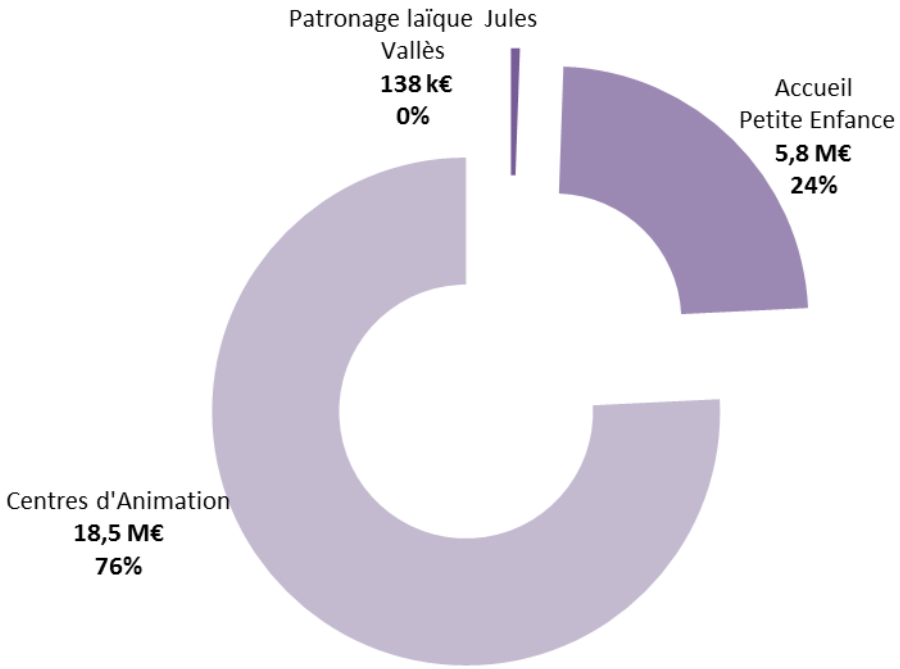

Répartition Redevance 2018

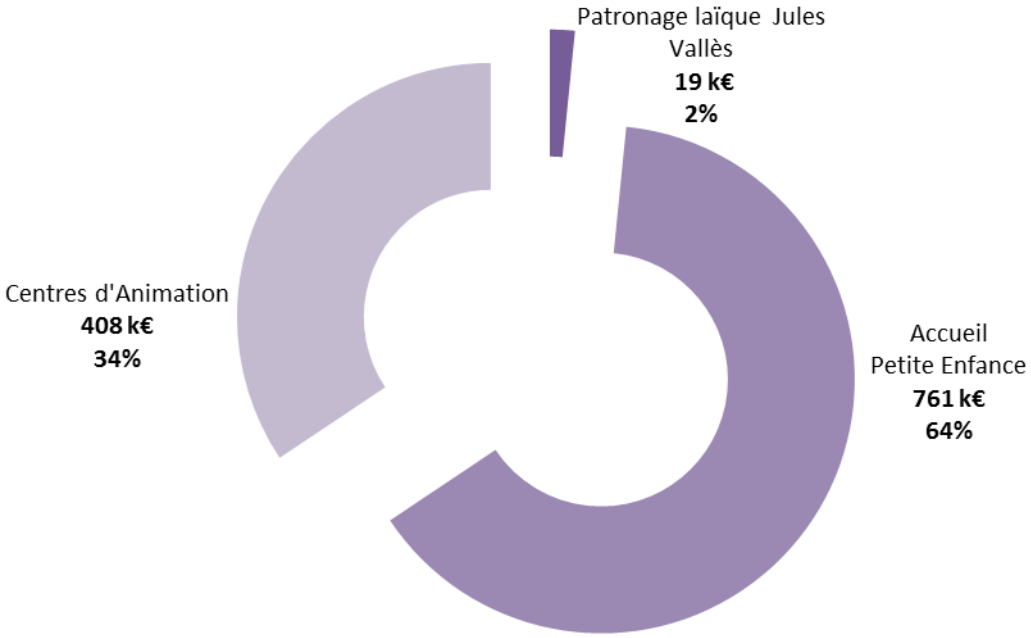

Répartition Subvention 2018

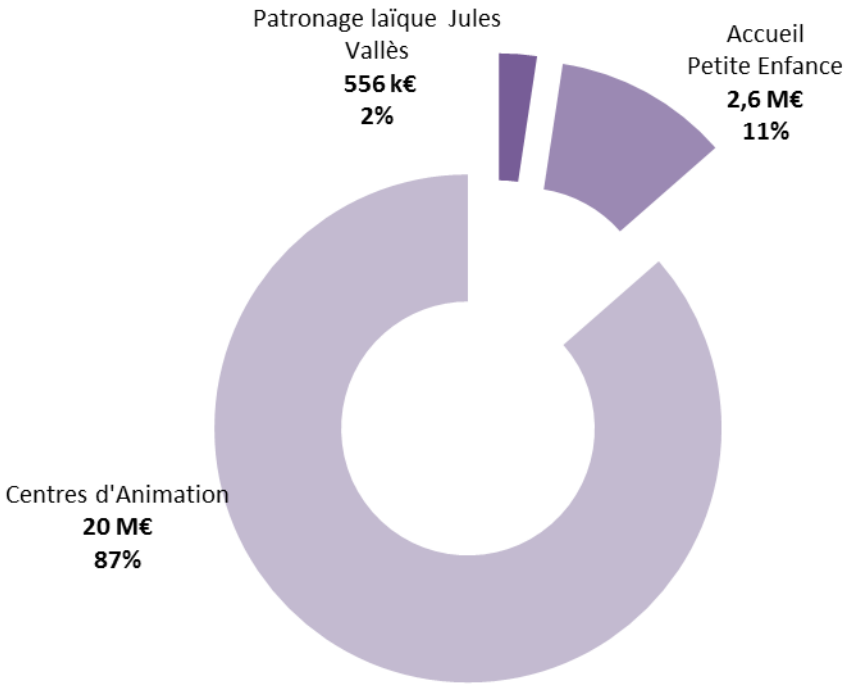

7.1 LES CENTRES PARIS ANIM'

Présentation des délégations de service public

Durant la saison 2017/2018, les 49 Centres Paris Anim' parisiens ont proposé des activités de loisirs à caractère sportif, culturel, artistique, technique ou scientifique. Ces activités, encadrées par des animateurs, sont mises en place, sans discrimination d'âge ou d'origine géographique, sous forme de cours ou d'ateliers hebdomadaires de durées variables. Elles sont aussi variées que l'éveil musical, les activités sportives, les arts du spectacle, les activités techniques et scientifiques, l'apprentissage des langues, le dessin, la gastronomie ou la sensibilisation à l'environnement.

Les centres proposent aussi un programme d'activités spécifiques pour les jeunes notamment des stages, des activités d'insertion à l'attention des populations fragilisées, ainsi que des activités d'animation de quartier et de convivialité.

Les objectifs poursuivis sont de contribuer au renforcement du lien social en garantissant la mixité sociale et en favorisant les relations entre générations.

Les Centres Paris Anim' (excepté le centre « Les Halles-Le Marais » qui dessert les 3 premiers arrondissements) sont inscrits à l'inventaire des équipements de proximité, et la Ville de Paris a choisi d'en externaliser la gestion. Dans ce cadre, et conformément au CGCT, ce sont les conseils d'arrondissement concernés qui choisissent leur mode de gestion, soit la délégation de service public, soit le marché public.

Pour la saison 2017-2018, **37 Centres Paris Anim'** (nombre inchangé par rapport à 2016-2017)**, 2 centres internationaux de séjour, 1 théâtre jeune public** sont ainsi gérés au travers de **16 conventions de délégations de service public conclues avec des associations**.

Les délégations de service public portent sur la gestion et l'exploitation de ces équipements dans le but de la mise en place de l'offre d'animation précitée, en recherchant une optimisation de l'utilisation des locaux. Elles sont conclues pour 5 ans, exception faite du contrat concernant les Centres Internationaux de Séjour de Paris (CISP) Maurice Ravel et Kellermann et le Centre Paris Anim' Maurice Ravel, qui est d'une durée de 10 ans. Il inclut en effet, la réalisation d'un programme d'investissement de 4,2 M€ à la charge du gestionnaire.

Tous les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux confiés.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué des droits d'inscription acquittés par les usagers au titre de leur participation aux activités et manifestations, auxquels s'ajoutent les recettes annexes, principalement de locations de salles.

Pour l'exercice 2017-2018, le **chiffre d'affaires global** réalisé sur l'ensemble des établissements (constitué à 91% des droits d'inscriptions et à 9% des recettes annexes) s'élève à **18,5 M€** contre 18,3 M€ en 2016-2017, soit une hausse de 1%.

Si l'on exclut les 2 CISP qui contribuent fortement aux produits de locations de salles, les recettes d'inscriptions constituent 97% du chiffre d'affaires et les recettes annexes 3%.
En ne considérant que les 31 centres qui ne subissent pas de situation exceptionnelle (locaux provisoires, nouveaux équipements n'ayant pas atteint leur régime de croisière,…), 20 augmentent leur chiffre d'affaires par rapport à la saison précédente (+ 6% en moyenne), et, parmi eux, la moitié retrouvent ou dépassent le niveau de recettes précédant les deux dernières réformes les ayant impactés (modification de la grille tarifaire avec la mise en place de deux nouvelles tranches

de Quotient Familial (QF), réforme des équipements jeunesse au cours de laquelle les cours semi-collectifs et collectifs ont été substitués aux cours individuels de musique).

De plus, il convient de noter que le chiffre d'affaires global des DSP profite des hausses importantes des recettes des CISP Ravel et Kellermann et des CPA des 10e et 13e arrondissements, ces établissements ayant connu une augmentation du nombre d'inscrits aux activités payantes (de +3 à + 5% selon le type d'activités).

Par ailleurs, en compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris verse une participation financière fixée contractuellement et expressément conditionnée à la bonne exécution du projet d'activité approuvé par la Ville.

Pour l'exercice 2017-2018, la **participation financière globale s'élève à 20,0 M€** contre 19,7 M€ en 2016-2017, soit une hausse de 1%. Depuis 2016, la participation financière a été redimensionnée, à la suite d'un avenant des contrats, afin de prendre en compte le passage à la pédagogie de groupe (et non plus individuelle) en matière d'enseignement musical (réforme des équipements jeunesse de 2016), et de limiter le déficit attaché aux cours de musique individuels. La participation financière de la Ville sera ainsi sensiblement réduite durant les dernières années des contrats en cours. Dans le même temps, le renouvellement de la DSP du 10e arrondissement s'est traduit par une forte hausse, ponctuelle, de la participation de la Ville (+27%) au titre de la première année du contrat afin de financer la provision retraite des salariés des quatre CPA concernés.

En ce qui concerne **les redevances**, il importe de rappeler qu'une modification a été introduite dans les DSP signées à partir de juillet 2016, qui prévoient désormais le versement d'une redevance forfaitaire annuelle.

Dans le cadre de la DSP Ravel – Kellermann qui revêt un caractère spécifique, le délégataire versera en sus de la redevance forfaitaire annuelle une redevance variable assise sur le résultat si celui-ci est positif.

Redevance sur exercice 2017-2018	Redevance forfaitaire annuelle	Redevance sur le résultat	Observations
CPA Maison des Ensembles		24 616	*Fin de contrat*
CPA 14è		74 660	*Fin de contrat*
CPA 10è	2 000		
CPA 15è	29 000		
CPA 19è	32 862		
CPA Beaujon	10 500		
CPA Point du Jour	23 500		
CPA-Centres d'Hébergement Ravel Kellermann	200 000	11 297	
	297 862	110 574	
TOTAL	408 436		

	2017/2018	2016/2017
Chiffre d'affaires	18,5 M€	18,3 M€
Redevances versées en 2017 et 2018 par les délégataires	408,4 k€	312,0 k€
Participations de la Ville de Paris	20,0 M€	19,7 M€

b) I

ndicateurs de suivi du service public

Fréquentation :

À périmètre constant (aucune modification du nombre d'établissements en DSP), la fréquentation des centres Paris Anim' connait une hausse de 0,9%, entre août 2017 et août 2018 (le nombre d'usagers passe de 45 937 à 46 362).

Les usagers payants (89,7% du total) sont en baisse de 1,1% ; les usagers des activités gratuites (10,3% du total) sont en hausse de 23,4%.

En ce qui concerne la répartition des usagers en fonction des niveaux de revenu, 52,6% des usagers d'activités dont l'inscription est soumise à QF relèvent des 5 premières tranches de quotient familial (10 tranches au total), contre 52,7% pour la saison 2016-2017.

Les QF 4, 6, 5 & 7 rassemblent 60,9% des usagers, soit 22 948 personnes. Les mêmes réunissaient 60,8% des usagers de 2016-2017.

Les activités gratuites ont attiré 4 754 personnes, principalement des jeunes et des personnes bénéficiant d'activités en vue de leur insertion.

Quant aux activités de proximité, d'échange et de convivialité, elles ont été fréquentées par environ 287 000 participants.

Programmes d'activités :

Les Centres Paris Anim' sont largement ouverts sur leur quartier d'implantation et mettent en place des partenariats avec le secteur associatif et les autres structures publiques présentes dans les arrondissements.

Comme précisé plus haut, des ateliers d'activités de loisirs, à destination de tous, sont proposés dans de nombreux domaines. Plusieurs centaines d'activités différentes sont proposées par l'ensemble des Centres Paris Anim'.

Comme évoqué précédemment, dans le cadre de la réforme des équipements Jeunesse, les cours individuels de musique ont été remplacés dès septembre 2016 par des cours semi-collectifs, de trois à cinq personnes, ou collectifs.

Par ailleurs, et en lien avec la réforme des conservatoires, des conventions de partenariats ont été mises en place entre les deux types d'équipement pour favoriser la complémentarité de l'offre d'apprentissage musical dans les arrondissements et créer des passerelles entre les publics.

La quasi-totalité des Centres Paris Anim' éditent une lettre d'information et tous disposent d'un site internet.

Tous les centres proposent également un programme d'animation spécifique pour les jeunes.

La réforme des équipements jeunesse a promu le développement de l'accueil informel des jeunes dans les CPA dès lors que les locaux le permettaient et la possibilité de construire avec ces dernier un programme d'activités gratuites ou de sorties, à l'instar de ce qui se pratique dans les espaces Paris Jeunes.

Pour mémoire, en juillet 2016, et dans le cadre de cette réforme opérée à budget constant, les moyens des anciens Espaces jeunes et Antennes jeunes ont été redéployés, certains locaux précédemment occupés par ces équipements étant annexés à certains Centres Paris Anim' (anciennes Antennes jeunes Didot-14^{e}, Lafayette-9^{e}, Loucheur-17^{e} et Curial-19^{e}) permettant de développer l'accueil informel des jeunes dans les Centres Paris Anim' et de créer de nouveaux Points d'Information Jeunesse (PIJ) labellisés par l'État.

Centre Paris Anim' en DSP	Création PIJ	Labellisation valide
Vercingétorix 14e	AJ Didot	2016
Valeyre 9e	AJ Lafayette	2016
La Jonquière 17e	AJ Loucheur	2017
Curial 19e	AJ Curial	2017
Maison des Ensembles 12e	2010	2018
Maurice Ravel 12e	2017	2017
Point du Jour 16e	2017	2017
Place des Fêtes 19e	2017	2017
Château Landon 10e	2019	2019
Arras 5e	2019	2019
Rennes 6e	2018	2018
Poterne des Peupliers 13e	2019	2019

De plus, les Centres Paris Anim' parisiens participent à la politique générale d'insertion et de prévention menée par la Ville de Paris en proposant notamment des sessions gratuites d'accompagnement scolaire, des cours de français – langue étrangère pour les publics migrants et des activités mixtes accessibles à un public handicapé.

Enfin, des activités de proximité, d'échange et de convivialité sont mises en œuvre et proposées aux personnes fréquentant les centres et au reste de la population. Les Centres Paris Anim' constituent ainsi des espaces ouverts sur l'extérieur qui contribuent activement à l'animation des quartiers.

Réclamation des usagers :

Pour la saison 2017-2018, moins d'une dizaine de réclamations d'usagers ont été soumises au délégant, concernant principalement des questions de remboursement, de tarification ou d'information.

c) Politique tarifaire

Les tarifs des prestations en vigueur dans les Centres Paris Anim' ont été fixés initialement par délibération du Conseil de Paris en mai 2006, en fonction des QF des usagers, de la nature des activités et de l'âge des participants. La gratuité est applicable à certaines activités relevant notamment des actions d'insertion telles que l'accompagnement scolaire, les cours de mise à niveau ou d'initiation au français.

La première réforme de la tarification dans ce cadre a été votée les 6 et 7 février 2012 ; elle est entrée en vigueur au 1er septembre 2012. Elle intègre un élargissement des 3 tranches supérieures de QF, ainsi qu'une hausse des tarifs pour ces tranches et une baisse pour les tranches les plus basses. De plus, afin d'harmoniser les tarifications de l'ensemble des équipements parisiens, elle inclut également la suppression de tous les avantages consentis précédemment aux familles, aux étudiants apprentis et boursiers.

La deuxième réforme de la tarification votée les 15, 16 et 17 décembre 2014, entrée en vigueur au 1er septembre 2015, intègre une augmentation du nombre de tranches tarifaires qui sont passées de 8 à 10. Il s'agit de corriger la progressivité de la tarification en accentuant l'effort consenti par les hauts revenus, en créant les tranches 9 (les tarifs sont supérieurs de 30% à ceux du QF 8) et 10 (60% au-dessus de ceux du QF 8).

Il convient de rappeler que les tarifs sont relevés chaque année par arrêté, dans la limite du taux directeur voté par le Conseil de Paris pour tous les équipements publics.

d) Événements marquants 2018

Évolution du périmètre des contrats :

Sur la saison 2017/2018, le périmètre des contrats en DSP n'a pas évolué. En revanche, certains CPA ont vu leur activité réduite. Ainsi le CPA Hébert (18e) a fermé pour reconstruction, ses activités ayant été redéployées pour partie sur les autres CPA de l'arrondissement et dans un local loué rue Tristan Tzara. De même, la salle polyvalente Binet (18e) a connu un retard dans son ouverture qui a été repoussée à l'automne 2019.

7.2 ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE

Présentation des délégations de service public

Afin de mettre en œuvre la politique municipale en faveur de l'accueil de la petite enfance, et pour favoriser une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des familles parisiennes, la Ville de Paris a fait le choix de diversifier les modes de gestion des établissements. À cet effet, la gestion de certaines structures municipales a été confiée à des partenaires privés. Dans le cadre de délégations de service public, ce mode de gestion permet de proposer aux familles qui en expriment le besoin des horaires élargis ou décalés et d'expérimenter de nouvelles organisations des temps d'accueil avec un assouplissement des frontières traditionnelles entre l'accueil à temps plein, pratiqué dans les crèches, et l'accueil à temps partiel, qui définit les haltes garderies.

Comme les centres d'animation, les crèches sont inscrites à l'inventaire des équipements de proximité. Elles sont donc gérées selon le choix effectué par chaque mairie d'arrondissement, soit au moyen d'une délégation de service public, soit au moyen d'un marché public de services.

Concernant l'année 2018, la gestion par un contrat de délégation de service public concerne **16 structures** parisiennes : le multi-accueil situé 28/30, rue Baron Leroy (12e), le multi-accueil situé 3, ruelle au Père Fragile (15e), le multi-accueil situé 2, rue Maxime Lisbonne (Duployé) (18e), la halte-garderie située 18-24, passage Duhesme (18e) le multi-accueil situé 32, rue Godefroy Cavaignac (11e), le multi-accueil situé 8, impasse Barrier (12e), le multi-accueil situé 21, rue de Provence (9e), le multi-accueil situé 66, rue Berzélius (17e), le multi-accueil situé 13/15, rue Charrière (11e), la halte-garderie située 3, rue Jean Giono (13e), le multi-accueil situé 4, rue André Gide (15e), le multi-accueil situé 29/33, rue Emeriau (15e), le multi-accueil situé 17, rue Lechapelais (17e), la halte-garderie située 2, rue Gabrielle (18e), le multi-accueil situé 9, rue de la Guadeloupe (18e), et le multi-accueil situé 16, avenue Simon Bolivar (19e).

Les multi-accueils Baron Le Roy et Père Fragile, arrivés à échéance en juillet 2018, ont fait l'objet d'un renouvellement pour 5 ans.

Les délégations de service public citées ci-dessus sont conclues pour une durée de 5 et 7 ans (les 3 premières pour une durée de 5 ans et les 13 dernières pour une durée de 7 ans). Elles portent sur l'accueil collectif non permanent, régulier ou à temps partiel d'enfants de moins de 3 ans. Les délégataires doivent mettre en œuvre tout moyen adapté pour permettre à l'enfant de se familiariser avec la vie en collectivité. Afin de satisfaire les besoins d'un plus grand nombre de familles, les délégataires doivent également proposer des horaires de fréquentation élargis et mettre en place des actions favorisant un haut niveau de fréquentation.

Enfin, les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué des participations familiales versées par les usagers et par les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales, auxquelles s'ajoute une participation financière compensatrice pour contraintes de service public versée par la Ville de Paris.

Pour l'année 2018, le **chiffre d'affaires** global réalisé par les 16 établissements (hors compensation financière de la Ville de Paris) s'élève à **5,8 M€.** Malgré la stabilité voire la baisse d'activité des structures, le chiffre d'affaires progresse légèrement par rapport à 2017 en raison de l'exploitation de la DSP Maxime Lisbonne sur une année contre 6 mois pour l'exercice 2017 (procédure de liquidation et changement de délégataire).

Pour l'année 2018, la **compensation financière** globale versée par la Ville pour les contraintes de service public s'élève à **2,6 M€**, en hausse par rapport à 2017, où elle s'élevait à **2,4 M€.** Cette variation est liée à la dégradation du résultat d'exploitation et à l'application de la formule de révision contractuellement définie.

Les délégataires versent une redevance forfaitaire annuelle. Pour l'année 2018, la **redevance globale** perçue par la ville s'élève à **760,9 k€**, en hausse par rapport en 2017 (722,7 k€), qui s'explique essentiellement par la perception de la redevance de l'établissement Maxime Lisbonne sur une année.

Le résultat net s'établit à **130,3 k€,** en baisse par rapport à 2017. Ce résultat s'explique par une stabilité voire une baisse globale de l'activité des structures couplée à une hausse des charges d'exploitation notamment sur les DSP Provence, Giono et Gabrielle. À noter que le résultat net pour l'année 2017 a été revu à la baisse afin d'intégrer une erreur sur le montant de la participation de la Ville de Paris concernant la DSP Berzelius.

	2018	2017
Chiffre d'affaires	5,8 M€	5,6 M€
Redevances versées par les délégataires	760,9 k€	722,7 k€
Participations de la Ville de Paris	2,6 M€	2,4 M€
Résultats nets	130,3 k€	253,7 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de l'activité :

Pour l'année 2018, la capacité globale d'accueil sur les établissements gérés par délégation de service public est de 418 places.

À l'occasion du renouvellement des DSP pour les établissements « Père Fragile » et « Baron Leroy » dont le contrat est arrivé à échéance au 31 juillet 2018, le mode de calcul de l'activité a été revu : l'activité est désormais calculée sur l'occupation (elle était calculée sur la fréquentation précédemment).

Pour les établissements qui ont fonctionné en année pleine d'exploitation et dont l'activité est calculée sur l'occupation, le taux d'occupation moyen pour ces 14 structures est de 82 %.

Sur l'exercice 2018, on constate une baisse de l'activité notamment sur les places d'accueil à temps partiel (halte-garderie). L'évolution des besoins des familles montre qu'elles souhaitent majoritairement un accueil de leurs enfants à temps plein régulier continu et donc un mode de garde de type crèche.

Service fourni aux usagers :

Les délégataires ont réalisé des enquêtes de satisfaction dans 14 établissements. Ces enquêtes ont donc été réalisées dans toutes les structures à l'exception de Père Fragile et Maxime Lisbonne.

Les taux de satisfaction des familles sont globalement bons.

Aucune réclamation ni aucun contentieux n'ont été enregistrés.

Sécurité hygiène et accidents:

Aucun incident n'a été enregistré sur les établissements.

En ce qui concerne la sécurité incendie, les établissements font l'objet de visites de la part des services compétents. Les exercices d'évacuation sont pratiqués tous les ans.

c) Politique tarifaire

Les règles tarifaires et de calcul des participations facturées aux familles sont conformes aux dispositions communes à l'ensemble des établissements municipaux d'accueil collectif de petite enfance de la Ville de Paris.

Elles sont fixées par délibération du Conseil de Paris et par arrêté de la Maire de Paris en application des règles définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

d) Événements marquants 2018

L'ensemble des établissements ont fonctionné en pleine exploitation.

Trois DSP ont fait l'objet d'un renouvellement de contrat, sans changement de délégataire : Père Fragile, Baron Le Roy et Maxime Lisbonne.

7.3 Patronage laïque

Présentation de la délégation

La Ville de Paris a réalisé en 2013, au 72, avenue Félix Faure, à Paris 15ème un équipement de loisirs culturels et scientifiques pour la promotion des valeurs laïques et républicaines : le Patronage Laïque Jules Vallès. Cet équipement de type nouveau est appelé à avoir un rayonnement parisien. Sa gestion relève de la compétence du Conseil de Paris. Elle a été confiée à l'association ACTISCE dans le cadre d'une convention de DSP pour une durée de 6 ans et 8 mois (du 9 janvier 2014 au 31 août 2020).

Le délégataire définit et met en place, après accord de la Ville de Paris, un programme d'activités diversifiées, respectant les principes d'un projet pédagogique centré sur les questions relatives à l'État de droit, à la laïcité et aux libertés républicaines. Ce programme d'activités, d'animations et de formations est structuré autour de trois axes :

- un lieu ressources permettant d'assurer la promotion des idées et des valeurs liées à la notion de laïcité ;
- un programme d'activités régulières de loisirs, à caractère scientifique, linguistique et culturel ;
- un programme d'activités culturelles et de loisirs à destination spécifique des jeunes.

Enfin, le délégataire a la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux qui lui sont confiés.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

L'exercice 2017/2018 est le quatrième exercice complet (se déroulant sur 12 mois) de la période de délégation. Cet exercice concerne la période du 01/09/2017 au 31/08/2018. Au cours de cet exercice, le délégataire a donné un nouveau développement aux activités qui font la spécificité de l'équipement, soit un programme substantiel de conférences/débats, d'expositions, de spectacles. L'équipement a par ailleurs participé à de nombreux évènements, nationaux ou internationaux. Le nombre d'usagers, pour ce type d'activités a augmenté de 48,5 % (6 907 usagers en 2017/2018).

Le programme d'activités en direction des jeunes, mis en place dès le début de l'année 2014, a connu un développement particulièrement satisfaisant. Le nombre d'usagers (902) est supérieur de 149 % à celui initialement prévu dans la convention (362).

Les seules activités dont le nombre d'usagers est resté inférieur aux prévisions de la convention (607 usagers) sont les activités dispensées sous forme de cours hebdomadaires et les stages pour adultes (449 usagers constatés). L'objectif désormais est de donner une impulsion nettement plus importante à ce type d'activités.

Sur l'exercice 2017/2018, le **chiffre d'affaires** net est de 138 167 **€** (dont 114 413 € de recettes d'activités et 23 754 € de recettes annexes). En compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris a versé une **participation financière** fixée contractuellement. Pour la période concernée, la participation financière de la Ville de Paris s'est élevée à **555 601€.**

La convention de DSP prévoit le versement par le délégataire d'une redevance annuelle, comportant un montant forfaitaire et une partie proportionnelle aux recettes d'activités. Pour l'exercice 2017/2018, le délégataire a versé à la Ville de Paris une **redevance de 18 868 €.**

	2017/2018	2016/2017
Chiffre d'affaires	138,2 k€	126,3 k€
Redevance versée par le délégataire	18,9 k€	13,9 k€
Participation de la Ville de Paris	555,6 k€	541,0 k€
Résultat net	33,0 k€	18,0 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation :

Le Patronage Laïque a reçu, durant les 12 mois de l'exercice 2017/2018, au total **8 362 usagers (hors mises à disposition de salles à des associations extérieures), dont 449 pour les activités régulières et les stages adultes, 902 pour les activités jeunes, 104 pour les activités d'insertion et 6 907** pour des manifestations spécifiques à l'équipement (conférences-débats, ciné-débats, spectacles).

Programmes d'activités :

Durant cette quatrième saison complète, le délégataire avait pour mission de consolider l'impulsion donnée durant les trois exercices précédents, à l'ensemble des activités entrant dans les missions de l'équipement. Cette mission a été remplie de manière plutôt satisfaisante :

- Le programme d'activités en direction des jeunes, mis en place dès le début de l'année 2014, a connu un développement particulièrement satisfaisant. Le nombre d'usagers est supérieur de 149 % à celui prévu dans la convention. Le programme comprend notamment un ensemble substantiel de stages organisés pendant les vacances scolaires sur des thèmes à dominante scientifique, linguistique et culturelle. Il comprend par ailleurs de nombreuses formations au bénéfice des élèves des établissements scolaires parisiens (formations de délégués de classe, formations dans le cadre des actions jeunesse – citoyenneté).
- Les activités qui font la spécificité de l'équipement (lieu ressources, conférences débats, ciné/débats, spectacles, participation à des évènements) ont elles aussi, connu un développement particulièrement important (augmentation de la participation : + 49 %) et ont été d'une grande qualité : Le délégataire a réalisé 26 conférences-débats sur des thèmes en lien avec le concept de laïcité (1 513 auditeurs), 27 spectacles (1 042 spectateurs), 17 séances de ciné-débat (1427 spectateurs), 11 expositions et a participé à de nombreux évènements nationaux et internationaux ou journées du monde.
- Les activités courantes ont progressé en termes d'heures hebdomadaires proposées et d'usagers. Un programme de 73h30 d'activités hebdomadaires a été mis en place en 2017/2018 (55h30, l'année précédente). Le nombre d'usagers (420 contre 363 l'année précédente) a progressé de 16 %. L'objectif est de continuer à augmenter l'offre et le nombre d'usagers des activités courantes hebdomadaires.

c) Politique tarifaire

Les tarifs des prestations sont fixés contractuellement. Ils sont proches de ceux en vigueur au sein des centres d'animation. Ils varient en fonction de la nature des activités,des ateliers et de l'âge des participants. Ils sont modulés sur la base de 10 tranches de quotient familial, représentatives de niveaux de revenus croissants. Depuis 2015, les tarifs ont augmenté de 1% par an.

d) Événements marquants 2017/2018

Conférences débats qui ont rencontré un vif succès :

- La séparation du politique et du religieux : Dominique Schnapper
- La religion dans la démocratie – parcours de la laïcité : Marcel Gauchet
- La religion explique – t – elle les attitudes politiques : Pierre Brichon
- Quelles avancées dans le domaine de la fin de vie : François Wellhoff

Expositions débats qui ont rencontré un vif succès :

- Tadjikistan – le toit du monde : exposition proposée par l'ambassade du Tadjikistan
- La peinture des étoiles (New chinese ink) : Jeunes artistes du Chengdu
- Regard de femme : Jacqueline Béchaud

8. MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS

Présentation du secteur

Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux marchés couverts, aux marchés alimentaires découverts, aux marchés aux puces et de la création, ainsi que deux ensembles commerciaux. Il compte ainsi **4 délégations relatives à 8 marchés couverts**, **1 délégation** pour le **marché des** Enfants Rouges, **3 délégations** pour les **71 marchés alimentaires découverts**, 3 **délégations pour les 4 marchés aux puces** (porte de Clignancourt-rue Fabre, porte de Montreuil, porte de Vanves)**, 1 délégation pour les 2 marchés de la création** (Edgar Quinet et Bastille)**.**

Grandes masses financières du secteur des marchés couverts et découverts

	2018	2017
Chiffre d'affaires	16,3 M€	16,3 M€
Redevances	1,7 M€	1,6 M€

Répartition CA 2018

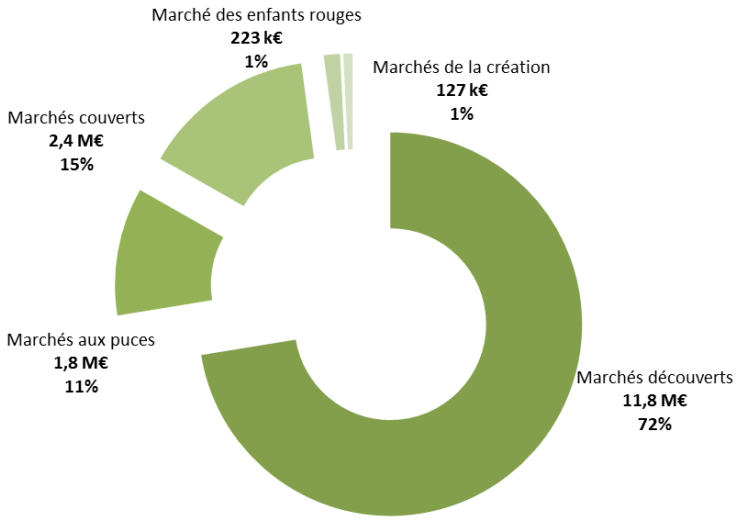

Répartition Redevance 2018

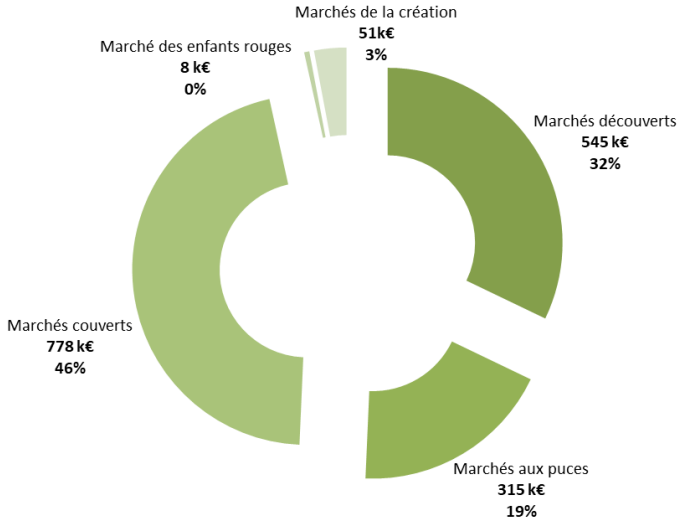

8.1 GESTION DES MARCHES COUVERTS LOT 1 (ST GERMAIN)

Présentation de la délégation de service public

Les marchés couverts parisiens sont une part importante du patrimoine de la Ville. Au-delà de leur fonction sociale d'animation du centre urbain, ils ont une véritable mission de service public consistant à maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits alimentaires frais.

Depuis le 1er janvier 2017, 4 conventions de délégation de service public, d'une durée de 6 ans, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- Lot 1 : St Germain,
- Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),
- Lot 3 : Batignolles et Ternes,
- Lot 4 : La Chapelle.

La présente fiche traite du lot 1, confié à la Société «BANIMMO France».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il doit percevoir les droits de place et veiller à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés. Il s'acquitte du nettoyage des locaux et de la collecte des déchets, hors biodéchets. Toutefois, en 2017, le délégataire a procédé à l'ensemble de la collecte, la Ville de Paris n'ayant été en mesure de débuter la collecte spécifique des biodéchets qu'à compter du 1er mars 2018.

Les investissements sur la durée de la délégation, représentent un total de 100 000€ HT. Ils sont répartis ainsi : réfection de 2 blocs sanitaires, amélioration du fonctionnement des monte-charges, réfection d'une partie du réseau des eaux usées. Cette dernière mission n'est pas encore achevée. Le délégataire a par ailleurs remplacé une porte automatique, investissement non prévu au contrat.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et par une quote-part des charges d'exploitation perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2018, il s'élève à **241 485 €**.

Le délégataire verse à la Ville une **redevance forfaitaire**, dont le montant annuel est fixé contractuellement. Pour l'année 2018, la redevance forfaitaire s'élève à **59 987 €**.

Le **résultat net** de la délégation est ainsi déficitaire et se situe à **-21 538 €** pour cette deuxième année d'exploitation.

	2018	2017
Chiffre d'affaires	241,5 k€	219,3 k€
Redevance versée par le délégataire	60 k€	60 k€
Résultat net	- 21,5 k€	- 84,7 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

Le marché a fêté ses 200 ans, et à l'occasion de la fête des marchés, des sacs ont été distribués. Le Bureau des marchés de quartier n'a toutefois pas eu de retour de ces animations.

17 commerçants exercent leur activité dans le cadre de ce marché couvert. Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris. Une place vacante pendant quasiment tout l'exercice 2017 a trouvé preneur au début du 3ème trimestre 2018.

En matière d'entretien, les interventions ont principalement porté sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées, les monte-charges et les grilles et portes d'accès automatiques.

Les commerçants indiquent que les animations sont peu fréquentes, et déplorent le manque d'interlocuteur sur place (absence de placier), ils contactent directement les gestionnaires administratifs ou bien les prestataires.

c) Politique tarifaire

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles sont fixés par le Conseil de Paris pour chaque marché.

Pour le marché Saint-Germain, les droits sont les suivants : 21,94 €/m²/mois pour les droits de place des commerçants abonnés, 13,73 €/m²/mois pour les droits de resserre et 70 € pour les emplacements de parking.

d) Évènements marquants 2018

La société BANIMMO France a été rachetée par la société d'investissements « Montefiore Investment » au début de l'année 2018, et est devenue URBAN RENAISSANCE. Le PDG a été maintenu en tant que directeur de URBAN RENAISSANCE, mais le capital social a été modifié.

8.2 GESTION DES MARCHES COUVERTS LOT2

(Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin et Beauvau-Aligre)

Présentation de la délégation de service public

Les marchés couverts parisiens sont une part importante du patrimoine de la Ville. Au-delà de leur fonction sociale d'animation du centre urbain, ils ont une véritable mission de service public consistant à maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits alimentaires frais.

Depuis le 1er janvier 2017, 4 conventions de délégation de service public, d'une durée de 6 ans, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- Lot 1 : St Germain,
- Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),
- Lot 3 : Batignolles et Ternes,
- Lot 4 : La Chapelle.

La présente fiche traite du lot 2, confié à la Société « Groupe BENSIDOUN ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il doit percevoir les droits de place et veiller à l'application du règlement des marchés couverts.
Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure, en outre, l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

Le lot 2 comprend également la gestion du marché découvert Aligre, spécialisé dans les fruits et légumes et la brocante.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et d'une quote-part des charges d'exploitation perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2018, il s'élève à **1 117 624 €** pour les marchés couverts du lot 2 et **354 910 €** pour la partie « découvert » liée au marché Beauvau-Aligre, soit un total de **1 472 534 €.** Les marchés sont complets à fin 2018.

Le délégataire verse à la Ville de Paris une **redevance forfaitaire**, dont le montant annuel est fixé contractuellement. En 2018, la redevance forfaitaire s'élève à 343 165 € pour les marchés couverts du lot 2 et 179 754 € pour le marché découvert Aligre, soit un total de **522 920 €.** Pour les marchés couverts du lot 2, la part variable appelée en 2018 s'élève à 49 580 € et 17 176 € pour le marché Aligre, soit un total de **66 745 €.**

Pour les marchés couverts du lot 2, le **résultat net** de la délégation est de 18 733 **€**. Il redevient ainsi positif après une année déficitaire, les charges assumées par le délégataire ayant diminué notamment du fait de la mise place par la Ville de Paris de la collecte des biodéchets au 1er mars 2018, réduisant ainsi les volumes de déchets à collecter par le délégataire. Le résultat net du marché découvert Aligre lié au marché Beauvau-Aligre s'élève à **44 608 €.** Soit un total pour l'ensemble du lot et du marché découvert Aligre de **63,3k€**.

La plupart des investissements prévus au contrat (la réfection des sanitaires, l'installation du WIFI, les plans des marchés, la pose de LED, le changement des boites aux lettres) a été déjà été réalisée. La borne triphasée prévue au contrat pour le marché d'Aligre a été installée en 2018.

	2018	2017
Chiffre d'affaires	1,47 M€	1,4 M€
Redevance versée par le délégataire	589,7 k€	538,7 k€
Résultat net	63,3 k€	49,1k €

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

87 commerçants exercent leur activité sur les marchés du lot 2. Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris. En 2018, il n'y a eu aucune place vacante sur le marché Beauvau. Sur le marché Passy, une commerçante a comblé un emplacement laissé vacant (liquidation judiciaire du précédent commerçant) sur le marché St Martin. Un emplacement a également été attribué sur le marché St Quentin. Ces deux marchés sont désormais complets.

Il y a 58 commerçants abonnés en fruits et légumes et 30 commerçants abonnés en brocante/vieux habits sur le marché d'Aligre.

En 2018, l'espace de convivialité sur le marché Saint-Martin prévu contractuellement n'est pas réalisé.

Le délégataire signale une augmentation importante des impayés, due, selon lui, à la conjoncture économique.

En matière d'entretien, les interventions ont porté principalement sur les réseaux électriques et d'évacuation d'eaux usées.

Enfin, en ce qui concerne les animations, le délégataire a mis en place des ateliers de cuisine et a participé à la fête des marchés (une distribution de sacs réutilisables a été mise en place à cette occasion). A noter en 2018, une collaboration a été développée avec l'association Zérowaste France, pour des ateliers et des informations relatives à la démarché Zérodéchet.

c) Politique tarifaire

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles ont été fixés par le Conseil de Paris :

Pour le marché Saint-Martin :
- 19,17 € HT par mètre carré et par mois,
- 11,64 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres,
- 50 € HT par mois pour une place de stationnement.

Pour le marché Saint-Quentin :
- 20,11 € HT par mètre carré et par mois,
- 12,22 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

Pour le marché Beauvau :
- 21,65 € HT par mètre carré et par mois,
- 13,17 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

Pour le marché Passy :

- 23,83 € HT par mètre carré et par mois,
- 14,65 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres,
- 5,30 € par mètre linéaire et par jour de tenue pour les volants en extérieur devant le marché.

Pour le marché d'Aligre découvert :

- 0,80 € HT par mètre linéaire et par jour de tenue pour les commerçants abonnés,
- 0,90 € HT par mètre linéaire et par jour de tenue pour les commerçants volants.

d) Évènements marquants 2018

Après un premier sinistre survenu en 2015, le marché Beauvau a subi un second incendie en 2017. Le marché a de nouveau été fermé pour des travaux de rénovation de la charpente et de la toiture. Il a réouvert en février 2018 et a été inauguré en présence de la Maire de Paris.

Le montant des travaux engagés à ce jour pour la rénovation définitive de la couverture et de la charpente est de 2 377 192€.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, un programme d'illumination de la place d'Aligre et du marché couvert a été inauguré en présence des élus du 12ème arrondissement.

La collecte des biodéchets a été mise en place par la Ville de Paris sur les marchés couverts au 1er mars 2018. Des campagnes d'information ont été menées auprès des commerçants afin de les sensibiliser au tri.

8.3 GESTION DES MARCHES COUVERTS LOT 3 (BATIGNOLLES ET TERNES)

Présentation de la délégation de service public

Les marchés couverts parisiens sont une part importante du patrimoine de la Ville. Au-delà de leur fonction sociale d'animation du centre urbain, ils ont une véritable mission de service public consistant à maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits alimentaires frais.

Depuis le 1er janvier 2017, 4 conventions de délégation de service public, d'une durée de 6 ans, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- Lot 1 : St Germain,
- Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),
- Lot 3 : Batignolles et Ternes,
- Lot 4 : La Chapelle.

La présente fiche traite du lot 3, confié à la Société « EGS-SA ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il doit percevoir les droits de place et veiller à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés. Il nettoie des locaux et collecte les déchets, hors biodéchets. Exceptionnellement pour le lot 3, la collecte des déchets est pour le moment intégralement prise en charge par la Ville de Paris. La collecte spécifique des biodéchets n'a pu commencer que le 1er mars 2018.

Les investissements sur la durée de la délégation, représentent un total d'environ 94 k€ : matériel de nettoyage, équipements pour la gestion des déchets, réfection des sanitaires et matériels divers. Tous ces investissements ont été réalisés en 2017.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et une quote-part des charges d'exploitation perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2018, il s'élève à **440 431 €**.

Le délégataire verse à la Ville une **redevance forfaitaire**, dont le montant annuel est fixé contractuellement. Pour l'année 2018, la redevance forfaitaire s'élève à **110 k€, il convient d'ajouter également une redevance variable qui s'élève pour l'année 2018 à 9 347 €.**
Concernant la partie des commerçants volants, le CA s'élève à 5 881 € pour Batignolles et Ternes.

Le **résultat net** de la délégation est de **25 075 €.**

	2018	2017
Chiffre d'affaires	440,4 k€	406,7 k€
Redevance versée par le délégataire	119,3 k€	119,0 k€
Résultat net	25,1 k€	15,8 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

40 commerçants exercent leur activité sur les marchés couverts du lot 3 (26 sur Batignolles et 14 sur Ternes). Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris. En 2018, deux places vacantes du marché des Batignolles ont été attribuées. La dernière place, vacante sera attribuée en 2019. Le marché des Ternes est désormais complet.

L'espace de convivialité de 21 m² est opérationnel sur le marché des Batignolles.

Le délégataire indique que les deux marchés gardent un taux de fréquentation satisfaisant, notamment le marché des Batignolles qui profite de la ZAC des Batignolles et de la récente implantation du Tribunal de Grande Instance de Paris. La présence de traiteurs sur les deux marchés est bénéfique.

Aucun contentieux n'est signalé par le délégataire.

En matière d'entretien, les interventions portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées, les monte-charges et les grilles et portes d'accès automatiques. La délimitation des places de parking a été effectuée par le délégataire.

Plusieurs campagnes d'animation ont eu lieu : distribution de fleurs pour la fête des mères, fête des marchés et illuminations de fin d'année.

c) Politique tarifaire

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles sont fixés par le Conseil de Paris.

Pour le marché des Ternes, les droits sont de 25,17 €/m²/mois pour les droits de place des commerçants abonnés et de 15,47 €/m²/mois pour les droits de resserre.

Pour le marché des Batignolles, ils sont de 19,80 €/m²/mois pour les commerçants abonnés, de 11,79 €/m²/mois pour les droits de resserre et de 50 € par emplacement pour les droits de stationnement.

En 2018, pour les volants, les droits de place sont fixés à 5,57 € HT/ml/jour de tenue.

d) Évènements marquants 2018

Une fresque de street-art a été réalisée sur les façades extérieures du marché Batignolles. Un incendie a endommagé en partie l'une des façades en octobre 2018.

8.4 GESTION DES MARCHES COUVERTS LOT 4 (LA CHAPELLE)

Présentation des délégations de service public :

Les marchés couverts parisiens sont une part importante du patrimoine de la Ville. Au-delà de leur fonction sociale d'animation du centre urbain, ils ont une véritable mission de service public consistant à maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits alimentaires frais.

Depuis le 1er janvier 2017, 4 conventions de délégation de service public, d'une durée de 6 ans, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- Lot 1 : St Germain,
- Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),
- Lot 3 : Batignolles et Ternes,
- Lot 4 : La Chapelle.

La présente fiche concerne le lot 4, confié à la société « Groupe BENSIDOUN ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure, en outre, l'entretien et la maintenance courante du bâtiment et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

Le délégataire nettoie les locaux et collecte les déchets, hors biodéchets. La Ville de Paris n'a été en mesure d'assurer la collecte spécifique des biodéchets qu'au 1er mars 2018. Aussi, pour l'année 2017 le délégataire a dû prendre à sa charge l'intégralité de cette collecte. Le surcoût lié à cette collecte a été répercuté sur les commerçants.

Le contrat prévoit la création d'un espace de convivialité constitué d'une terrasse à l'extérieur du marché. En 2018, l'espace de convivialité n'est pas installé et une réflexion sur le déplacement de cet espace dans l'enceinte du marché est en cours.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué des droits de place perçus auprès des commerçants auxquels s'ajoute une quote-part des charges d'exploitation.

Pour l'exercice 2018, le **chiffre d'affaires global** réalisé s'élève à **222 803 €.** Le **résultat net** de la délégation est de **33 995 €.**

Le délégataire verse à la Ville de Paris une redevance forfaitaire annuelle de **5 928 €** complétée par une redevance variable équivalente à 2% du chiffre d'affaires. En 2018 elle s'élève à **2 916 €, soit une redevance totale en 2018 de 8 844€.**

	2018	2017
Chiffre d'affaires	222,8 k€	200,7 k€
Redevances versées par le délégataire	8,8 k€	8,8 k€
Résultat net de la délégation	34 k€	29,9 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

Le marché couvert La Chapelle, rénové en 2010, accueille 19 commerçants. Il est complet et connaît un réel succès de fréquentation, l'activité traiteur avec dégustation sur place proposée par plusieurs commerçants étant un élément moteur pour la fréquentation.

Suivi du fonctionnement :

Le marché connait des difficultés liées aux réseaux d'évacuations des eaux usées, en partie en raison du mauvais emploi par les commerçants des dispositifs pour collecter et séparer les déchets graisseux des eaux usées. Des problèmes d'hygiène globale (propreté générale et local déchets sous-dimensionné) du marché sont rapportés par les commerçants liés à un problème particulier d'un agent de ménage, qui sera remplacé en 2019. Le délégataire indique un manque de discipline des commerçants dans le tri des déchets et biodéchets.

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris. En 2018, pour le marché couvert de La Chapelle, les droits de place sont fixés par m² et par mois et s'élèvent respectivement à 24,90 € pour les places de vente et à 15,37 € pour les resserres.

d) Évènements marquants 2018

Des animations ont eu lieu, notamment des cours de cuisine ainsi que les traditionnelles illuminations de Noël. A l'occasion de la Fête des Marchés, des sacs en toiles de jute ont été distribués aux clients et un cours de cuisine a eu lieu. Le marché ne comporte aucune place vacante.

8.5 GESTION DU MARCHE DES ENFANTS ROUGES

Présentation de la délégation de service public

Crée en 1615, le marché des Enfants Rouges, situé rue de Bretagne (3e), est historiquement le plus vieux marché de Paris. Il a été cédé à la Ville de Paris en 1912, et a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1982. Après sa fermeture en 1994, le marché des Enfants Rouges a été confié à la société PROMO METRO le 06 avril 1997 pour un contrat de délégation de service public de 20 ans, afin de le reconstruire puis de l'exploiter. Le marché des Enfants Rouge, entièrement rénové par l'architecte Florence BOUGNOUX, a rouvert ses portes en 2000, mais connaissait un problème de rentabilité en raison de nombreuses places vacantes.

En 2005, le Conseil de Paris a autorisé la cession du contrat à la société **EGS** qui a redynamisé le marché en y installant de nombreux traiteurs.

Depuis le marché est complet et connait un grand succès de fréquentation. En 2018, 16 commerçants occupent le marché, essentiellement des traiteurs, ainsi que 2 fruits et légumes, un poissonnier, 2 fleuristes, 1 fromager.

Un nouveau contrat de délégation de service public a été signé avec le même délégataire EGS-SA, pour d'une durée de 5 ans à compter du 07 avril 2017.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et de resserre perçus auprès des commerçants. Pour l'exercice 2018, il s'élève à **222 897 €**. Le **résultat net** de la délégation est de **9 844 €**.

Le contrat prévoit que le délégataire verse une redevance annuelle d'un montant de **7 000** €. Le délégataire verse également une redevance équivalente à 0,5% des droits de place perçus. Au total, la redevance versée à la Ville pour **2018** s'élève donc à **7000 € + 1058 € = 8058 €.**

	2018	2017
Chiffre d'affaires	222,9 k€	213 k€
Redevance versée par le délégataire	8,1k€	5,9 k€
Résultat net de la délégation	9,8 k€	11,3 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :
En raison de sa faible capacité et de la spécificité des commerces installés (nombreux traiteurs), le marché connaît un taux de remplissage de 100% et un réel succès de fréquentation, notamment les week-ends. À la demande des commerçants, des fermetures dérogatoires aux horaires habituels ont été accordées par la Ville durant la période estivale. Le délégataire a organisé la sécurité et le nettoyage du marché en mettant du personnel à disposition durant cette période.

Suivi du fonctionnement :

En raison de son emplacement, ce marché souffre de problèmes récurrents de stationnement. Si le stationnement des commerçants, hors phase de chargement et déchargement, a été résolu par un système de macaron nominatif, le stationnement dans la phase d'approvisionnement des stands reste difficile et devra être étudié en présence de tous les acteurs concernés en 2019.

En matière d'entretien, les interventions portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées.

Les investissements contractuels (borne électrique pour les commerçants volants, presse à balle, signalétique) n'ont pas été réalisés en 2017, mais en 2018 à l'exception de la presse à balle prévue en 2019. Le délégataire signale également pour 2018, la pose des défibrillateurs.

c) Politique tarifaire

Les droits de place sont fixés par le Conseil de Paris. Une augmentation des tarifs a été validée en 2015. Ces droits de place comprennent à la fois la location de l'emplacement et les charges pour les parties communes. Au 1er janvier 2018, les droits de place sont de 24,64 €/m²/mois et les droits de resserres de 14,86 €/m²/mois. Les droits de place applicables aux commerçants volants sont de 5,85€/ml/par jour de tenue.

d) Événements marquants 2018

Le délégataire a respecté son engagement de développer la distribution de produits en circuit-court en organisant 4 éditions du « Pari Fermier » qui est une association de producteurs fermiers. On dénombre une cinquantaine d'agriculteurs lors de ces éditions.

8.6 MARCHES ALIMENTAIRES DECOUVERTS

Présentation de la délégation de service public

Présentation de la délégation de service public

Paris compte 71 marchés découverts alimentaires qui se répartissent sur l'ensemble des arrondissements (hors 3ème arrondissement). Ils se tiennent généralement une fois en semaine et une fois le week-end, majoritairement de 7h à 14h30. Sur les 71 marchés, 7 se tiennent en après-midi, de 12h30 à 20h30. 1 162 commerçants y sont abonnés et 1 681 disposent d'une carte de commerçant volant.

Ces marchés sont gérés dans le cadre de trois délégations de service public distinctes (dénommées Secteurs A, B et C). Ces délégations sont entrées en vigueur le 1er novembre 2015 pour une durée de quatre ans. Les contrats ont été prolongés de deux mois, jusqu'au 3 janvier 2020.

Trois délégataires interviennent sur le territoire parisien :
- **Cordonniers frères, délégataire du « Secteur A »** (1er, 2ème, 4ème, 6ème, 7ème, 10ème, 11ème, 19ème, 20ème)
- **Bensidoun, délégataire du « Secteur B »** (5ème ,12ème, 13ème, 14ème)
- **Dadoun, délégataire du « Secteur C »**(8ème, 9ème, 15ème, 16ème, 17ème, 18ème)

Les délégataires assument la gestion des commerçants, l'entretien des équipements (bornes électriques, matériel des marchés). La collecte, y compris la collecte des biodéchets et le nettoyage des marchés, sont effectués en régie par la Ville de Paris.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des commerçants abonnés et volants.

Pour l'année 2018, les recettes par lot se répartissent de la façon suivante : **4,20 M€ pour la DSP « Secteur A »**, **3,94 M€ pour la DSP « Secteur B »** et **3,6 M€ pour la DSP « Secteur C »**, soit un chiffre d'affaires global de **11,74 M€**, stable par rapport à 2017.

Le **résultat net** des délégations est de **477 k€**, en baisse importante par rapport à 2017 (547 k€). Si le résultat du secteur B est supérieur de 78% à celui de 2017, celui des secteurs A et C est sensiblement inférieur (environ -45 %), du fait des charges induites par les nouvelles missions en faveur de la clientèle et de charges de personnel plus importantes.

Les délégataires versent à la Ville une redevance comprenant une part forfaitaire fixée contractuellement et une part variable assise sur le chiffre d'affaires. Les délégataires versent également une contribution à la collecte et au traitement des déchets à hauteur de 100 € par tonne.

En 2018, le montant total des redevances versées à la Ville s'élève à 763 k€ (contre 515,7 k€ en 2017), auquel s'ajoutent **1,04 M€** de contribution au traitement des déchets, soit un total perçu de **1,803 M€,** en augmentation par rapport à 2017 (1,556 M€).

	2018	2017
Chiffre d'affaires	11,7 M€	11,9 M€
Redevance versée par les délégataires (+ contribution au traitement des déchets)	1,8 M€	1,6 M€
Résultat net global des délégations	477 k€	547 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité

La fréquentation reste forte le week-end mais des délégataires signalent une baisse de fréquentation en semaine. Tous mentionnent les difficultés qu'ils rencontrent pour recruter des commerçants abonnés dans le secteur des commerces de bouche (bouchers, charcutiers ou crémiers par exemple) alors que la perte d'un de ces commerces sur un marché de moyenne importance entraîne invariablement une baisse d'activité (la clientèle se tourne alors vers d'autres surfaces commerciales). En général, des travaux impliquant un déplacement de marché entraînent une baisse de fréquentation.

Suivi du fonctionnement

Les délégataires signalent qu'ils sont régulièrement confrontés aux problèmes des ventes à la sauvette, de vandalisme des armoires électriques ou de vols de barnums et bâches. Ces faits entrainent des charges supplémentaires d'entretien des matériels. Ils rencontrent également des problèmes de stationnement sur un certain nombre de marchés.

Les délégataires ont tous co-rédigé les plans de prévention des risques exigés par la Ville, mis à jour en cas d'évolution d'une prestation. Leur mise en œuvre sur le terrain est très satisfaisante.

En matière d'entretien et de maintenance, les interventions concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prise), les systèmes d'alimentation en eau potable, ainsi que le matériel des marchés (bâches de couverture, poteaux).

De nouveaux services sont mis en œuvre : livraisons à domicile, gestion des invendus, collecte des bio-déchets…

Concernant les animations, les délégataires ont mis en place diverses activités à l'occasion de la Fête des marchés ou de la Fête de la gastronomie ou pour Noël. De nombreux cours de cuisine ont aussi été organisés.

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par le Conseil de Paris. Les tarifs appliqués au 1er janvier 2017 sont de 4,21 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants abonnés et de 5,57 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants volants.

Ils ont augmenté au 1er novembre 2018 de 2,50 % pour les abonnés et de 5 % pour les volants, les portant à 4,32 € pour les abonnés et 5,85 € pour les volants. Une nouvelle délibération tarifaire limite l'augmentation à 1,5% par an pour tous les commerçants à partir du 1er janvier 2020.

d) Évènements marquants 2018

Les contrats imposent un renforcement des missions des délégataires en matière de tri des bio-déchets, de propreté des marchés et d'actions en faveur du développement durable. L'intégration de ces actions dans le fonctionnement régulier des marchés est plutôt bonne.

De nouveaux services à la clientèle (livraison à domicile, gestion des invendus) sont mis en place, de façon encore inégale selon les secteurs, mais davantage que sur l'exercice précédent, en fonction de la clientèle ou des dispositifs de récupération pour les invendus.

Il est demandé aux délégataires de promouvoir les commerçants dans une démarche de circuit court et en filière biologique.

Un marché alimentaire biologique a été créé sur le secteur A place du Père Chaillet en juillet 2018. Des études pour la création de deux autres marchés alimentaires biologiques sont en cours.

La procédure de renouvellement des contrats de délégation de service public a été lancée en 2018 par délibération du Conseil de Paris en novembre 2018. Le nombre de secteur a été réduit à deux afin de favoriser les économies d'échelle et stimuler la concurrence et les propositions innovantes. Les nouveaux contrats auront une durée de 6 ans.

De nouvelles missions seront demandées aux délégataires en termes de propreté (passage de bennes de pré collecte sur 14 gros marchés, tri des déchets spécifiques des poissonniers), de valorisation (création d'espaces de convivialité, augmentation des budgets communication) et développement durable (extension du dispositif de récupération des invendus à 10 marchés supplémentaire, passage des véhicules des délégataires au GNV). Les délégataires auront à renouveler les barnums en début de contrat et 50% des bâches en milieu de contrat.

8.7 MARCHES AUX PUCES DE LA PORTE DE CLIGNANCOURT ET RUE HENRY FABRE, DES PORTES DE VANVES ET DE MONTREUIL

Présentation des délégations de service public

Les marchés aux puces parisiens se sont développés à la fin du 19ème siècle sur l'espace libre de la zone « non aedificandi » de l'enceinte fortifiée de Thiers, car les marchandises n'y supportaient pas l'octroi. Ils constituent un élément important du patrimoine municipal, très apprécié des Parisiens, des brocanteurs professionnels, des chineurs, des touristes ou des simples promeneurs.

De par leur étendue et leur spécificité, ces sites commerciaux, dédiés à la fois à la brocante et à la vente d'articles neufs, requièrent un mode de gestion adapté, afin d'en limiter les dérives, notamment du point de vue de la propreté et de la sécurité. Pour ce faire, la Ville de Paris a fait le choix de la gestion déléguée qui permet d'assurer la présence permanente de professionnels confirmés et disponibles travaillant en étroite collaboration avec les services de la Ville et de la Préfecture de Police.

Les trois marchés aux puces parisiens, Vanves, Montreuil, Clignancourt-Django Reinhardt (deux sites : Clignancourt et Jean-Henri Fabre), sont gérés au travers de trois contrats de délégation de service public. En raison de leur proximité géographique, les deux sites Clignancourt et Jean-Henri Fabre sont gérés par un seul contrat.

Les délégations de service public portent sur l'exploitation, la gestion et l'entretien des marchés aux puces. Elles sont conclues pour des durées de 5 ans :

- Montreuil : DSP confiée à la SEMACO, du 6 janvier 2015 jusqu'au 5 janvier 2018, puis nouveau contrat jusqu'au 5 janvier 2023,
- Vanves : DSP confiée à EGS depuis le 1er avril 2017 jusqu'au 31 mars 2022,
- Clignancourt-Django Reinhardt : DSP confiée à Lombard et Guérin jusqu'au 25 juillet 2018, puis a la SOMAREP jusqu'au 25 juillet 2023.

Les délégataires procèdent au placement des commerçants, abonnés et volants et perçoivent les droits de place afférents. Ils assurent le bon fonctionnement des marchés en veillant à l'application de la réglementation et assurent le nettoiement des sites et de leurs abords, pendant et après le marché. Ils assurent également l'entretien et le renouvellement des équipements (compteurs électriques, bâches). Enfin, ils sont chargés de développer une politique d'animation des marchés.

En complément, certains contrats mettent à la charge des délégataires des obligations spécifiques telles que la location de places de parking pour les véhicules de commerçants (jusqu'au 25 juillet 2018 sur Clignancourt) ou la gestion d'emplacements dédiés à la vente d'objets de récupération (Vanves).

Les marchés aux puces parisiens se tiennent trois jours par semaine, du samedi au lundi (Montreuil et Clignancourt Django Reinhardt) et seulement les samedis et dimanches pour Vanves.

Analyse de l'exécution du service

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaire des délégations est constitué par les recettes des droits de place perçus auprès des commerçants. Pour l'année 2018, **le chiffre d'affaire global** des trois délégations s'élève à **1,76 M€** en légère baisse par rapport à 2017 (1,8 M€).

Le **résultat net global** des délégations est de - **77,9 k€,** en nette baisse par rapport à 2017 (11,8 k€). Les résultats positifs des délégations pour les marchés aux puces porte de Montreuil et porte de Vanves ne compensent pas le déficit important du marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt, qui supporte des charges importantes (notamment de personnel et de nettoiement) ainsi qu'une

baisse de recettes. Le changement de délégataire en juillet 2018 n'a pas encore permis d'inverser la tendance et de retrouver l'équilibre.
Les délégataires versent à la Ville une redevance forfaitaire fixée contractuellement, complétée par une redevance variable calculée sur le chiffre d'affaires.

Pour l'exercice 2018, **la redevance globale** versée à la Ville de Paris s'élève à **315,2 k€**, stable par rapport à 2017 (315,7 k€).

	2018	2017
Chiffre d'affaires	1,8 M€	1,8 M€
Redevance versée par le délégataire	315,2 k€	315,7 k€
Résultat net des délégations	-77,9 k€	11,8 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt :
À fin 2018, le nombre de commerçants s'élève à 260 : 128 abonnés et 132 volants entre les sites du plateau et de la rue Jean-Henri Fabre. Sur l'ensemble des stands, on note une majorité de stands dédiés à la vente de produits d'habillement (48 %).
L'activité est difficile sur le site de la rue JH Fabre en raison de la présence, l'après-midi, d'un nombre important de vendeurs à la sauvette qui prennent possession des lieux. Ceci explique en partie la baisse importante du nombre de commerçants.

Marché aux puces de la porte de Vanves :
En 2018, le secteur brocante comprend 207 abonnés et 278 volants ainsi que 5 titulaires sur le Square aux artistes. Les vendeurs à la sauvette sont en nombre croissant sur ce site et les services de police interviennent régulièrement.
Le secteur neuf comprend 106 abonnés et 113 volants. Le marché du neuf du dimanche fonctionne bien sur une partie du périmètre mais celui du samedi n'a pas eu le succès attendu.
Un espace dédié aux objets de récupération a été mis en place dans ce contrat. Il compte 50 places dont environ 25 titulaires réguliers. Il n'a pas eu le développement escompté, faute d'assiduité des titulaires.

Marché aux puces de la porte de Montreuil :
À fin 2018, le nombre de commerçants détenteurs d'une carte s'élève à 411 (256 abonnés et 155 volants).
On note une majorité de stands dédiés à la vente de produits neufs (environ 80 %), les stands de brocante et les fripiers n'étant représentés que pour environ 20 %.
Sur ce marché, le recrutement de nouveaux commerçants est suspendu (sauf cas de succession) depuis 2007, dans l'attente du réaménagement du secteur de la porte de Montreuil.

Suivi du fonctionnement :

Les délégataires soulèvent le problème majeur et récurrent des ventes à la sauvette qui continuent de se développer sur les trois marchés, notamment sur la rue Jean-Henri Fabre (marché Clignancourt-Django Reinhardt), en dépit des actions menées, en concertation avec les services de la Préfecture de Police et les mairies d'arrondissements. Ces vendeurs à la sauvette participent à l'insécurité du site et entrainent des problèmes de vandalisme ou d'atteinte à la propreté des lieux. À noter la présence importante de vendeurs de contrefaçons parmi ceux-ci.

Sur les trois marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent principalement le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises).

Les actions d'animation ou de publicité se sont poursuivies, les délégataires ont développé leur communication avec notamment la diffusion de dépliants pour faire connaître ces marchés dans les lieux touristiques, réseaux hôteliers,…

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris, sur l'ensemble des marchés aux puces de la capitale. Ils sont établis par m² et par jour ou ½ journée de tenue.

Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt :
Les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 1 € HT/m² et par jour de tenue pour les commerçants abonnés et volants du marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt (tarifs inchangés lors du renouvellement de la DSP).

Marché aux puces de la porte de Vanves :
Les tarifs des droits de place sont différenciés comme suit : 0,50 € HT/m² et par demi-journée pour les abonnés et les volants du secteur brocante, 0,60 € HT/m² et par demi-journée pour le secteur neuf et 0,50 € HT/m² et par demi-journée pour le secteur des objets de récupération.

Marché aux puces de la porte de Montreuil :
Les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 0,76 € HT/m² et par jour de tenue pour les commerçants abonnés et à 0,76 € HT/m² et par demi-journée de tenue pour les commerçants volants (tarifs inchangés lors du renouvellement de la DSP).

d) Évènements marquants 2018

Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt :

À l'issue de la procédure de renouvellement de la convention de DSP, le Conseil de Paris a approuvé, en séance des 4, 5 et 6 juin 2018 le choix de la société SOMAREP pour la gestion du marché aux puces à compter du 26 juillet 2018.

Marché aux puces de la porte de Vanves :

Les commerçants de l'avenue Lafenestre ont réintégré leur périmètre en mai 2018 après des travaux.
Le stationnement des commerçants a été perturbé par la mise en place des pistes cyclables sur les avenues Marc Sangnier et Georges Lafenestre, entrainant la suppression d'emplacements pour les camions. Une réflexion a été engagéeavec la mairie du 14ème sur les conditions de stationnement.

Marché aux puces de la porte de Montreuil :

La société SEMACO (délégataire sortant) a débuté son nouveau contrat de DSP le 6 janvier 2018 pour une durée de cinq ans.

8.8 MARCHES DE LA CREATION

Présentation de la délégation de service public

Les marchés de la création constituent une expérience originale, unique à Paris, complétant d'autres formes d'accueil des artistes non sédentaires que sont le Square aux artistes du marché aux puces de la porte de Vanves, le Carré aux artistes de la place du Tertre et le belvédère aux artistes Willy Ronis, également gérés par le service des activités commerciales sur le domaine public.

Les marchés permettent à des artistes d'exposer et de vendre des œuvres originales, fruits de leur création. Le marché Edgar Quinet dans le 14ème arrondissement existe depuis 1995 et se tient le dimanche. Le marché Bastille dans le 11ème arrondissement a été créé en 2004 et se tient le samedi.

Fin 2018, le nombre d'artistes abonnés était de 86 et 363 artistes volants étaient présents sur les deux marchés. L'objectif de la Ville de Paris de soutenir les artistes amateurs est atteint puisqu'ils constituent presque la moitié des exposants. L'activité la plus représentée, tant pour les professionnels que pour les amateurs, est la peinture (environ 60 % des exposants).

Depuis 2004, les deux marchés étaient gérés dans la cadre d'une délégation de service public confiée à la SOMAREP, qui a pris fin le 28 février 2018. Le nouveau contrat a été attribué à la société **EGS,** à partir du 1er mars 2018 pour une durée de 5 ans.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaire de la DSP est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des artistes. Pour l'année 2018, le chiffre d'affaire est de 30 542 € pour le marché Bastille et de 96 366 € pour le marché Edgar Quinet, soit un **chiffre d'affaire global de 126 908 €,** en baisse sensible par rapport à 2017 (143 699 €). Cette évolution s'explique principalement par une désaffection (moins de renouvellement et très peu de présence) des exposants abonnés et volants du marché Bastille, lié au contexte particulier de ce site depuis le printemps (4 annulations de tenues en raison de manifestations) et à partir de la mi-novembre, avec le début des manifestations des Gilets jaunes les samedis.

La délégation enregistre un bénéfice de 7 139 € en baisse par rapport à 2017 (53 470 €), liée aux conditions d'exploitation compliquées sur l'année et l'impossibilité d'expérimenter des pistes d'amélioration sur le marché Bastille,. En effet le délégataire avait proposé dans son offre de créer des liens avec diverses associations (Le Phare à Vanves, Les yeux fertiles au Beffroi à Montrouge, Zig zag et La Biennale à Gentilly qui organisent déjà des expositions artistiques). Il s'était rapproché d'associations et ateliers d'art plastiques, d'art visuel, sculpture... afin de promouvoir les marchés de la création parisiens. Ces propositions n'ont pas pu être mises en œuvre à ce stade.

Le délégataire verse une redevance forfaitaire fixée contractuellement, complétée (pour la société EGS) par une redevance complémentaire d'intéressement sur le chiffre d'affaire. En 2018, la **redevance forfaitaire** totale s'est élevée à **39 859,88 €** et la redevance complémentaire à 10 822,15 €.

	2018	2017
Chiffre d'affaires	126,9 k€	143,7 k€
Redevance versée par le délégataire	50,7 k€	15,9 k€
Résultat net de la délégation	7,1 k€	53,5 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité

Les nouvelles dispositions réglementaires (notamment l'obligation d'assiduité) et les nouveaux tarifs de droit de place, en application depuis le 1er janvier 2017, ont incité certains exposants réguliers à s'abonner (sur le marché Quinet) et les nouveaux artistes retenus en commission à venir plus régulièrement après la période probatoire également mise en place. Le marché Bastille n'a en revanche pas bénéficié de ces effets.

Le délégataire signale toutefois l'équilibre précaire de cette délégation dont il explique les principales difficultés par les conditions d'exploitation du marché Bastille, qui empêchent son développement : période hivernale difficile en raison des conditions d'exposition et du manque de visibilité du marché, difficultés de stationnement, problèmes de propreté. Enfin c'est aussi un lieu de manifestations importantes qui peuvent entrainer des annulations de tenue pour raison de sécurité.

Le marché Edgar Quinet est très fréquenté, notamment par des touristes ou par une clientèle habituée.

Service fourni
Sur les deux marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électrique et coffrets de prises), ainsi que des réparations ou remplacements à la suite d'actes de vandalisme sur le matériel, poteaux, bâches…

En matière de promotion des marchés, le délégataire a relancé la diffusion d'un flyer publicitaire dans les réseaux hôteliers, la publication d'encarts dans la presse spécialisée et la diffusion des cartes « visite passion » dans des lieux touristiques et les bateaux mouches.

c) Politique tarifaire

Les tarifs, revalorisés par application de la délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 (applicables au 1er janvier 2017), connaissent chaque année une augmentation de 2 %.
Au 1er janvier 2018, ils sont de 6,27 € HT par jour de tenue par mètre linéaire pour les artistes volants et de 4,70 € HT par mètre linéaire pour les artistes abonnés.

d) Évènements marquants 2018

Le nouveau règlement et les tarifs revalorisés n'ont pas permis de maintenir une augmentation des recettes ou de l'abonnement des artistes.

Si le marché Quinet bénéficie toujours d'une belle fréquentation régulière, malgré une légère baisse, le marché Bastille a continué de souffrir des particularités du site et de la baisse de fréquentation des artistes. L'étude de la présence des exposants confirme une fréquentation très faible de la plupart des volants sur Bastille, plus régulière sur Quinet, les abonnés étant globalement assez régulièrement présents bien qu'en nombre plus faible.

9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
PEPINIERE/HOTEL D'ENTREPRISES PARIS SAINTE COCHIN

Présentation de la délégation de service public

L'objet de cette délégation de service public, conclue le 18 juillet 2014 avec la RIVP, consiste en la gestion d'une pépinière/hôtel d'entreprises (PHE) dans les domaines des biotechnologies et de la santé et sur la construction d'une extension, achevée en mai 2017.

Cette pépinière de 3 339 m² SHON, mise en service en 2007, ainsi que son extension, mise en service en 2017, est située dans l'enceinte de l'hôpital COCHIN, 27, rue du Faubourg Saint-Jacques (14ème), sur une emprise foncière mise à disposition du Département de Paris par l'AP-HP. Elle est prévue pour accueillir des jeunes entreprises exerçant dans le secteur de la santé. Les entreprises sélectionnées sont accompagnées dans leur phase de création et de développement en vue d'atteindre une taille critique leur permettant d'être économiquement viables.

Le bâtiment actuel (15 lots, d'une surface comprise entre 93 et 245 m²) et son extension (41 lots dont 12 lots bureaux, 4 L2 et 1 L3, d'une surface comprise entre 22 m² et 222 m²), sont répartis sur six niveaux et comprennent 27 emplacements de stationnement.

Le délégataire, la RIVP, a reconduit **l'association « Paris Biotech Santé »**, incubateur de référence dans le domaine de la santé humaine à Paris, afin de poursuivre l'animation de cette pépinière (Convention de service signée le 1er octobre 2017 expirant le 30 septembre 2020).

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué des loyers d'occupation versés par les entreprises auxquels s'ajoutent les revenus tirés des prestations de service. Pour l'année 2018, il s'élève à **1 259,7 k€,** en hausse par rapport à 2017 (754,3 k€). Cette progression importante s'explique par l'augmentation du nombre d'entreprises accueillies (+2 en 2018) dans les lots créés par l'extension de la pépinière, portant le taux d'occupation à 94 %.

Le **résultat d'exploitation** de la délégation est de -**127,3 k€** (175,3 k€ en 2017). Cette diminution importante résulte de la forte hausse des charges d'exploitation (achats, charges externes et de gestion courante), liée à l'agrandissement de la pépinière. La poursuite de travaux jusqu'à l'horizon 2020 pèse également sur ce résultat négatif. L'inscription d'un montant important en dotations aux amortissements sur immobilisations (363 593,34 €) correspond au début des remboursements d'emprunts.

Le délégataire verse **une redevance forfaitaire annuelle**, éventuellement complétée par une redevance calculée sur le chiffre d'affaires lorsque le seuil de déclenchement est atteint.

	2018	2017
Chiffre d'affaires	1 259,7 k€	754,3 k€
Redevance versée par le délégataire	10,3 k€	10,1 k€
Résultat d'exploitation de la délégation	-127,3 k€	175,3 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

La durée d'hébergement des entreprises en pépinière est limitée à 2 ans, renouvelable pour 12 mois, sans pouvoir excéder une durée maximale de 48 mois.

Taux d'occupation en 2018 :

Au 31 décembre 2018, 24 sociétés occupent 53 lots pour une surface totale louée de 3 792,50 m² et un taux d'occupation de 94 % (18 pour les lots « pépinière » et 6 pour les lots « hôtel d'entreprises »). Deux nouvelles sociétés se sont installées dans les lots « pépinière » et une en est partie.

Suivi du fonctionnement :

L'équipe d'animation de la pépinière assure au quotidien des prestations matérielles (services logistiques, entretien…) et immatérielles (suivi individuel, évaluation et accompagnement de projets, mise en relation avec un réseau de partenaires, mise en place d'outils de gestion…).

La relocation des lots vacants est précédée par la réunion d'un « Comité de présélection des entreprises » qui évalue et propose au délégataire les candidatures des sociétés souhaitant s'installer dans la pépinière. Ce comité s'est réuni à 3 reprises en 2018.

Outre le Comité de pré-sélection susmentionné, la convention de délégation a également prévu un «Comité de pilotage » chargé notamment de veiller au respect de l'objet et des orientations de la pépinière. Il est composé de représentants du Département de Paris, du délégataire, de l'animateur de la pépinière, de la Région Ile-de-France, de l'AP-HP et de l'Université Paris V. Il se réunit une fois par an sur convocation du délégataire.

c) Politique tarifaire

En vertu des contrats conclus avec les entreprises hébergées, la RIVP perçoit une redevance d'occupation, dont les tarifs appliqués en 2018 sont les suivants :

- Redevance + charges (valeur 3ème trimestre 2013) : tarifs progressifs (de la 1ère année à la 3ème année) et différenciés (pépinière/hôtel d'entreprises) :
  - Pépinière (HT/an/m²) : 285 € (1ère année), 340 € (2e année) et 400 € (3e année) : tarifs inchangés par rapport à 2017
  - Hôtel d'entreprises (HT/an/m²) : 430 € (1ère année), 485 € (2e année) et 570 € (3e année) : tarifs inchangés par rapport à 2017
- Parking : 87 € HT/ place / mois (valeur 3ème trimestre 2013) : au lieu de 85 € HT en 2017.

d) Événements marquants 2018

L'équipe d'animation « Paris Biotech Santé » (PBS) continue d'assurer au quotidien les prestations matérielles et immatérielles mentionnées au point b), complétées d'un suivi personnalisé sous forme de forums et de réunions scientifiques organisées avec ses partenaires du réseau hospitalo-universitaire (exemple : Forum sur l'intelligence artificielle qui s'est tenu le 27 novembre 2018).

« Paris Biotech Santé » a participé projet « Startups à l'école » qui a pour objectif de rapprocher classes, enseignants et startups innovantes dans l'élaboration de projets pédagogiques.

Un compte « twitter » a été créé en avril 2018 et tout au long de l'année des vidéos ont été tournées qui sont ensuite mises en ligne.

10. SERVICES FUNERAIRES

Présentation du secteur

Dans ce secteur ouvert à la concurrence, la Ville de Paris intervient à travers **trois services délégués** concernant le **service extérieur des pompes funèbres**, le **crématorium du Père-Lachaise** et le **funérarium des Batignolles**. Il est à noter que deux de ces délégations (crématorium et service extérieur) sont confiées à la **SAEMPF** (Société Anonyme d'Économie Mixte locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris).

Grandes masses financières des services funéraires

	2018	2017
Chiffre d'affaires	16,7 M€	16,7 M€
Redevances versées par les délégataires	775,9 k€	733,5 k€
Participations de la Ville de Paris	56,0 k€	55,0 €

Répartition CA 2018

Répartition Redevance 2018

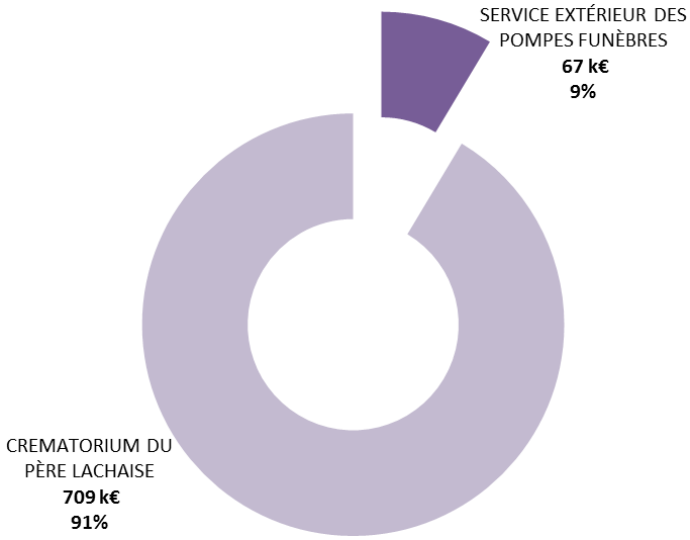

10.1 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Présentation de la délégation de service public

La loi du 8 janvier 1993 dite « loi Sueur[7] » a mis fin au monopole communal du « service extérieur des pompes funèbres » détenu par les communes depuis la loi du 28 décembre 1904.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi (en 1998), l'activité de pompes funèbres demeure un service public mais peut être assurée par des entreprises privées ou des services municipaux. Afin d'exercer leur activité, ces opérateurs funéraires doivent obligatoirement (quelle que soit leur forme juridique) obtenir une habilitation délivrée par les préfectures (à Paris, par la Préfecture de Police).

La Ville de Paris a fait le choix de confier à un professionnel, via une délégation de service public, l'ensemble des prestations relevant du service extérieur des pompes funèbres.

La délégation de service public, conclue le 10 janvier 2011, pour une durée de 8 ans avec la **Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres (SAEMPF)** porte sur l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres tel que défini à l'article L.2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le délégataire a également la possibilité de proposer des prestations accessoires (la marbrerie par exemple).

La délégation impose, par ailleurs, un certain nombre de prescriptions en matière d'organisation, de qualité, d'information du public, de communication et de tarification. En outre, des dispositions particulières sont prévues pour le service des personnes sans ressources, les convois sociaux, les décès en grand nombre.

Enfin, le délégataire a été chargé d'assurer le développement et l'entretien du réseau parisien d'agences funéraires.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation du service extérieur des pompes funèbres est constitué par le **chiffre d'affaires** lié à l'organisation des obsèques. Il s'élève à **11,46 M€** pour l'année 2018 (11,43 M€ en 2017).

En contrepartie des contraintes de service public, qui imposent un dispositif minimal de veille mobilisable en temps réel pour assurer le service prévu en cas de situations de crise ou de pré-crise, le délégataire a perçu pour l'année 2018 une **compensation financière de 56,2 k€.**

Le résultat net de la délégation est de 190,5 k€ en 2018, en baisse par rapport à 2017 (504,3 k€). Cette diminution du résultat net d'un peu plus de 300 k€ s'explique par des charges d'exploitation plus importantes en 2018 qu'en 2017, notamment les autres achats et charges externes (+220 k€).

Le délégataire verse une **redevance** constituée d'une part fixe et d'une part variable. Pour l'année 2018, la redevance globale s'est élevée à **67,1 k€**, contre 61,2 k€ en 2017

	2018	2017
Chiffre d'affaires	11,5 k€	11,4 M€
Redevance versée par le délégataire	67,1 k€	61,2 k€
Participations de la Ville de Paris	56,2 k€	55,0 k€
Résultat net de l'activité	190,5 k€	504,3 k€

[7] Loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire.

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de l'activité à Paris

En 2018, le délégataire a réalisé 3 551 convois (hors indigents) soit 20,4 % des convois parisiens, (contre 3 476 en 2017 soit 19,8 % du marché). Il demeure un opérateur de référence avec une progression du nombre de convois de 2,1 % ; il se positionne parmi les trois plus importants prestataires parisiens dans le secteur du funéraire.

Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

Pour répondre à ses engagements contractuels, le délégataire participe activement, d'une part, aux réflexions professionnelles menées par différentes institutions politiques ou administratives sur d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires (Loi Sueur sur la crémation et le devenir des cendres), d'autre part, aux réflexions sociétales (prise en charge des enfants décédés en période périnatale), et, enfin, aux réflexions concernant le domaine de la sécurité sanitaire (pandémies grippales et autres) de ces mêmes institutions.

Dans le cadre de la prise en charge des convois des personnes dépourvues de ressources suffisantes, le délégataire s'efforce d'améliorer les prestations offertes (prestations développement durable, devis rapatriement).

Il convient de noter que le délégataire a diligenté une étude menée par un organisme indépendant extérieur à l'entreprise afin de situer son positionnement en matière de qualité des services sur le marché parisien. A la question « Recommanderiez-vous SFVP à vos proches », 95 % des personnes interrogées ont répondu favorablement. Et 90 % des sondés trouvent que les prestations sont d'un bon rapport qualité/prix.

Certification ISO 9001

La garantie contractuelle prioritaire de qualité de service s'est traduite pour le délégataire par une certification (norme ISO 9001 version 2000) obtenue auprès de l'AFAQ sur la précédente délégation, se traduisant notamment par la mise en place d'un «projet partagé » par l'ensemble des acteurs de l'entreprise, intégrant notamment la charte éthique et les questionnaires qualité existant antérieurement.

Le dernier renouvellement de cette certification a été obtenu en 2017 pour 3 ans avec pour objectif de l'étendre à l'ensemble des activités du délégataire, en intégrant une nouvelle activité : la commercialisation directe de marbrerie.

Par ailleurs, au titre du respect de l'environnement, le délégataire a développé une gamme « d'urnes bio » (biologiques et biodégradables), ainsi qu'une gamme complète de cercueils et de capitons « développement durable ». Le respect de l'environnement est l'une des valeurs essentielles adoptées par le délégataire dans son « projet partagé » d'entreprise.

Taux de satisfaction, réclamations et contentieux

La certification ISO 9001 nécessite une analyse de la satisfaction des clients deux fois par an. Dans le périmètre de celle-ci sont inclus l'accueil et le professionnalisme des personnels, les locaux, les véhicules, les services, de l'exploitant comme des entreprises sous-traitantes.

De plus, une enquête annuelle est effectuée par le délégataire sur l'ensemble des éléments qui permettent à l'usager d'évaluer les services rendus.

En 2018, le taux de retour des questionnaires qualité a atteint 27,94 %. Le taux de remarques ayant été de 2,76 %, le délégataire estime que le taux de satisfaction se situe autour de 97 %.

c) Politique tarifaire

Les tarifs de chacune des prestations du service ont été votés par le Conseil de Paris à la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1er janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel.

Les aménagements tarifaires pratiqués sont ceux prévus au contrat de délégation de service public, à savoir : la gratuité pour les personnes dépourvues de toutes ressources, le tarif réduit pour les Parisiens ou les personnes décédées à Paris justifiant de faibles ressources financières (attestées par un travailleur social).

De plus, une étude a été réalisée en 2018 par un organisme indépendant pour assurer un positionnement tarifaire concurrentiel de l'offre de marbrerie.

d) Événements marquants 2018

Activité

Après un lancement en 2014, le délégataire a poursuivi en 2018 le développement de son offre marbrerie complète en agence et sur internet (avec visualisation des projets de monuments en 3D), en ayant notamment recours à un conseiller dédié aux études techniques spécifiques, ainsi que l'ouverture de deux salles d'exposition dédiées à la marbrerie.

En 2018, le site internet des SFVP a été amélioré afin d'être plus ergonomique. Les différents sites internet sont désormais accessibles depuis les ordinateurs, tablettes et smartphones.

Par ailleurs, en 2018, l'agence Quai de la Rapée a été rénovée afin d'apporter luminosité et confort.

Enfin, en 2018, le délégataire a notamment :
- poursuivi les actions de formation afin de développer la compétence des conseillers funéraires avec des sessions trimestrielles récurrentes de formation ;
- diffusé de nouveaux spots publicitaires à la radio, ainsi des campagnes de publicité numérique et sur Facebook
- publié des encarts dans la presse nationale ;
- Diffusé une vidéo institutionnelle ;
- Développé un compte personnel pour toutes les familles ;
- Créé d'un recueil d'informations / décès, prévoyance ;
- Mis en place une charte de déontologie ;
- Relancé l'étude sociétale IPSOS « Les Français et les obsèques » ;
- Créé des kits de personnalisation des cérémonies ;
- Mis à disposition d'un coach sportif et d'un ostéopathe pour les porteurs afin de diminuer le risque d'accidents ;
- Développé le mode de financement participatif (plus de 20 dossiers réglés avec ce mode de financement en 2018).

L'habilitation de la société à exercer les prestations du service extérieur des pompes funèbres a été renouvelée en 2018 pour une durée de 6 ans.

La certification ISO 9001 (version 2015) a été validée en mars 2018.

Le Label « Égalité Homme/Femme » a été reconduit en 2018 pour une durée de 2 ans.

En prévision de la fin (au 31/12/2018) de certaines activités de fossoyage (inhumations et creusements) par le service des cimetières de la Ville, le délégataire a dû adapter son organisation en développant des accords avec Funécap et CMP pour la réalisation des creusements.

Missions de service public

Le délégataire, dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation, maintient ses actions de présentation des mesures de prises en charge sociale auprès de différentes administrations d'État, des collectivités publiques parisiennes ou franciliennes ainsi que diverses institutions privées, par exemple, les travailleurs sociaux des centres d'action sociale (CAS), l'AP-HP et certaines associations reconnues d'utilité publique.

Par délibération des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018, le contrat de délégation a fait l'objet d'un avenant de prolongation pour une durée de 11 mois avec une échéance au 30 novembre 2019.

10.2 CREMATORIUM DU PÈRE LACHAISE

Présentation de la délégation de service public

La délégation de service public a été attribuée en 2015 à la SAEMPF pour une durée de 3 ans et 7 mois, à savoir du 1er juin 2015 au 31 décembre 2018. Elle a donné lieu à un avenant de prolongation jusqu'au 31 août 2019 dans l'attente de la passation de la DSP de conception et de construction du Parc funéraire et d'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires.

Le délégataire est chargé d'assurer l'ensemble des opérations de crémation proprement dites, les prestations accessoires au service funéraire et les prestations pouvant être demandées par la Ville de Paris. Le délégataire a également été chargé d'assurer un programme de rénovation de l'équipement destiné à améliorer l'accueil des familles.

Le crématorium du Père-Lachaise est le seul crématorium situé sur le territoire parisien. C'est aussi le plus ancien crématorium de France. En janvier 1995, ce crématorium a été inscrit aux monuments historiques. Il s'agit du seul équipement funéraire de crémation à bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques.

L'équipement délégué comprend, notamment, un bâtiment ERP (classé), dans lequel ont été aménagés des salles de cérémonies, une salle de remise des urnes, une salle de convivialité ainsi que des équipements techniques nécessaires à l'exploitation du service, dont 5 appareils de crémations équipés de leur ligne de filtration.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué du chiffre d'affaires lié aux opérations de crémations proprement dites et des recettes tirées des prestations accessoires (organisation de cérémonies personnalisées par exemple).
La redevance est composée d'une part fixe de 320 k€ HT indexée annuellement et d'une part variable correspondant à 10% des produits de la DSP de l'année n-1(à l'exception des produits de la restauration, des prestations effectuées pour le compte du délégant et du recyclage des métaux).

Le résultat net de la délégation a diminué de 17% passant de 444,7 k€ en 2017 à 368,8 k€ en 2018. Cette légère diminution s'explique par la diminution pour un montant similaire des reprises sur amortissements et provisions entre 2017 et 2018.

	2018	2017
Chiffre d'affaires	4,3 M€	4,3 M€
Redevance versée par le délégataire	710 k€	672,3 k€
Résultat net de la délégation	368,8 k€	444,7 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de la crémation à Paris

En 2018, le délégataire a procédé à 6 153 crémations (6 201 crémations en 2017).

Adaptation du service aux attentes et demandes des usagers

Pour répondre aux demandes et aux attentes exprimées par les familles et au-delà des cérémonies organisées individuellement pour leur défunt, le délégataire a mis en place une « cérémonie

collective annuelle du souvenir ». En 2018, ce type de cérémonie a rassemblé près de 550 personnes.

Taux de satisfaction, réclamations et contentieux

Le crématorium du Père-Lachaise adresse, deux mois après la crémation, des « questionnaires qualité » aux familles. En 2018, 2 411 questionnaires ont été envoyés avec un taux de retour de près de 22 %. Les questionnaires retournés sont analysés par le service qualité du délégataire dans le cadre du processus d'amélioration continue. Pour l'année 2018, 96 % de « bien » et « très bien » ont été recensés sur la qualité de la cérémonie et le savoir-faire du délégataire.

Peu de réclamations ont été adressées en 2018 aux services du crématorium. Elles étaient principalement dues à des problèmes techniques (interruption d'activité), d'organisation (retards) et de capacité d'accueil. Ces réclamations ont systématiquement donné lieu à des réponses appropriées et intégrées dans le processus de suivi de la qualité du service rendu par le délégataire.

Certification ISO 9001 et 14001

La certification conjointe ISO 9001 et 14001 a été obtenue d'AFNOR CERTIFICATION en avril 2017 à la suite d'un audit effectué à la demande du délégataire en mars 2017.

c) Politique tarifaire

Lors du renouvellement de la DSP, la Ville de Paris a recherché la simplification et la transparence des tarifs (plus lisibles pour les opérateurs funéraires et les familles). En 2018, après 18 mois sans modification et une baisse en 2018, les tarifs ont augmenté de 1,96 %. Le tarif d'une crémation adulte était de 563 € TTC (552 € TTC en 2017).

d) Événements marquants 2018

Compte tenu de la saturation de l'activité de l'équipement constatée à partir de 2014-2015, la collectivité parisienne, et en parallèle le délégataire, ont mené une réflexion d'ampleur destinée à adapter au mieux l'organisation du service.

Ainsi, le délégataire, a mené une concertation avec l'ensemble du personnel du crématorium portant sur la mise en place, en coordination avec la Ville de Paris, d'un accueil extérieur couvert dédié aux familles, ainsi que l'installation d'un bureau d'accueil externe et mobile réservé aux professionnels.

Parallèlement, une réorganisation a été menée portant sur une simplification du planning des cérémonies permettant une augmentation des créneaux disponibles de crémation pour les familles. Ainsi, deux durées de cérémonies sont désormais proposées (30 minutes et 1 heure).
Afin de limiter les effets de la saturation de l'activité de l'équipement sur la qualité du service, un seuil maximum de 27 cérémonies quotidiennes a été décidé.
Ce planning élaboré en 2015 ayant répondu aux attentes des usagers du crématorium, il a été maintenu en 2018.

De même, un important programme de travaux a été mis en œuvre à partir du 1er juin 2015. Il s'étale sur la durée totale de la DSP, de 2015 à 2018. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 1 725 950 € (montant 2015).
Les principaux travaux programmés contractuellement sont notamment :

- 2015 : éclairages de sécurité, climatisation de locaux, mise en conformité PMR des portes au rez-de-chaussée ;
- 2016 : rénovation des salles Formigé et Bigot et de l'espace cafétéria, rénovation et réaménagement de l'accueil familles, remplacement de la chaudière ;
- 2017 : nouveaux chapeaux sur les cheminées ;
- 2018 : entretien des équipements de crémation et de filtration, réalisation de carottages et de passages techniques, motorisation de portes et amélioration de la ventilation du local.

Fin 2018, le bilan d'exécution de ce programme de travaux est le suivant : l'essentiels des postes prévus ont été réalisés, à l'exception de la rénovation des chéneaux et des marches de la coupole (pour un montant total estimé à 750 k€). En revanche, en accord avec la Ville de Paris, d'autres investissements, non prévus initialement, ont dû être réalisés (rebriquetage des appareils de crémation, travaux de sécurité, diagnostic), pour un montant total de 380 k€.. Les travaux non réalisés ont été intégrés au cahier des charges de la nouvelle DSP, qui a été relancée en 2019.

Les travaux les plus lourds sont réalisés en dehors des heures d'ouverture du site et lorsque l'activité du crématorium est moins soutenue.

A l'occasion de sa réorganisation, le délégataire a mis en place un guichet unique permettant d'organiser et de gérer les dispersions au jardin du souvenir. Pour ce faire, un planning informatique partagé avec le service des cimetières a été organisé. Cet aménagement a été particulièrement bien accueilli par les professionnels et les familles.

Par délibération des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018, le contrat de délégation a fait l'objet d'un avenant de prolongation pour une durée de 8 mois avec une échéance au 31 août 2019.

10.3 CHAMBRE FUNERAIRE DES BATIGNOLLES

Présentation de la délégation de service public

Afin d'éviter le séjour prolongé des corps des personnes décédées à leur domicile, la Ville de Paris a souhaité disposer de locaux aménagés pour les recevoir. Pour ce faire, elle a décidé, par délibération en date du 27 janvier 1992, de créer, dans les conditions définies à l'article L.361-35 du Code des communes, une chambre funéraire pour recevoir, avant mise en bière, le corps des défunts.

La Ville de Paris a fait le choix de concéder à un opérateur funéraire la construction et la gestion de l'équipement. Cette décision de la collectivité parisienne a fait l'objet du contrat de délégation de service public conclu le 15 juin 1992 pour une durée de 30 ans avec la **société G2F** (Groupement Funéraire Francilien – appellation 2017 du Groupe). Dans ce cadre, une parcelle foncière a été mise à disposition en 1992 du concessionnaire avenue Pierre-Rebière (17e) à proximité de la Porte Pouchet (nouvelle adresse à compter de 2016 : boulevard du Bois-le-Prêtre - 17e). L'exploitant assume l'ensemble des charges d'exploitation et d'immobilisation nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Analyse de l'exécution du service public

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la concession est constitué par les recettes perçues à l'occasion de la location de cases réfrigérées, de salons de présentation et d'une salle de cérémonie.

Le chiffre d'affaires s'élève à **975 k€** pour l'année 2018, contre 979,7 k€ en 2017 (et 1,1 M€ en 2016). Cette évolution s'explique par une diminution du nombre d'admissions et des conditions d'accès difficile de la chambre funéraire, qui a été néanmoins compensée par l'augmentation des tarifs de certaines prestations en 2018 (autres que le coût des admissions).

Le **résultat net** de la concession est de **265,8 k€** en 2018, en baisse par rapport à 2017 (273,9 k€).

	2018	2017
Chiffre d'affaires	974,9 k€	979,7 k€
Redevance versée par le délégataire	0	0
Résultat net de la délégation	265,8 k€	273,9 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de l'activité à Paris

Au cours de l'exercice 2018, la chambre funéraire des Batignolles a enregistré 1 709 admissions de corps, contre 1 871 lors de l'exercice 2017, soit une baisse de l'activité de 8,66 %.

Le taux d'occupation des cases réfrigérées est de 39,19 % contre 37,19 % en 2017.

Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

Les horaires : La chambre funéraire des Batignolles est ouverte tous les jours (du lundi au vendredi : sans interruption de 8h00 à 18h00, et, samedis, dimanches et jours fériés : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00), aux familles et aux professionnels, permettant des visites aux défunts, l'organisation de cérémonies et, éventuellement, des toilettes rituelles.

En dehors de ces horaires d'ouverture, tout défunt est accueilli 24h/24 sur présentation par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles des documents obligatoires pour une admission. Ces demandes sont faites, soit par les opérateurs funéraires, soit par les familles mandatant ces professionnels pour assurer les démarches d'admission. À cet effet, une astreinte téléphonique est assurée par le personnel de la chambre funéraire qui se déplace à la demande.

L'information et le soutien aux familles : L'exploitant met à disposition des familles en deuil des dépliants informatifs traitant des sujets liés au deuil et à ses conséquences. Conformément à la règlementation, l'information du public doit être effective, notamment par l'affichage dans l'équipement des tarifs, de la liste des opérateurs funéraires et du règlement intérieur.
L'exploitant a par ailleurs mis en place une politique d'ouverture vers des accompagnateurs bénévoles qui assurent librement, en dehors de toute considération religieuse, l'écoute des familles qui le souhaitent. De même, une aumônerie se tient à l'écoute des familles.

L'amélioration de l'accueil : Dans le cadre du réaménagement de la Porte Pouchet, le stationnement des véhicules a été amélioré par la création d'un nouveau parking éclairé et réservé au seul usage des véhicules des familles et des opérateurs, accessible uniquement durant les heures d'ouverture de l'équipement. L'amélioration de l'environnement de l'équipement a été prise en charge par le concédant.

c) Politique tarifaire

Les tarifs de chacune des prestations autorisées contractuellement ont été votés par le Conseil de Paris lors de la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1er janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel et des coûts de l'énergie.

Les tarifs suivants peuvent être notés :

- Pour les premières 24 heures en cellule réfrigérée :
  - en 2017 : 181,57 € TTC, en 2018 : 183,46 € TTC

- Pour le forfait de 3 jours en cellule réfrigérée :
  - en 2017 : 408,54 € TTC, en 2018 : 412,79 € TTC

Le contrat de concession prendra fin à fin février 2024.

d) Événements marquants 2018

Il est à signaler que les travaux de rénovation de l'accueil et de salles de cérémonies prévus en 2018 ont été décalés en 2019, pour un montant d'environ 530 k€.

LISTE DES CONTRATS AU 31/12/2018

ENERGIE

	OBJET	Délégataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2018	CA 2018	Subv 2018
1	Distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV)	EDF/ERDF	DVD	30/07/1955	31/12/2024	30,9 M€	550,0 M€	538,7 k€
2	Distribution et fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude	CPCU	DVD	10/12/1927	31/12/2024	7,8 M€	357,3 M€	
3	Production, transport et distribution d'énergie frigorifique	CLIMESPACE	DVD	14/12/1993	28/01/2021	1,3 M€	90,2 M€	
4	Distribution de gaz	GRDF	DVD	28/01/1991	31/12/2019	830,6 k€	133,4 M€	

LES EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

	OBJET	Délégataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2018	CA 2018	Subv 2018
1	JARDIN D'ACCLIMATATION	LE JARDIN D'ACCLIMATATION	DFA	10/10/2016	09/10/2041	615,0 k€	20,5 M€	
2	TOUR EIFFEL	SETE	DFA	01/11/2017	30/10/2032	8,0 M€	99,8 M€	
3	PARC FLORAL	GL Events	DFA	01/09/2015	01/09/2031	1,1 M€	9,6 M€	
4	Port de l'Arsenal et Halte nautique de la Villette	Fayolle Marine	DVD	01/01/2008	31/12/2023	94,0 k€	1,4 M€	
5	CAMPING DE PARIS BOIS DE BOULOGNE	CAMPING INDIGO PARIS	DFA	01/01/2011	31/12/2020	691,8 k€	6,2 M€	

DEPLACEMENTS

	OBJET	Délégataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2018	CA 2018	Subv 2018
1	CASERNE MONGE	SAEMES	DVD	05/05/1997	04/05/2072	8,7 k€	449,5 k€	
2	GENERAL BEURET	SAEMES	DVD	04/10/1994	03/10/2059	4,4 k€	163,9 k€	
3	RIVOLI - SEBASTOPOL	SAEMES	DVD	05/09/1994	04/09/2059	28,1 k€	1,0 M€	
4	GRENIER SAINT-LAZARE	INDIGO	DVD	11/06/1993	10/06/2058	0,0 k€	0,0 k€	
5	MAIRIE DU 19EME	SAEMES	DVD	16/11/1992	15/11/2057	5,6 k€	198,6 k€	
6	MARCADET	SAEMES	DVD	04/03/1991	03/03/2056	3,2 k€	122,7 k€	
7	MOZART	SAEMES	DVD	01/01/1988	31/12/2052	3,4 k€	169,0 k€	
8	PEREIRE	SAEMES	DVD	01/01/1988	31/12/2052	6,5 k€	371,1 k€	
9	BERCY - RELAIS MERCURE	S.E.I.H. - ACCOR	DVD	28/09/1987	01/07/2051	152,7 k€	421,3 k€	
10	POLIVEAU	SAEMES	DVD	02/09/1985	01/09/2050	1,3 k€	62,8 k€	
11	GAY-LUSSAC	SAEMES	DVD	26/02/1985	25/02/2050	2,2 k€	115,9 k€	
12	ROQUETTE	SAEMES	DVD	01/02/1985	31/01/2050	4,5 k€	184,3 k€	
13	POLYTECHNIQUE	SAEMES	DVD	15/11/1984	14/11/2049	2,3 k€	254,3 k€	

14	FOCH	SPIE AUTOCITE	DVD	12/09/2004	11/09/2049	185,2 k€	3,7 M€	
15	MARCHE SAINT-GERMAIN	SAEMES	DVD	01/09/1983	31/08/2048	1,9 k€	161,9 k€	
16	SAINT-MICHEL	INDIGO	DVD	20/03/1998	19/03/2048	35,0 k€	1,4 M€	
17	LES HALLES-St EUSTACHE	SAEMES	DVD	11/04/1985	31/12/2045	31,8 k€	810,5 k€	
18	CHAMPAGNY	SAEMES	DVD	29/09/1980	28/09/2045	2,7 k€	226,6 k€	
19	SEBASTOPOL	INDIGO	DVD	10/01/2000	09/01/2040	114,2 k€	1,7 M€	
20	PATRIARCHES	SPIE AUTOCITE	DVD	21/05/2014	20/05/2039	217,9 k€	856,1 k€	
21	MARIGNY CHÂTEAU	INDIGO	DVD	01/01/2014	31/12/2038	129,4 k€	718,9 k€	
22	MARCEAU ETOILE	Q PARK	DVD	09/04/1998	08/04/2038	58,2 k€	1,4 M€	
23	CARDINET - NOTRE-DAME	SAEMES	DVD	01/12/2007	30/11/2037	571,1 k€	2,0 M€	
24	LUTECE	INDIGO	DVD	20/12/2018	30/11/2037	0,4 k€	8,1 k€	
25	LA TOUR MAUBOURG ORSAY	Q PARK	DVD	04/08/1997	03/08/2037	37,9 k€	1,1 M€	
26	EURONORD LARIBOISIERE	INDIGO	DVD	10/03/1997	09/03/2037	54,1 k€	1,2 M€	
27	MAUBERT - COLLEGE DES BERNARDINS	SAEMES	DVD	01/09/1980	30/06/2036	81,7 k€	1,6 M€	
28	LYON-DIDEROT	SNC lyon diderot	DVD	29/01/1996	28/01/2036	331,4 k€	1,9 M€	
29	CHAMPS-ELYSEES PIERRE CHARRON	INDIGO	DVD	27/12/1995	26/12/2035	92,4 k€	1,6 M€	
30	BAUDOYER	REALPARK	DVD	15/12/1995	14/12/2035	75,3 k€	1,4 M€	
31	ALMA-GEORGE V	INDIGO	DVD	07/06/1995	06/06/2035	19,2 k€	1,2 M€	
32	WAGRAM-COURCELLES	INDIGO	DVD	10/05/1995	09/05/2035	76,4 k€	1,4 M€	
33	ETOILE-FRIEDLAND	INDIGO	DVD	03/10/1994	02/10/2034	23,0 k€	1,4 M€	
34	MAINE BASCH	INDIGO	DVD	26/09/1994	25/09/2034	57,1 k€	1,2 M€	
35	MAIRIE DU 14EME	SAEMES	DVD	19/03/2017	25/09/2034	228,1 k€	78,1 k€	
36	MAIRIE DU 15EME - LECOURBE	SAEMES	DVD	01/02/2018	25/09/2034	5,0 k€	547,9 k€	
37	VERSAILLES-REYNAUD	INDIGO	DVD	01/03/1998	28/02/2033	91,1 k€	837,2 k€	
38	LOUVRE SAMARITAINE	SPIE AUTOCITE	DVD	01/06/2013	30/11/2032	591,3 k€	2,1 M€	
39	VENDOME	INDIGO	DVD	27/04/1970	26/11/2032	126,5 k€	4,0 M€	
40	MEDITERRANEE	SAEMES	DVD	19/08/1992	18/08/2032	470,1 k€	9,0 M€	
41	FRANZ LISZT	INDIGO	DVD	08/07/1996	07/07/2031	69,2 k€	1,0 M€	
42	INVALIDES	INDIGO	DVD	26/02/1964	30/06/2031	326,4 k€	2,4 M€	
43	JOFFRE	INDIGO	DVD	01/03/1970	30/06/2031	266,2 k€	1,7 M€	
44	PLACE VICTOR HUGO	INDIGO	DVD	01/07/1991	30/06/2031	250,0 k€	1,6 M€	
45	VICTOR HUGO - POMPE	INDIGO	DVD	06/03/1971	30/06/2031	209,6 k€	1,4 M€	
46	CITROEN-CEVENNES	INDIGO	DVD	11/06/1990	10/06/2030	112,5 k€	1,9 M€	
47	HAUSSMANN BERRI	SAEMES	DVD	01/06/2018	31/05/2030	2,0 M€	2,5 M€	

48	HARLAY (PONT NEUF)	INDIGO	DVD	01/03/1969	01/03/2030	19,0 k€	832,6 k€	
49	MALESHERBES-ANJOU	SAGS	DVD	01/02/2018	31/01/2030	1,5 M€	2,5 M€	
50	CONCORDE FREMICOURT	INDIGO	DVD	24/01/2010	23/01/2030	390,7 k€	2,0 M€	
51	SAINT-GERMAIN DES PRES	INDIGO	DVD	24/12/1970	16/10/2029	97,1 k€	2,0 M€	
52	SAINTS-PERES	INDIGO	DVD	17/10/1994	16/10/2029	13,0 k€	698,3 k€	
53	MAC MAHON	INDIGO	DVD	29/08/1994	28/08/2029	41,4 k€	868,2 k€	
54	PORTE D'ASNIERES	INDIGO	DVD	13/07/1994	12/07/2029	14,3 k€	249,9 k€	
55	AMPERE	INDIGO	DVD	11/07/2017	12/07/2029	3,8 k€	67,1 k€	
56	VILLIERS	INDIGO	DVD	01/06/2018	12/07/2029	258,3 k€	507,8 k€	
57	HOCHE	INDIGO	DVD	01/06/1988	05/04/2029	132,7 k€	2,3 M€	
58	SUFFREN	INDIGO	DVD	26/01/1989	25/01/2029	1,1 k€	57,8 k€	
59	EYLAU	INDIGO	DVD	03/01/1989	02/01/2029	1,2 k€	60,1 k€	
60	FRANCOIS 1ER	INTERPARKING	DVD	01/11/2014	31/10/2028	1,1 M€	1,6 M€	
61	LAGRANGE-MAUBERT	SAEMES	DVD	01/11/2014	31/10/2028	202,2 k€	1,2 M€	
62	PORTE DE SAINT-CLOUD	SPIE AUTOCITE	DVD	27/07/2010	26/07/2028	263,2 k€	2,0 M€	
63	FAUBOURG SAINT-ANTOINE	INDIGO	DVD	15/03/1993	14/03/2028	165,8 k€	1,3 M€	
64	ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSEES	INDIGO	DVD	01/01/1969	14/03/2028	54,8 k€	2,2 M€	
65	REUILLY-DIDEROT	SAEMES	DVD	12/10/2002	11/10/2027	9,7 k€	361,1 k€	
66	SAINT-PLACIDE	Q PARK	DVD	29/09/1997	28/09/2027	5,6 k€	397,7 k€	
67	SOUFFLOT	INDIGO	DVD	16/08/1972	15/08/2027	121,9 k€	2,2 M€	
68	MAIRIE DU 17EME	SAEMES	DVD	01/03/1988	28/02/2027	64,9 k€	1,2 M€	
69	HOTEL DE VILLE	SAEMES	DVD	09/11/2011	08/11/2026	514,7 k€	1,2 M€	
70	BERCY - AUTOCARS VEHICULES LEGERS	SAEMES	DVD	28/03/1996	27/03/2026	46,5 k€	2,5 M€	
71	RECOLLETS	SAEMES	DVD	30/01/1996	29/01/2026	2,3 k€	128,3 k€	
72	SEVRES BABYLONE	INDIGO	DVD	19/12/2015	18/12/2025	2,2 M€	2,9 M€	
73	PYRAMIDES	SAEMES	DVD	01/09/2017	31/08/2025	1,7 M€	2,6 M€	
74	SAINT-MARTIN	INDIGO	DVD	01/09/1978	08/06/2025	188,1 k€	2,3 M€	
75	PICPUS NATION	INDIGO	DVD	01/03/1999	28/02/2025	103,0 k€	935,5 k€	
76	PORTE DE CHAMPERRET	INDIGO	DVD	30/11/2004	29/11/2024	191,3 k€	1,8 M€	
77	DELESSERT	SAEMES	DVD	22/11/1994	21/11/2024	6,4 k€	486,5 k€	
78	CHARLETY COUBERTIN & THOMIRE	SAEMES	DVD	03/09/1994	02/09/2024	2,9 k€	1,1 M€	
79	PASSY	INDIGO	DVD	02/08/2009	01/08/2024	834,7 k€	2,0 M€	
80	HECTOR MALOT	SAEMES	DVD	11/07/1994	10/07/2024	11,1 k€	494,0 k€	
81	MILTON	SAEMES	DVD	31/03/1994	30/03/2024	2,5 k€	129,4 k€	

82	JOUFFROY	INDIGO	DVD	05/01/1994	04/01/2024	5,6 k€	105,2 k€	
83	SAINT-GERMAIN (Garage)	INDIGO	DVD	24/12/2016	23/12/2023	262,6 k€	442,2 k€	
84	DIDOT	SAEMES	DVD	07/12/1993	06/12/2023	6,1 k€	237,2 k€	
85	TERNES	SPIE AUTOCITE	DVD	01/12/2013	30/11/2023	1,9 M€	3,2 M€	
86	MONTHOLON	INDIGO	DVD	01/12/2015	30/11/2023	657,6 k€	1,4 M€	
87	CHAMPS-ELYSEES	INDIGO	DVD	02/08/1993	01/08/2023	213,4 k€	2,7 M€	
88	GEORGE V	INDIGO	DVD	01/06/2018	01/08/2023	1,3 M€	1,6 M€	
89	CROIX DES PETITS CHAMPS	INDIGO	DVD	06/05/1993	05/05/2023	349,7 k€	2,7 M€	
90	SAINT-SULPICE	INDIGO	DVD	05/10/1970	05/05/2023	94,3 k€	2,0 M€	
91	PORTE D'Orléans	SAEMES	DVD	10/03/1999	09/03/2023	241,2 k€	1,2 M€	
92	CARPEAUX	SAEMES	DVD	18/01/1993	17/01/2023	2,3 k€	117,9 k€	
93	ANVERS	SAEMES	DVD	01/01/2015	31/12/2022	965,8 k€	1,6 M€	
94	MEYERBEER (OPERA)	SAEMES	DVD	01/10/2014	30/09/2022	616,2 k€	2,3 M€	
95	ZAC RIVE GAUCHE	INDIGO	DVD	01/10/2014	30/09/2022	1,5 M€	4,0 M€	
96	VAN GOGH	SAEMES	DVD	04/08/1992	03/08/2022	4,6 k€	282,3 k€	
97	GOURAUD	INDIGO	DVD	30/04/1992	29/04/2022	9,9 k€	139,6 k€	
98	ECOLE DE MEDECINE	SAEMES	DVD	28/04/2010	27/04/2022	563,6 k€	1,4 M€	
99	ANDRE HONNORAT	SAEMES	DVD	08/04/1992	07/04/2022	7,7 k€	458,0 k€	
100	GROS BOULAINVILLIERS	SAEMES	DVD	06/04/1992	05/04/2022	8,0 k€	438,1 k€	
101	ROND-POINT (Garage)	SAEMES	DVD	01/03/2016	28/02/2022	280,2 k€	327,4 k€	
102	PRONY	INDIGO	DVD	31/01/1992	30/01/2022	5,0 k€	73,8 k€	
103	PORTE DE VERSAILLES	SAGS	DVD	10/01/2010	09/01/2022	1,1 M€	2,2 M€	
104	DAMREMONT	SAEMES	DVD	27/11/1991	26/11/2021	3,2 k€	189,0 k€	
105	FIRMIN GEMIER	SAEMES	DVD	15/10/1991	14/10/2021	3,1 k€	222,7 k€	
106	PORTE DE CLIGNANCOURT	SAGS	DVD	09/10/2013	08/10/2021	310,0 k€	894,4 k€	
107	CARNOT	INDIGO	DVD	01/07/1991	30/06/2021	44,9 k€	1,0 M€	
108	MONTPARNASSE	INDIGO	DVD	28/10/1971	30/06/2021	99,3 k€	1,9 M€	
109	BAC MONTALEMBERT	INDIGO	DVD	24/05/2009	23/05/2021	1,0 M€	2,2 M€	
110	BOURSE	INDIGO	DVD	11/10/1997	01/05/2021	592,3 k€	4,7 M€	
111	PORTE DE SAINT-OUEN	SPIE AUTOCITE	DVD	29/01/2001	28/01/2021	119,2 k€	609,7 k€	
112	BASTILLE	INDIGO	DVD	01/05/1990	30/04/2020	10,8 k€	835,8 k€	
113	BERGSON	INDIGO	DVD	12/01/1969	30/04/2020	247,1 k€	3,0 M€	
114	LOBAU	INDIGO	DVD	26/02/2012	25/02/2020	2,6 M€	2,7 M€	
115	MADELEINE-TRONCHET	INDIGO	DVD	25/01/2012	24/01/2020	3,9 M€	4,9 M€	

116	PORTE MAILLOT	INDIGO	DVD	01/01/1974	31/10/2019	845,9 k€	5,1 M€	
117	PORTE D'AUTEUIL	SPIE AUTOCITE	DVD	21/10/2011	20/10/2019	693,7 k€	1,8 M€	
118	JEAN BOUIN	SPIE AUTOCITE	DVD	02/09/2016	20/10/2019	220,8 k€	449,6 k€	
119	19 parcs de surface : Auguste Blanqui, Cambronne, Grenelle 1&2, Henri Martin 1&2, Lecourbe, Maillot Pereire, Mandel 1&2, Orsay 1&2, Pasteur 1&2, Saint-Jacques 1&2, Saxe, Wilson 1&2	SAEMES	DVD	08/10/2011	07/10/2019	1,0 M€	1,3 M€	
120	SAINT-SULPICE (Garage)	INDIGO	DVD	05/10/2011	04/10/2019	208,0 k€	354,9 k€	
121	GOUTTE D'OR	SAEMES	DVD	16/09/1991	30/09/2019	9,6 k€	504,9 k€	
122	ALBAN SATRAGNE - MAGENTA	INDIGO	DVD	07/08/2004	06/08/2019	271,6 k€	1,4 M€	
123	PONT DE GRENELLE - MAISON DE LA RADIO	SAGS	DVD	06/04/2014	05/04/2019	119,8 k€	398,0 k€	
échu	LUTECE	INDIGO	DVD	20/12/1988	19/12/2018	6,9 k€	520,9 k€	
échu	GEORGE V	INDIGO	DVD	06/01/1966	31/05/2018	46,1 k€	1,4 M€	
échu	HAUSSMANN BERRI	INDIGO	DVD	30/01/1967	31/05/2018	86,5 k€	2,0 M€	
échu	VILLIERS	INDIGO	DVD	01/06/1988	31/05/2018	46,4 k€	533,6 k€	
échu	MAIRIE DU 15EME - LECOURBE	INDIGO	DVD	01/02/1988	31/01/2018	2,7 k€	56,7 k€	
échu	MALESHERBES-ANJOU	INDIGO	DVD	08/12/1969	31/01/2018	2,4 k€	325,8 k€	

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

	OBJET	Délégataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2018	CA 2018	Subv 2018
1	Palais Omnisport de Paris-Bercy	SAEPOPB	DJS	01/10/2011	30/09/2046	2,7 M€	41,0 M€	350,0 k€
2	Espace sportif Pailleron	U.C.P.A S L	DJS	01/01/2016	31/12/2021	- €	2,6 M€	1,2 M€
3	Piscine Josephine Baker	S-PASS	DJS	08/07/2015	15/07/2021	- €	3,0 k€	1,7 M€
4	Piscine Suzanne Berlioux	S-PASS	DJS	01/05/2014	30/04/2020	- €	1,3 M€	678,0 k€
échu	Piscine Pontoise	S-PASS	DJS	28/10/2010	31/12/2018	- €	1,8 M€	480,0 k€

EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

	OBJET	Délégataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2018	CA 2018	Subv 2018
1	THÉÂTRE DU CHATELET	Théâtre Musical de Paris	DAC	01/06/1979	indéterminé	0,0 k€	100,0 k€	12,0 M€
2	GAÏTÉ LYRIQUE	SEGL - Société d'exploitation de la Gaîté Lyrique	DAC	01/08/2016	31/07/2022	25,8 k€	3,3 M€	4,4 M€
3	LOUXOR	Cinélouxor	DAC	01/01/2013	31/12/2019	28,6 k€	1,4 M€	30,0 k€

4	Mise en valeur des fonds photographiques et iconographiques	La Parisienne de Photographie	DAC	01/09/2015	31/12/2019	30,6 k€	1,4 M€	880,0 k€
échu	THÉÂTRE DES TROIS BAUDETS	3 Anes Prod	DAC	01/01/2013	31/12/2018	34,2 k€	274,2 k€	531,0 k€
échu	CARREAU DU TEMPLE	SPL Carreau du Temple	DAC	26/12/2012	31/12/2018	51,1 k€	3,6 M€	1,1 M€

JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE

	OBJET	Délégataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2018	CA 2018	Subv 2018
1	Ravel 12ème / Kellerman 13ème arrt	Ligue de l'Enseignement-Fédération nationale	DJS	01/09/2016	31/08/2026	18,9 k€	138,2 k€	555,6 k€
2	Maison des Ensembles 12ème arrondissement	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2018	31/08/2023	37,5 k€	288,1 k€	139,5 k€
3	Vercingétorix / Marc Sangnier 14ème	CASDAL 14	DJS	01/09/2018	31/08/2023	19,2 k€	145,9 k€	88,1 k€
4	Château-Landon, Grange-aux-Belles, Jemmapes et Jean Verdier 10ème arrt	Club Recherche et Loisirs	DJS	01/09/2017	31/08/2022	26,1 k€	150,8 k€	67,8 k€
5	Brancion/ Cévennes/ Frères Voisin/ Sohane Benziane/ Espace Paris Plaine 15ème arrt	MJC Paris 15 Brancion	DJS	01/09/2017	31/08/2022	47,2 k€	269,2 k€	191,9 k€
6	Rébeval/Curial/Clavel/Mathis/Place des fêtes/Angèle Mercier 19ème arrt	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2017	31/08/2022	38,0 k€	280,6 k€	118,1 k€
7	Beaujon 8ème	Association Amicale pour l'Animation Culturelle du 8ème	DJS	01/09/2016	31/08/2021	54,5 k€	403,6 k€	186,6 k€
8	Point du Jour 16ème	ACTISCE	DJS	01/09/2016	31/08/2021	36,8 k€	279,2 k€	168,6 k€
9	Villiot-Râpée, Bercy 12ème arrt	CLAJE	DJS	01/09/2015	31/08/2020	45,8 k€	470,2 k€	150,5 k€
10	Montgallet, Reuilly 12ème arrt	CLAJE	DJS	01/09/2015	31/08/2020	49,7 k€	426,4 k€	172,1 k€
11	Poterne des Peupliers/ Dunois/ Daviel/ Richet/ Baudricourt 13ème arrt	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2015	31/08/2020	36,0 k€	258,6 k€	185,0 k€
12	René Binet/ La Chapelle/ Hébert 18ème arrt	Centre Jeunesse Paris 18ème Nord	DJS	01/09/2015	31/08/2020	57,5 k€	345,2 k€	127,9 k€
13	La Jonquière, Interclub 17 17ème	ACTISCE	DJS	01/09/2015	31/08/2020	47,2 k€	368,9 k€	114,9 k€
14	Les Halles - Le Marais 1er, 2 et 3ème arrt	ACTISCE	DJS	01/09/2015	31/08/2020	55,4 k€	402,9 k€	261,1 k€
15	Montparnasse 14ème	MJC Ile de France	DJS	01/09/2015	31/08/2020	38,2 k€	313,1 k€	268,8 k€
16	Valeyre 9ème arrondissement	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2014	31/08/2019	43,6 k€	456,8 k€	123,8 k€
17	Patronage laïque Jules Vallès	ACTISCE	DJS	01/01/2014	31/08/2020	18,9 k€	138,2 k€	555,6 k€
échu	Maison des Ensembles 12ème arrondissement	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2013	31/08/2018	55,5 k€	371,7 k€	94,4 k€
échu	Vercingétorix / Marc Sangnier 14ème	CASDAL 14	DJS	01/09/2013	31/08/2018	35,3 k€	242,2 k€	65,7 k€

	OBJET	Délégataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2018	CA 2018	Subv 2018
1	HALTE GARDERIE DUHESME	Leo Lagrange Nord Ile de France	DFPE	01/08/2016	31/07/2023	37,5 k€	288,1 k€	139,5 k€
2	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BARON LE ROY	Fondation Œuvre de la Croix St Simon	DFPE	01/08/2018	31/07/2023	19,2 k€	145,9 k€	88,1 k€
3	3 ruelle au PÈRE FRAGILE (15 ème)	Association Léo Lagrange Ile de France	DFPE	01/08/2018	31/07/2023	26,1 k€	150,8 k€	67,8 k€
4	GABRIELLE	Evancia Babilou	DFPE	01/01/2015	31/12/2021	47,2 k€	269,2 k€	191,9 k€
5	GIONO	People & Baby	DFPE	01/01/2015	31/12/2021	38,0 k€	280,6 k€	118,1 k€
6	GIDE	Crescendo	DFPE	26/03/2015	31/12/2021	54,5 k€	403,6 k€	186,6 k€
7	EMERIAU	ONCP(œuvre nouvelle des crèches parisiennes)	DFPE	01/05/2015	31/12/2021	36,8 k€	279,2 k€	168,6 k€
8	CHARRIERE	Association Léo Lagrange Nord Ile de France	DFPE	01/01/2015	31/12/2021	45,8 k€	470,2 k€	150,5 k€
9	GUADELOUPE	Crescendo	DFPE	05/06/2015	31/12/2021	49,7 k€	426,4 k€	172,1 k€
10	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF LECHAPELAIS	Crescendo	DFPE	27/02/2014	31/01/2021	36,0 k€	258,6 k€	185,0 k€
11	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BOLIVAR	Evancia Babilou	DFPE	23/02/2014	31/01/2021	57,5 k€	345,2 k€	127,9 k€
12	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF CAVAIGNAC	Association Léo Lagrange Ile de France	DFPE	05/12/2013	31/08/2020	47,2 k€	368,9 k€	114,9 k€
13	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF PROVENCE	Crescendo	DFPE	05/12/2013	31/08/2020	55,4 k€	402,9 k€	261,1 k€
14	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BARRIER	Crescendo	DFPE	15/12/2013	31/08/2020	38,2 k€	313,1 k€	268,8 k€
15	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BERZELIUS	People & Baby	DFPE	24/02/2014	31/08/2020	43,6 k€	456,8 k€	123,8 k€
échu	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF MAXIME LISBONNE (DUPLOYE)	Association Crescendo	DFPE	16/06/2017	31/12/2018	55,5 k€	371,7 k€	94,4 k€
échu	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BARON LE ROY	Fondation Œuvre de la Croix St Simon	DFPE	27/08/2012	31/07/2018	35,3 k€	242,2 k€	65,7 k€
échu	3 ruelle au PÈRE FRAGILE (15 ème)	Association Léo Lagrange Ile de France	DFPE	31/07/2012	31/07/2018	37,6 k€	293,1 k€	52,2 k€

MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS

	OBJET	Délégataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2018	CA 2018	Subv 2018
1	Marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt	SOMAREP	DAE	26/07/2018	25/07/2023	30,5 k€	195,5 k€	
2	Marché de la création	EGS	DAE	01/03/2018	28/02/2023	48,0 k€	108,2 k€	
3	Marché aux puces de la porte	SEMACO	DAE	06/01/2018	05/01/2023	133,3 k€	968,8 k€	

	de Montreuil							
4	LOT 1 MARCHE COUVERT ST GERMAIN	BANIMMO	DAE	01/01/2017	31/12/2022	60,0 k€	241,5 k€	
5	LOT 2 MARCHES COUVERTS	BENSIDOUN	DAE	01/01/2017	31/12/2022	589,7 k€	1 5 M€	
6	LOT 3 MARCHES COUVERTS	EGS	DAE	01/01/2017	31/12/2022	119,3 k€	440,4 k€	
7	LOT 4 MARCHE COUVERT LA CHAPELLE	BENSIDOUN	DAE	01/01/2017	31/12/2022	8,8 M€	222,8 k€	
8	MARCHE COUVERT ENFANTS ROUGES	EGS	DAE	07/04/2017	06/04/2022	8,1 M€	223,0 k€	
9	Marché aux puces porte de VANVES	EGS	DAE	01/04/2017	31/03/2022	89,0 k€	340,6 k€	
10	Marchés découverts alimentaires- Lot A	Cordonnier Frères	DAE	01/11/2015	31/10/2019	52,2 k€	4,2 k€	
11	Marchés découverts alimentaires- Lot B	Groupe Bensidoun	DAE	01/11/2015	31/10/2019	237,0 k€	3,9 k€	
12	Marchés découverts alimentaires- Lot C	Dadoun	DAE	01/11/2015	31/10/2019	256,0 k€	3,6 M€	
échu	Marché aux puces porte de Clignancourt	Lombard et Guérin gestion	DAE	26/07/2013	25/07/2018	62,4 k€	250,6 k€	
échu	MARCHÉS DE LA CRÉATION SOMAREP	Societe des Marchés de la Région Parisienne (SOMAREP)	DAE	01/03/2013	28/02/2018	2,7 M€	18,7 k€	
échu	Marché aux Puces porte de MONTREUIL	SEMACO	DAE	06/01/2015	05/01/2018	30,5 k€	195,5 k€	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

	OBJET	Délégataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2018	CA 2018	Subv 2018
1	PEPINIERE PARIS SANTE COCHIN	RIVP	DAE	21/07/2014	30/09/2053	10,3 k€	1,3 M€	

SERVICES FUNERAIRES

	OBJET	Délégataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2018	CA 2018	Subv 2018
1	SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES	SAEMPF	DEVE	10/01/2011	30/11/2019	66,7 k€	11,5 M€	56,2 k€
2	CHAMBRE FUNÉRAIRE DES BATIGNOLLES	G2F	DEVE	01/03/1994	29/02/2024	0,0 k€	974,9 k€	
3	Crématorium du Père Lachaise	SAEM-PF	DEVE	01/06/2015	01/09/2019	709,2 k€	4,3 M€	